

# Florins, ducats et marc d'argent à Fribourg et à Genève au XVe siècle : cours des espèces et valeur de la monnaie de compte (1420-1481)

Autor(en): **Morard, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische numismatische Rundschau = Revue suisse de numismatique = Rivista svizzera di numismatica**

Band (Jahr): **58 (1979)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174453>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FLORINS, DUCATS ET MARC D'ARGENT A FRIBOURG ET A  
GENÈVE AU XV<sup>e</sup> SIÈCLE: COURS DES ESPÈCES ET VALEUR  
DE LA MONNAIE DE COMPTE (1420-1481)

Cet article a le caractère, essentiellement, d'une publication de sources. Les archives fribourgeoises offrent en effet le bel avantage d'une conservation pratiquement ininterrompue de comptabilités urbaines depuis 1402 jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est deux fois par an que le Trésorier de Fribourg<sup>1</sup> rendait compte aux Conseils de la Ville des recettes et des dépenses entraînées par le fonctionnement des institutions municipales. Chaque compte arrêté semestriellement (fin juin et fin janvier) se traduisait par la rédaction d'un épais cahier de papier comprenant une moyenne de 60 à 80 folios. Ce ne sont pas moins de 22 000 pages d'articles de comptes que nous avons été amené à dépouiller pour en extraire les données – relativement éparées – regroupées dans ce travail. A cela s'ajoute encore la série moins complète, mais non moins riche et intéressante, des comptes annuels de l'Hôpital des Bourgeois (de mai à juin de l'année suivante)<sup>2</sup>, utiles surtout par leurs compléments d'information quant au prix du marc d'argent pratiqué à Fribourg. D'autres documents annexes, enfin, dont certains déjà publiés par nos soins, nous seront aussi de quelque utilité.

L'intérêt de ces comptes, pour notre objet, résidait dans les nombreuses notations des cours des pièces d'or et d'argent exprimés en monnaie locale. Ce n'est pas que la monnaie de compte utilisée à Fribourg durant la période sous revue (1420-1481), dite monnaie de Fribourg ou de «petits lausannois», ait joui alors d'un grand champ d'utilisation. Mais il se trouve que le taux très exact et très constant auquel elle s'échangeait avec les «gros» de «bonne monnaie» conjointement frappés par les évêques de Lausanne et, surtout, par les ducs de Savoie, permet de combler une grave lacune de notre information: l'absence de données précises sur les cours des grandes devises internationales en or, pratiqués à Genève et lors des foires<sup>3</sup> de cette ville durant le XV<sup>e</sup> siècle, en particulier dans sa première moitié; or, ainsi que nous pourrons le montrer, un taux de change correctement appliqué aux cours en vigueur à Fribourg permet de déduire aisément ceux de Genève, pour le florin du Rhin, le ducat de Savoie (et de Venise), etc. Un autre avantage ressortait à la lecture des textes: la comparaison désormais possible du système de compte fribourgeois avec d'autres systèmes plus répandus: ceux de Savoie et de Lausanne, bien sûr, mais de Berne et de Bâle, aussi.

<sup>1</sup> «Les comptes des trésoriers de Fribourg sont parmi les plus anciens et les plus détaillés qui aient été conservés (ouverture du premier compte le 10 juin 1402).» Cf. L. Dupraz, *Les institutions politiques jusqu'à la Constitution du 24 juin 1404*, dans *Fribourg/Freiburg 1157-1481*, Fribourg 1957, p. 110.

<sup>2</sup> Jeanne Niquille, *L'hôpital de Notre-Dame à Fribourg*, Fribourg 1921, pp. 37, 41 n. 5.

<sup>3</sup> J.-F. Bergier, *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris 1963, pp. 439-440 et F. Borel, *Les foires de Genève au quinzième siècle*, Genève 1892, pp. 232-239. Les données recueillies par ces deux auteurs sur les cours des monnaies concernent presque exclusivement la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle.

Enfin, au cours de ces soixante ans de tenue comptable, ce ne sont pas moins de quarante notations sur le prix du marc d'argent à Fribourg que nous avons pu recueillir, autorisant ainsi l'évaluation de la teneur en argent fin du gros fribourgeois et surtout, ce qui paraît plus utile, du rythme de sa dépréciation.

Reste à dire un mot des termes choisis pour situer notre étude dans le temps. Avouons-le franchement: il nous importait davantage de nous limiter plutôt que de suspendre indéfiniment la publication de résultats déjà substantiels. Mais d'autre part, outre que 1481 est une date importante de l'histoire du canton de Fribourg et de la Confédération, cette année marque aussi, comme ailleurs en Europe,<sup>4</sup> la fin d'une période de crise monétaire (hausse et rareté des espèces) et le début d'un nouvel épisode de relative stabilité.

Nous allons examiner tour à tour les points suivants: les systèmes de compte et les principales monnaies d'argent en usage à Fribourg; la circulation et le cours des pièces d'or; le prix du marc d'argent et le rapport entre les deux métaux précieux; l'allure et les tendances de l'évolution des cours; le rythme et les causes de la dépréciation de l'unité monétaire. Programme certes ambitieux. Mais il s'agira surtout d'ordonner et d'examiner les informations recueillies à la lumière de ces questions.

### *1. Les systèmes de compte et les principales monnaies d'argent en usage à Fribourg*

Nous avons expliqué ailleurs<sup>5</sup> pour quels motifs les autorités fribourgeoises, en 1420, avaient institué leur propre système de compte au sein même du régime lausanno-savo-  
yard<sup>6</sup>. Raisons au rang desquelles figurait évidemment la fameuse loi de Gresham: la «bonne monnaie» de Guillaume de Challant, promue en 1419 ou 1420 au niveau peu réaliste de 2 g d'argent par *gros*, pour retomber presque aussitôt au plancher de 1,5 g de

<sup>4</sup> En dépit de son caractère forcément arbitraire, la date de 1481 trouve sa place en tout cas dans une période marquée par la reprise de l'extraction minière de l'argent, depuis les années 1460, et dont les effets ont pu commencer à se faire sentir à partir de 1477. (J. U. Nef, *Mining and Metallurgy in Medieval Civilization*, dans *Cambridge Economic History of Europe*, II (1952), pp. 469–473). Voir aussi plus bas, n. 60.

<sup>5</sup> Notre travail, *Essai d'une histoire monétaire du canton de Fribourg*, dans *Monnaies de Fribourg*, Fribourg 1969, pp. 32 et ss.

<sup>6</sup> Au temporel, les liens étaient trop étroits entre le duché de Savoie et l'évêché de Lausanne pour que les monnaies frappées par les deux princes ne fussent pas mises, en principe, sur le même pied. Sur les légères différences, après 1420, entre le gros de Savoie et celui de Lausanne, voir E. Demole et W. Wavre, *Histoire monétaire de Neuchâtel*, Neuchâtel 1939, p. 236: «En 1429, un florin de Savoie vaut 18½ sols faibles de Lausanne. En 1451, le même florin vaut 18 sols et, en 1463, il vaut la livre faible. Désormais, le florin de Savoie et la livre faible seront égaux; le premier deviendra à Neuchâtel le florin tout court et ne changera plus de valeur.» F. Loew, *Les Verrières*, Neuchâtel 1954, pp. 311–312, qui conteste cette affirmation, confond évidemment le florin de Savoie, unité réelle et de *compte* aussi, au cours invariable, avec le florin du Rhin, de poids supérieur et dont l'évaluation ne laissa pas de varier considérablement.

fin<sup>7</sup>, exigeait pour être adoptée durablement, le décri des unités savoyardes ou lausannoises d'aloï plus faible ayant afflué jusqu'alors à Fribourg, centre important de diffusion des espèces d'or de France, d'Allemagne et d'Italie. De peur que la nouvelle monnaie réformée ne servit plutôt de couverture aux nombreuses pièces d'argent de titre inférieur circulant toujours à Fribourg pour un cours inchangé et qui se trouveraient du même coup surévaluées, la Ville préféra s'en tenir à son propre système, établissant une relation honnête et réaliste avec les nouvelles monnaies frappées désormais à Lausanne et en Savoie<sup>8</sup>. Ainsi, devait-on penser, se trouverait écarté le risque, au premier chef, de disparition et d'accaparement des pièces d'or de circulation internationale dont le cours devait normalement baisser ou se stabiliser à la suite du renforcement monétaire.

a) *Le système du «petit lausannois»*: dès lors, on distingua la «bonne monnaie» – ou «monnaie forte» – de Lausanne et de Savoie, représentée essentiellement par un gros d'argent, qui s'échangea avec l'ancienne monnaie de Lausanne ou «monnaie faible» – ou avec la monnaie frappée par la suite à Fribourg, dite de Fribourg ou de «petits lausannois» –, pendant tout le XV<sup>e</sup> siècle, selon cinq taux successifs ou alternés, à la vérité très proches les uns des autres mais traduisant néanmoins des ajustements à la «bonté» réelle du gros savoyard:

Années	Sols nouveaux («forts»)	Sols anciens («faibles») ou «petits lausannois» (de Fribourg)	Rapport d'échange
1419/1420	17	30	12 dn. «forts» pour 21 dn. «faibles» (0,566)
1420/1421	2	3	12 dn. «forts» pour 18 dn. «faibles» (0,666)
1421–1429	17	30	12 dn. «forts» pour 21 dn. «faibles» (0,566)
1429	7	12	12 dn. «forts» pour 20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> dn. «faibles» (0,583)
1453	3	5	12 dn. «forts» pour 20 dn. «faibles» (0,600)

En réalité, à une brève période d'instabilité, de tâtonnements peut-être (1420–1429)<sup>9</sup>, et durant laquelle on vit coexister plutôt que se succéder différents cours de la «bonne monnaie», répond le XV<sup>e</sup> siècle presque en entier, avec deux taux de change seulement, soit 12 deniers pour 20<sup>1</sup>/<sub>2</sub> deniers «anciens» ou «faibles», de 1429 à 1453, puis 12 deniers pour 20 deniers, de 1453 jusqu'à la fin du monnayage savoyard en Suisse (pratiquement, jusqu'à la conquête du Pays de Vaud en 1536).

<sup>7</sup> Sur la monnaie lausannoise et sa réforme, voir notre article: *Contribution à l'histoire monétaire du Pays de Vaud et de la Savoie: la «bonne» et la «mauvaise» monnaie de Guillaume de Challant*, dans *Revue historique vaudoise*, 1975, pp. 103–133, en particulier p. 126.

<sup>8</sup> *Essai d'une histoire monétaire ...*, p. 35.

<sup>9</sup> La monnaie dite «bonne» de l'évêque de Lausanne paraît avoir connu, elle aussi, ces oscillations de faible amplitude et sur une période plus large. Voir F. Loew, *Les Verrières. La vie rurale d'une communauté du Haut-Jura au Moyen Age*, Neuchâtel 1959, pp. 310–311 et E. Demole et W. Wavre, *op. cit.*, p. 236.

Néanmoins, nous ne sommes pas certain que la loi reconnue selon laquelle «la mauvaise monnaie chasse la bonne» ait été la seule ou la principale raison qui détermina Fribourg à s'ériger en système monétaire autonome.

Des raisons découlant de la pratique comptable ont pu montrer à Fribourg que son régime particulier lui valait une position de relais assez commode entre Berne d'une part, Lausanne et la Savoie de l'autre.

Notons tout d'abord qu'à partir de 1453, l'introduction du rapport d'échange plus commode de 3 à 5, soit 12 deniers «forts» pour 20 deniers «faibles», mettait le florin de compte de Savoie, de 12 gros, à égalité parfaite avec la livre de Fribourg ou de «Lausannois petits» (auparavant, 20 sols 7 deniers pour 1 florin de 12 gros).

Un même genre de considérations pratiques a dû inciter Fribourg, également, à conserver les liens privilégiés qu'elle entretenait avec le régime monétaire bernois et que révèlent nos documents comptables. Le système de compte en usage à Berne (et dans les territoires de sa souveraineté, où Fribourg eut parfois des intérêts communs avec elle), tel qu'il se manifeste au travers de nos documents, était double, reposant sur deux piliers distincts. Il reflète un dualisme, que l'on retrouve dans le système bâlois avec lequel il a des relations, fondé, systématiquement, sur la complémentarité d'une «grosse» et d'une «petite» monnaie d'argent, le «plappart» (ou «ambresane») d'un côté, le «stebler» de l'autre<sup>10</sup>.

b) *Le système du «plappart» ou de l'«ambrosaine»*: sa base fut la frappe du gros d'argent, appelé communément «plappart» en Suisse (alémanique), «ambrosaine» ou «ambresane» à Fribourg. La première émission de gros d'argent, à Berne, paraît remonter à 1388<sup>11</sup> et ces «schillings» de 12 deniers «avaient été émis à l'équivalence de celui de Milan»<sup>12</sup> dont la frappe, à l'effigie de Saint Ambroise, explique justement le nom. A Fribourg, selon une ordonnance du 3 novembre 1390<sup>13</sup>, ils y étaient reçus pour la valeur de 10 deniers lausannois. Mais, selon H. U. Geiger, «ces pièces, de haute valeur intrinsèque, ne tardèrent pas à disparaître dans les bas de laine si ce n'est dans le creuset des trafiquants, ce qui contraignit LL. EE. à en suspendre la frappe»<sup>14</sup>. Ce n'est qu'en 1421, à nouveau, que Berne fit «venir un monnayeur de Savoie pour lui faire frapper des schillings ou plapparts émis au cours de 15 deniers»<sup>15</sup>. Or il ne fait aucun doute que ces «plapharten, die man nennte Ambrosini»<sup>16</sup>, ou ces «ambrosini boni, vul-

<sup>10</sup> Voir en appendice no. 2, les documents relatifs à ces monnaies utilisées à Fribourg.

<sup>11</sup> H.-U. Geiger, *Der Beginn der Gold- und Dickmünzenprägung in Bern. Ein Beitrag zur bernischen Münz- und Goldgeschichte des 15. Jahrhunderts*, Bern 1968, pp. 30-31; C. Martin, *Essai sur la politique monétaire de Berne 1400-1798*, Lausanne 1978, p. 25.

<sup>12</sup> C. Martin, op. cit., p. 25; A. Morel-Fatio, *Histoire monétaire de Lausanne*, MDR, t. XXXIV, p. 450.

<sup>13</sup> Le texte de cette ordonnance a été reproduit dans notre ouvrage, *Monnaies de Fribourg ...*, p. 125; C. Martin, op. cit., p. 25.

<sup>14</sup> H.-U. Geiger, op. cit., p. 31, cité par C. Martin, op. cit., p. 23.

<sup>15</sup> H.-U. Geiger, op. cit., p. 31, cité par C. Martin, op. cit., pp. 23-24.

<sup>16</sup> A. Fluri, *Wie unsere Väter Buch und Rechnung führten*, dans *Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde*, XIX, h. 2/3, Berne 1923, p. 118.

gariter dicti plaphart»<sup>17</sup> sont les «ambresanes» de nos trésoriers, citées par eux a maints endroits de leurs comptes et dont les équivalences permettent de dresser un tableau de leurs cours en deniers de Fribourg (ou «petits lausannois») <sup>18</sup>:

1426	13 dn.	1459 B	14 dn.; 15 dn.
1427	13 dn.	1460	15 dn.
1429 B	12 dn.; 11 ½ dn.	1461	15 dn.
1431 B	11 ½.; 13 ½ dn.	1462	15 dn.
1433	11 ½ dn.	1465	15 dn.
1437	12 dn.	1466	15 dn.
1440	12 ½ dn.	1467	15 dn.
1442 A	12 dn.	1469	15 dn.
1442 B	13 dn.	1471	15 dn.
1446	12 dn.	1472	15 dn.
1450	13 dn.	1474	15 dn.
1451	12 dn.	1475 A	15 dn.; 16 ¼ dn.
1452	12 ½ dn.	1475 B	16 ½ dn.
1454	12 dn.	1476 A	15 dn.
1455	12 dn.	1476 B	15 dn.; 12 ½ dn.
1456	12 dn.	1477 A	15 dn.

Il est clair, à la lumière de ce tableau, que Berne et Fribourg cherchaient le moyen – et l’avaient trouvé partiellement – de rendre leurs unités monétaires interchangeables. Tout d’abord, jusqu’en 1460, le plappart bernois équivalait plus ou moins, par sa valeur intrinsèque, au sol fribourgeois en tant qu’*unité de compte*. Voici la preuve de ce que nous avançons: l’ordonnance de 1421 qui réglait la frappe du plappart bernois lui conférait, au titre de 500 millièmes, un poids net d’argent fin de 1,17 g. Or cette valeur est celle exactement qui avait été assignée l’année précédente par les calculs du trésorier Bonvisin à l’unité de compte fribourgeoise et correspondant au sol lausannois dit «ancien» ou «faible». On se souviendra en effet que d’après l’évaluation des Fribourgeois, 17 gros de Lausanne (ou de Savoie) nouveaux devaient être pris pour 30 anciens. Le poids de fin du sol «fort» étant de 2,053 g, celui du sol «ancien» ou «faible» se trouve correspondre fort bien à la teneur nette du plappart bernois, soit 1,17 g<sup>18 bis</sup>. Seul le denier fribourgeois était intrinsèquement supérieur à son homologue bernois, puisque l’«ambresane» était dite valoir 15 de-

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Ce tableau est établi sur la base des documents originaux recueillis par nos soins et figurant en appendice no. 3. Les lettres A ou B désignent le 1<sup>er</sup> ou le 2<sup>e</sup> semestre.

<sup>18 bis</sup> Sur la valeur intrinsèque du plappart bernois, voir H.-U. Geiger, op. cit., p. 214: poids brut de 2,34 g au titre de 500/1000; sur la valeur intrinsèque du gros de Savoie «fort» par rapport à l’ancien «faible», voir notre article: *Contribution à l’histoire monétaire du Pays de Vaud et de la Savoie ...*, pp. 124–125. Le poids de fin commun au sol «faible» (petit lausannois) et au plappart bernois se dégage de la proportion suivante:  $\frac{x}{2,053} = \frac{17}{30}$ ; 1,17 est une valeur légèrement arrondie (plus exactement, 1,163366).

niers à Berne et seulement 12 à Fribourg. L'équipolence entre les deux villes s'incarna enfin dans la réalité, en 1446, lors de l'émission du premier «gros» fribourgeois (1,046 g de fin); dès lors le rapport d'échange fut fixé officiellement: «nommeemant une ambrisane (de Berne) por 1 ambrisane (de Fribourg) ou por 12 deniers et les quattrin pour quatre deniers» (ce quattrin était en fait le «fünfer» de 5 deniers, l'ancien «vierer»; il était le tiers du plappart bernois de 15 deniers tout comme 4 deniers, le tiers du gros fribourgeois de 12 deniers)<sup>19</sup>. Cette ordonnance signifiait aussi implicitement que jusqu'en 1446, le monnayage bernois avait couvert les besoins de la circulation monétaire à Fribourg en bonnes monnaies d'argent et en accord avec son système de compte.

Le problème trouva une autre solution après 1460: l'«ambresane» de Berne fut reçue pour 15 deniers à Fribourg. Ce n'est pas que le plappart bernois se fût renforcé, c'est le denier fribourgeois qui s'était amoindri<sup>20</sup>. Aussi bien, les deniers qui entraient dans le calcul de sa valeur de compte, à Berne comme à Fribourg, pouvaient être échangés à la parité puisqu'à Berne également, le plappart était compté pour 15 deniers. Il y avait là, à n'en pas douter, un aveu de faiblesse du monnayage fribourgeois, mais les petites transactions de la vie quotidienne s'en trouvaient facilitées.

Ajoutons que la ville de Bâle, elle aussi, frappait des plapparts que nos trésoriers appellent parfois, recourant au même terme générique, «ambresane» de Bâle. Les cours notés lors de nos dépouillements révèlent cependant qu'ils étaient plus forts que les gros de Berne:

1437: 15 dn.	1457: 17 1/2 dn.; 20 dn. («altblaphart»)
1442: 15 dn.; 15 1/2 dn.	1459: 16 dn.
1449: 15 dn.; 15 1/2 dn.	1460 A: 18 dn.
1451: 16 dn. («altblaphart»)	1460 B: 19 dn.
1452: 15 dn.	1472: 18 dn.
1454: 15 dn.; 16 dn. («altblaphart»)	1476: 19 dn.
1455: 15 dn.	

Il est à souligner que la hausse nominale à Fribourg du plappart de Bâle semble se situer vraisemblablement en 1457, comme pour l'ambresane de Berne, confirmant ainsi la présomption d'un affaiblissement de l'unité fribourgeoise.

c) *Le système «stebler»*: dans la longue histoire de ses relations avec Berne, Fribourg fut amenée parfois à administrer des portions du territoire de l'actuel canton de Berne, soit qu'elle

<sup>19</sup> Ordonnance reproduite dans notre ouvrage: *Essai d'une histoire monétaire ...* doc. no. 17, p. 134. H.-U. Geiger, op. cit., p. 31: «Der Schilling wurde nun zum Plappart und galt 15 Pfennige, während der Vierer mit 5 Pfennigen bewertet und als Fünfer zur gebräuchlichsten Münze des 15. Jahrhunderts wurde.» Il ne faut pas confondre ici le quattrin (ou ancien vierer devenu fünfer) reçu à Fribourg pour 4 deniers avec le cart de Savoie (valeur 3 dn. bons. de Savoie) reçu pour 5 deniers à Fribourg!

<sup>20</sup> Le plappart bernois n'a pas été altéré de 1421 à 1466, date à laquelle il s'est très légèrement amoindri, passant de 1,17 g de fin à 1,05 g (H.-U. Geiger, op. cit., p. 214). Il n'est pas impossible que ce changement de cours de l'ambresane soit à mettre en rapport avec l'introduction de la «parpaiolle», reçue à Fribourg pour 15 dn. également (voir plus bas n. 29bis).

les ait possédées en propre durant quelque temps (Simmenthal)<sup>21</sup>, soit qu'elle les ait gouvernées de concert, c'est-à-dire tour à tour avec Berne, à titre de bailliage commun (Grasbourg). Aussi les baillis placés à la tête de ces circonscriptions devaient-ils rendre des comptes annuels, exprimés en la monnaie du lieu puis traduits en unités de compte de Fribourg. Ces documents nous valent donc d'être renseignés sur la monnaie de compte en usage, pour le moins, dans les châtelanies de Simmenthal et de Grasbourg. Leur témoignage est à considérer d'autant plus qu'il s'étend sur une période allant de 1379 à 1457: il résulte de leur examen qu'une monnaie de compte était utilisée dans ces régions de la mouvance bernoise, appelée indifféremment «bernoise» ou «bâloise», ou bien encore «monnaie blanche», les unités la composant s'appelant de préférence sols «bâlois» ou «stebler»<sup>22</sup>; un notaire dira même «stebler cursuales in Berno» (1385).

On ne peut s'expliquer le caractère composite du système bernois qu'en tenant compte des concordats monétaires auxquels Berne adhéra à partir de 1370 et dont Bâle constituait le point de ralliement. Cette nouvelle orientation de la politique monétaire coïncidait pour Berne avec le début de la frappe de multiples du denier et devait l'amener bientôt à l'émission des «gros» ou «plapparts» dont nous avons parlé tout à l'heure.

Quels qu'aient été les types et les fortunes de ces émissions successives, il reste qu'en 1379, Jean de Praroman, châtelain de Simmenthal au nom de Fribourg, rend compte «leaul et final» en monnaie de *stebler* dont 42 valent un florin au cours de 14 sols lausannois (soit 1 *stebler* = 4 deniers lausannois). Un compte analogue de 1381 laisse percevoir clairement l'existence d'un autre *stebler*, dont 21 de ce type font un florin de 14 sols, soit égal à 8 deniers lausannois, donc double du premier.<sup>23</sup>

Nous pensons qu'il faut voir dans ce compte l'expression d'une dualité «zweier-vierer»<sup>24</sup> et il reste que Fribourg distinguait, dans le troisième quart du XIV<sup>e</sup> siècle, deux sortes de *stebler*, l'un, «gros» de 8 deniers lausannois, l'autre, «petit» de 4 deniers lausannois<sup>24</sup>. En

<sup>21</sup> De 1378 à 1386.

<sup>22</sup> Voir les textes en appendice no. 2, notamment le document no. 7. H.-U. Geiger. op. cit., p. 35, remarque: «Im späteren Mittelalter wurde der Pfennig auch als Doppelstück oder Angster, als einfacher Pfennig oder *Stebler* ... geprägt.» Voir aussi dans les documents reproduits en appendice no. 3. les textes relatifs à la châtelanie de Grasbourg qui montrent à l'évidence que les adjectifs «bernois» ou «bâlois» désignaient indifféremment la même espèce monétaire.

<sup>23</sup> D'après H.-U. Geiger, op. cit., p. 30, en 1377, à la suite de l'adhésion de Berne au concordat monétaire de Schaffhouse, «die Angster wurden verrufen und wiederum kleine Pfennige geprägt, von denen ein Pfund einen Goldgulden ausmachen sollte». Avec 21 sols de *stebler* pour 1 florin, nous ne sommes pas loin du compte. L'autre monnaie *stebler* dont 42 sols font 1 florin, serait donc l'ancien «pfennig» dévalué en 1375 et dont 2 valaient désormais 1 «nouveau». A noter que seul le *Pfennig* ou denier était frappé, le sol (*Schilling*) et la livre (*Pfund*) étant des expressions purement comptables.

<sup>24</sup> H.-U. Geiger, ibid., dit qu'en 1384, «ein savoyischer Münzmeister wurde nach Bern geholt, der dort zum erstenmal zweiseitige Münzen schlug: Zweier und Vierer; die letzteren entsprachen dem savoyischen Quart». Nous ne savons trop que penser de cela. Ce «quart» de Savoie n'est-il pas plutôt un «quattrin», l'équivalent de ce *stebler* de 4 dn., en fait d'un «vierer»? L'ordonnance de 1384 a-t-elle prévu encore la frappe supplémentaire d'une pièce de 2 dn. le «zweier», ou s'agirait-il du *stebler* de 8 dn., le double du «vierer»?



1415/1416, une rubrique signale encore un petit sol «*baley*» d'une valeur de 4 deniers lausannois. Puis, en 1418, un *stebler* est mentionné qui ne vaut plus que 7 ½ deniers. S'agirait-il alors d'un affaiblissement du «gros» *stebler* de 8 deniers? Il faut signaler, en tout cas, que ce cours de 7 ½ deniers est antérieur à la réforme de 1420 et que, converti en «petits lausannois», il atteindrait alors la valeur significative de 13 deniers. Or, 13 deniers, on s'en souvient, c'est le cours de l'ambresane bernoise en «petits lausannois» de 1426. Faut-il admettre alors que ce *stebler* de 1418 était intrinsèquement égal – sinon identique – au deuxième plappart frappé à Berne dès 1421 <sup>25</sup>?

En tout état de cause, le «*stebler*» entre 1418 et 1423, puis durant la période qui s'ensuivit (nous le repérons jusqu'en 1457) <sup>26</sup>, subit une sérieuse amputation; il passe en effet de 13 deniers (cours supposé) à 10 deniers, puis à 9 ½ deniers:

[1418	13 dn.]	1433 B	8 ¼ dn.; 9 ½ dn.; 9 dn.
1423	10 ¼ dn.	1434	9 ½ dn.
1424	11 ½ dn.	1440	9 ½ dn.
1425	10 ¼ dn.	1445	9 ½ dn.
1426	10 dn.	1455	9 ½ dn.
1427 A	9 ¾ dn.	1456	9 ½ dn.
1427 B	9 ½ dn.	1457	9 ½ dn.

Dans ces conditions, à l'ancien couple «gros *stebler*» – «petit *stebler*» se serait substitué la dualité «plappart-*stebler*». Si l'on se souvient qu'en 1390, l'ambrosaine avait été taxée 10 deniers lausannois, le «gros *stebler*» à 8 deniers, on constatera qu'en 1446, le *stebler* à 9 ½ deniers et l'ambresane à 12 deniers maintiennent le même rapport (0,8) de l'un à l'autre. <sup>27</sup>

Ainsi, de nombreuses pièces d'argent, d'horizons divers, contribuaient à couvrir les besoins en liquidités des transactions quotidiennes. Pendant le XV<sup>e</sup> siècle, le monnayage fribourgeois n'y a concouru que dans une assez faible mesure et s'est borné, semble-t-il, à frapper des pièces noires, essentiellement, ou de peu de fin: deniers, trésels, carts <sup>28</sup> soit respectivement de 1, 3, 5 deniers, servant à l'achat de denrées alimentaires ou de menus objets.

Les frappes étrangères, selon la hiérarchie des valeurs de compte (en deniers «faibles»), offraient dans l'ordre, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle:

<sup>25</sup> H.-U. Geiger, op. cit., pp. 31 et 214.

<sup>26</sup> Voir appendice no. 3, à cette date. Cependant, en 1464 encore, on retrouve une mention de *stebler* et de *kreutzer* (ibid.), quoique sans indications de cours. Le *kreutzer* était reçu pour 8 dn. (ibid., 1451 et 1486).

<sup>27</sup> Très exactement, 0,792.

<sup>28</sup> Le «cart», comme son nom l'indique, est le quart du gros, d'une valeur, par conséquent, de 3 deniers. A Fribourg, le «cart» désigne généralement la pièce de 3 dn. *bons* de Savoie reçue pour 5 dn. «lausannois petits». La pièce de 3 dn. *faibles* s'appelait, plus communément, «trésel». Ne pas confondre le «cart» avec le «quattrin» (voir n. 19)!

- le gros savoyard (20 dn.)
- le gros de Bohême (16 dn.<sup>29</sup>)
- le «plappart» de Bâle (15 – 18 dn.)
- le «plappart» de Berne (15 dn.)
- le «stebler» bâlois ou bernois (9 1/2 dn.)
- le «kreuzer» (8 dn.)

Quelque-unes de ces pièces<sup>29bis</sup> suffisaient à acquitter un salaire quotidien, voire hebdomadaire, le prix de petits outils, d'une aune de tissu médiocre ou de quelques provisions alimentaires. C'est dire l'ampleur du rôle laissé à l'or et le besoin qu'on avait de ce métal.

## *2. Le prix du marc d'argent et la valeur de l'unité de compte*

Nous avons vu que Fribourg, au XV<sup>e</sup> siècle, sans frapper d'appréciables quantités de monnaies d'argent, de celles surtout qu'on appelle «gros», de 12 deniers de valeur nominale au moins, se conformait pourtant strictement à l'impératif d'une monnaie de compte. L'unité de compte fribourgeoise, rappelons-le, reposait à l'origine sur un certain poids d'argent fin représenté par le sol lausannois ou savoyard (en fait, deux-demis «gros») de 1419, immédiatement antérieur au «gros» réformé de Guillaume de Challant et d'Amédée VIII, du 20 février 1420. D'après les calculs opérés par les Fribourgeois eux-mêmes à cette époque, établissant un rapport de 30 à 17 entre la monnaie faible et la nouvelle monnaie forte, le poids de fin, étalon de l'unité de compte à Fribourg, se situait alors à 1,17 g, valeur exacte de la teneur en métal pur du plappart bernois de 1421 (contre 2,17 g pour le nouveau «gros de Savoie»). Mais ce qui caractérise au premier chef le système de compte en usage à Fribourg n'est pas le poids – réel ou supposé – d'argent contenu dans son unité, voué, ici comme ailleurs, à une lente diminution, mais bien plutôt le taux d'échange par lequel il restera accroché au système savoyard, rapport très stable, qui n'a varié que dans des limites très étroites et à des moments que nous connaissons bien (voir le tableau de la p. 225). La comptabilité des trésoriers fribourgeois est donc tout entière basée sur un mode de conversion réduisant les monnaies en circulation effective à Fribourg – dont la plupart étaient frappées ailleurs – à un commun dénominateur relié lui-même au «gros» de Savoie: le sol de Fribourg ou «petit lausannois» représentant successivement les  $\frac{17}{30}$ ,  $\frac{7}{12}$  et  $\frac{3}{5}$  du «gros» savoyard. Les documents des archives fribourgeoises présentent ainsi l'avantage de refléter avec fidélité les composantes et les tendances du marché monétaire de la Suisse occidentale et du bassin lémanique. Et cela d'autant mieux que Fribourg, par la

<sup>29</sup> Voir appendice no. 3, par exemple, en 1447, un cours de 16 dn., puis en 1475, un cours de 22 1/2 dn. et en 1476, un cours de 24 dn. Il s'agit dans chaque cas, il est vrai, d'une monnaie dépensée lors d'achats ou de voyages en Allemagne méridionale et en Autriche, ce qui ne permet pas d'affirmer qu'elle était d'un usage courant dans nos régions.

<sup>29bis</sup> Il faudrait ajouter à ce tableau la «parpaiolle» de Lausanne et de Savoie, jamais mentionnée comme telle dans nos comptes, et pour cause, puisqu'à 9 dn. «bons», elle en valait 15 «petits» à Fribourg. Il est possible qu'à partir de 1457, date de l'introduction de la «parpaiolle» dans nos régions, le mot «ambresane» ait pu désigner à la fois le «plappart» de Berne et la «parpaiolle» de Lausanne ou de Savoie. Voir notre ouvrage: *Monnaies de Fribourg* . . . pp. 54–55.

faiblesse de ses émissions monétaires, n'était pas en mesure de «déformer» l'espace environnant.

Nous croyons pouvoir contribuer de la sorte à compléter la documentation recueillie jusqu'ici, concernant le régime monétaire de la Savoie et de ses émissions au XV<sup>e</sup> siècle. Ainsi en va-t-il des prix du marc d'argent<sup>30</sup> pratiqués à Fribourg (cf. tableau no. 2 et appendice no. 1). On peut en déduire facilement une valeur «théorique» du poids d'argent contenu dans l'unité fribourgeoise, et par une facile conversion, celle aussi de l'unité de compte de Savoie. Les chiffres obtenus demandent, bien sûr, à être corrigés. Car d'une part, dans quelques cas, le prix du marc est celui que consentait un orfèvre ou un changeur à un *acheteur en quête de métal*. Puisque le vendeur est supposé retirer en monnaie, un poids d'argent au moins égal au marc (de Troyes), il est évident que le nombre obtenu en divisant 244,7529 g par son prix, représente un poids minimum, insuffisant à vrai dire, de l'argent contenu réellement par chaque unité de compte. Comme le vendeur de métal, en effet, entend réaliser un bénéfice, il s'ensuit qu'il aura déjà récupéré une quantité d'argent égale à celle du marc dans un nombre d'unités de compte moins élevé que le montant réclamé, en fin de compte, à l'acheteur. C'est dire qu'ici, le poids de fin réel de l'unité de compte doit être légèrement supérieur à sa valeur «théorique» – dans les limites d'un honnête bénéficiaire – de 10 à 20 % peut-être.

Mais dans les autres cas, plus nombreux (voir les textes relatifs à ces transactions dans l'appendice no. 1), il s'agit au contraire d'un prix consenti par les monnayeurs à un *vendeur de métal en quête de monnaie*; le résultat «théorique» est alors trop élevé. Il doit être corrigé à la baisse car en échange du métal fourni, l'atelier de frappe livre un équivalent monnayé nécessairement inférieur en poids de fin par unité de compte, sans quoi il ne réaliserait aucun bénéfice (laquelle plus-value est réalisée justement sur la fappe des grosses pièces). Dans quelles proportions? La comparaison, quand nous pouvons l'effectuer, entre le poids «théorique» et réel du fin, montre un écart approximatif de 15 à 20% (voir tableau ci-après)<sup>31</sup>.

Poids «théorique» ou poids réel, ces calculs permettent l'estimation, sur une longue période, de la baisse de la teneur en argent fin, de la dévaluation, autrement dit, de l'unité de compte: diminution de moitié de 1420 à 1480, et des deux tiers si l'on remonte à 1400. Ces constatations ressortent à l'évidence de la série des nombres indices de la teneur du sol de Fribourg en métal argent (voir tableau no. 3).

<sup>30</sup> L'étalon monétaire, à Fribourg comme à Lausanne, durant tout le XV<sup>e</sup> siècle, est le marc de Troyes (voir *Monnaies de Fribourg* . . . , p. 41). Après 1500, Fribourg adopta le marc de Nuremberg. On conservait pieusement à Lausanne un poids-étalon du marc de Troyes. H. Amman (voir son article *Zur Geschichte der Westschweiz in savoyscher Zeit*, *Revue d'histoire suisse*, 21, 1941, p. 40, citant MDR VII, (1846), no. 59, p. 233), met justement l'adoption du marc de Troyes à Lausanne en rapport avec le rôle important joué par cette ville, aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, comme relais sur la route reliant l'Italie aux foires de Champagne.

<sup>31</sup> Il faut comprendre dans cette marge non seulement le bénéfice ou *seigneurage* mais aussi les frais de frappe ou *brassage*. Comparer avec R. de Roover, *Money, Banking and Credit in Medieval Bruges*. Cambridge (Massachusetts) 1948, p. 241, n. 19.

Quand on rapproche en outre ces résultats des données immédiates découlant des ordonnances monétaires de Savoie (1400, 1405, 1420, 1448, 1453, 1474, 1478, 1483), on comprend mieux la signification de ces dernières. Elles s'intègrent très naturellement dans la série des valeurs décroissantes de l'unité de compte, d'autant plus que les normes fixées n'ont fait que ratifier, sans doute, les pratiques de «debasements»<sup>32</sup> opérées par les monnayeurs, confrontés à la nécessité d'alléger les gros qu'ils frappaient.

Le tableau ci-dessous fait figurer la teneur en argent fin du gros de Savoie, calculée selon les ordonnances monétaires qui nous ont été conservées. En appliquant à ces chiffres le taux d'échange pratiqué à ces dates entre la monnaie de Savoie et la monnaie de Fribourg, il nous est loisible d'en déduire la valeur en fin du sol de Fribourg (exemple: pour 1453,

$$\frac{1,552 \text{ g} \times 3}{5} = 0,931 \text{ g}$$

A. Gros de Savoie						B. Sol de Fribourg ou «petit lausannois»				
Années	Taille (marc de Troyes)	Poids bruts (g)	Titre			Teneur en argent (g)				
			Deniers	Grains	Millièmes	Teneur en argent (g)	Calculée selon le taux de change appliqué à A	Calculée selon le prix du marc d'argent	Ecart en valeur absolue (g)	Ecart en valeur relative (%)
1400	70	3,496	11	12	0,958	3,350	—	—	—	—
1405	105	2,330	11	12	0,958	2,234	—	—	—	—
1420	108	2,266	11	12	0,958	2,171 *	1,230	(1,489) **	—	—
[1446]	—	—	—	—	—	—	[1,046]	1,205	- 0,159	15,20
1448	128	1,912	10	12	0,875	1,673	0,980	1,205	- 0,225	22,96
1453	128	1,912	9	18	0,812	1,552	0,931	1,165	- 0,234	25,13
1474	160 <sup>1/2</sup>	1,524	10	22	0,910	1,388	0,832	0,816	+ 0,016	1,92
1478	160 <sup>1/2</sup>	1,355	10	10	0,868	1,177	0,706	0,798	- 0,092	13,03
1483	204 <sup>1/2</sup>	1,196	11	8	0,944	1,130	0,678	—	—	—

Source: D. Promis: *Monete dei reali di Savoia*, Torino 1841, vol. I. p. 489.

\* Ce nombre ne correspond pas à la valeur définie par les essais fribourgeois et qui fut adopté également par les autorités bernoises (2,053 g). Il est certain que la pratique avait pris ses distances à l'égard des ordonnances (voir notre article, pp. 125-126).

\*\* Ce résultat, aberrant, est obtenu d'après un prix de marc exprimé en monnaie d'avant la réforme monétaire et reflète probablement la teneur réelle du gros de Savoie à la fin de 1420 (voir notre art. «Contribution à l'histoire monétaire...», p. 126).

Dans la seconde partie du tableau (B), on a rapporté les valeurs «théoriques» de l'unité de compte fribourgeoise, calculées d'après le prix du marc d'argent, pour les rapprocher des nombres réels découlant des ordonnances monétaires du duc de Savoie et ajustés selon le taux de change observé; l'écart entre les deux séries s'explique par les raisons évoquées plus haut et résulte de la prise en considération des bénéfices de la frappe<sup>32</sup>.

<sup>32</sup> Ibid., pp. 222, 241, n. 19.

### 3. Le prix du marc d'argent et le rapport or/argent

Les cours des pièces d'or étant connus avec une exactitude suffisante (voir appendice no. 5), les prix du marc d'argent traduits en florins du Rhin permettent de calculer les taux d'échange entre les deux métaux précieux (voir tableau no. 2).

Les indications recueillies à ce sujet ne sont pas toutes, certes, strictement homogènes. Ainsi quelques-unes sont des prix isolés mais néanmoins, la majorité d'entre elles, alors même qu'il peut s'agir parfois d'estimations (cas d'emprunts garantis par de la vaisselle d'argent, par exemple) sont des cours significatifs, pratiqués lors de la vente à la frappe, à l'hôtel des monnaies. Quand les prix sont exprimés directement en florins (du Rhin), ce qui est heureusement assez fréquent, on voit que le cours de cette devise est identique à celui qu'on retrouve dans les annotations des Trésoriers de la Ville ou des Maîtres de l'Hôpital.

A Fribourg, au XV<sup>e</sup> siècle, le prix en florins auquel se négocie le marc d'argent fluctue légèrement, non sans qu'on puisse discerner toutefois plusieurs périodes au sein de cette évolution. De 1400 à 1430, le barème se situe un peu en-dessous de 7 florins, de  $6\frac{2}{3}$  à  $6\frac{3}{4}$ . Puis de 1430 à 1480, durant cinquante ans, le plancher s'affermi à 7, le niveau moyen restant bien accroché aux alentours de  $7\frac{1}{2}$ , oscillant parfois de  $7\frac{1}{4}$  à  $7\frac{2}{3}$ . En revanche, les quatre dernières années dont nous disposons, de 1478 à 1481, indiquent sans équivoque le passage à 8 florins. Il est à noter au reste que ces prix sont certainement très semblables, sinon rigoureusement égaux, à ceux du marché de l'Allemagne du Sud<sup>33</sup>. Mais pendant tout ce temps, la teneur du florin du Rhin a subi plusieurs baisses (voir tableau no. 1). Aussi bien convient-il de se fier en dernier lieu au rapport établi entre le poids d'or qui s'exprime réellement à travers le prix formel en florins, et le poids du marc d'argent. Or la série obtenue manifeste des tendances similaires: dès 1429 ou 1430, le rapport s'établit au niveau de 12:1, descendant parfois à 11,8:1 (aux alentours de 1450 notamment) ou montant à 12,8:1 (1455-1460). Dès 1478, enfin, il tombe manifestement à 11,3:1.

Stabilité donc, de 1430 à 1480, alors que de 1400 à 1429, le rapport entre les deux métaux accusait d'amples fluctuations, sans parler des années antérieures, dès 1381<sup>34</sup>: passage de 13,7:1 vers 1380, à 9:1 en 1381, ce dernier taux maintenu jusqu'à 1400 environ; au delà, des oscillations ressortaient très marquées, avec un creux de 8,3:1 en 1420, un maximum de 13,2:1 vers 1425, autour d'un niveau moyen de 10,5:1.

Le calme retrouvé, notons-le, laisse voir clairement que la rareté de l'or est ressentie désormais plus vivement que celle de l'argent, phénomène perçu d'ailleurs dans toute l'Europe<sup>35</sup>. D'après les données dont nous disposons, cette constatation peut s'établir

<sup>33</sup> H.-U. Geiger, op. cit., p. 56:  $8\frac{1}{4}$  florins pour un marc d'argent (au poids de Nuremberg, soit 237,10 g) en 1482. Cela ferait  $8\frac{1}{2}$  florins à cette même date, pour un marc du poids de Troyes (244,75 g).

<sup>34</sup> *Contribution à l'histoire monétaire du Pays de Vaud et de la Savoie...*, p. 110.

<sup>35</sup> John Day, *The Great Bullion Famine of the Fifteenth Century*, dans *Past and Present*, 79, mai 1978, p. 40.

ainsi: la hausse réelle du marc d'argent, exprimée en florins et compte tenu du léger affaiblissement de ceux-ci, par rapport à la période 1425/1430, est de 11,6% en 1478 et de 16,5% en 1481<sup>36</sup>. Mais durant la même période, le glissement du rapport or/argent est de + 19% en faveur de l'or, soit en 1478<sup>37</sup>; le net renchérissement de l'argent apparu dans l'intervalle 1478/1481 n'empêchera pas le taux d'échange entre les deux métaux de se situer encore 7,6% plus haut en faveur de l'or qu'en 1430<sup>38</sup>.

Le renchérissement de l'or plus que proportionnel à celui de l'argent, entraînera certaines conséquences théoriques sur le monnayage de l'argent, dont nous aurons à reparler.

#### 4. La circulation des espèces d'or à Fribourg

A Fribourg au XV<sup>e</sup> siècle, la rareté relative de l'or s'explique pour beaucoup, ici comme ailleurs, par une restriction internationale de l'offre<sup>39</sup>; mais du côté de la demande, outre l'essor commercial vivifiant de l'arc anglo-flamand, de son prolongement brabançon-rhéan<sup>40</sup>, de l'Allemagne du Sud, de la Lombardie, régions au sein desquelles la Suisse se trouvait heureusement située, il faut souligner encore le rôle de substitution joué par le métal jaune en face d'une monnaie d'argent largement défailante dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

C'est un fait que le niveau nominal des prix et la fréquence des transactions requéraient l'emploi, pour les denrées les plus courantes, de pièces d'argent dont la valeur faciale ne pouvait plus croître beaucoup, compte tenu de la diminution accentuée de leur valeur intrinsèque. Aussi bien est-on frappé, à la lecture des comptes de cette époque, par l'usage assez vulgaire, somme toute, que l'on faisait de l'or, soit que les montants réglés n'excédassent pas la valeur de quelques livres,<sup>41</sup> soit qu'on payât d'un florin ou d'un écu des services qui auraient très bien pu s'honorer, sans trop alourdir la poche du bénéficiaire, d'un équivalent en monnaie d'argent. C'est ainsi que l'on voit «messeigneurs» du Conseil distribuer force pourboires et récompenses à des hérauts et messagers, sous la forme, chaque fois, d'une ou deux pièces d'or. Ce sont des gestes qui ne relèvent pas d'une conception rationnelle de l'économie publique, mais sans doute eût-il été malséant d'agir autre-

<sup>36</sup> Pour rendre comparables les prix du marc d'argent exprimés en florins, nous avons tenu compte de la dévaluation de ces derniers, soit en multipliant 6,666 fl. (valeur 1425/1430) par le rapport  $\frac{2,778}{2,697} = 6,866$  fl. (Pour les teneurs en fin respectives du florin à ces dates, voir tableau no. 1).

<sup>37</sup> Passage du taux 1 : 10,5 à 1 : 12,5 (voir tableau no. 2).

<sup>38</sup> Taux 1 : 11,3 (1481) par rapport au taux 1 : 10,5 (ibidem.).

<sup>39</sup> Voir à ce sujet le récent travail de John Day, art. cit., pp. 3 et ss., spécialement pp. 40-46.

<sup>40</sup> R. H. Hilton, *A Crisis of Feudalism*, dans *Past and Present*, 80, août 1978, p. 18: «Old centres and old trading currents shrank (for instance, the Italian-Flemish connection); others boomed (for instance, the Brabant-Frankfurt-Danube and south German axes).»

<sup>41</sup> H. Dubois, *Les foires de Chalon et le commerce dans la vallée de la Saône à la fin du moyen âge (vers 1280-vers 1430)*, p. 293, a déjà noté ce phénomène à propos du XIV<sup>e</sup> siècle: «... le manque d'argent qui explique que même des transactions de petite importance se fassent en florins. Il s'agit là d'une situation qui n'était propre ni à la région bourgignonne, ni à ses voisins, ni au royaume de France.»

ment; il ne faut pas sous-estimer la part des motivations affectives ou esthétiques dans le comportement des agents économiques d'un autre âge.

Peut-être viendrait-on à s'expliquer le calme relatif du marché de l'argent en Suisse, au XV<sup>e</sup> siècle, par le fait qu'on s'était résigné à le voir jouer, sur le plan monétaire, un rôle éminemment local et qu'on percevait aussi qu'il eût été vain, voire périlleux, de l'en distraire. Restant indéfiniment en circulation, dans des zones bien circonscrites, il échappait dès lors à ces courants de transfert massif qui déplacent les aiguilles des indicateurs, et fluctuait sagement au gré des fontes et frappes. Mais tandis que l'argent répondait en quantité suffisante aux besoins et pratiques quotidiennes d'une population fortement diminuée, l'or, lui, avait à faire face aux exigences d'un commerce international actif et dont les habitants des villes suisses prélevaient leur part de risque et de profit.

Première constatation à propos des monnaies d'or à Fribourg: on voit s'opérer durant le XV<sup>e</sup> siècle de nettes conversions dans le choix des espèces.

Tout d'abord, la prééminence du *florin de Florence*, indiscutable pendant la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle (l'or ne circule guère à Fribourg avant 1350), s'écroule à partir des années 1400; sa trace disparaît pratiquement en 1410. Les rares mentions qu'on en découvre après cette date sont dues au service de rentes annuelles versées pour des emprunts contractés en cette espèce et dont les clauses prévoyaient le paiement sinon en florins, du moins en toute autre monnaie égale à son cours. On peut expliquer cette disparition par le sérieux déclin de sa frappe, déjà diminuée en 1380-1391 et qui restera extrêmement faible par la suite, même quand les documents permettent à nouveau de l'enregistrer après 1424 (elle ne rattrapera jamais plus son niveau d'antan). Plus encore, en 1402, pour la première fois en cent cinquante ans de son histoire, le florin de Florence avait dévalué de 5,5 %, passant de 3,53 g d'or à 3,33 g de même finesse (le poids original en fut toutefois restauré en 1422, pour le replacer à la parité du ducat de Venise)<sup>42</sup>.

Semblablement, les écus de France avaient été très en vogue à partir de 1390, prenant le relais du florin de Florence alors en défaut; les emprunts publics s'opéraient et se libellaient à Fribourg par le truchement de ces unités. Or, dès les années 1430, leurs mentions se font moins fréquentes, sans jamais, il est vrai, disparaître complètement, ou tendent alors à se réduire aux écritures passées à propos de pensions ou d'intérêts annuels.

Indéniablement, ces changements se sont réalisés au profit de deux types plus récents par rapport au monnayage français et italien. Il s'agit, pour la plus grande part, des *florins* dits «du Rhin» émis par les princes-évêques des cités rhénanes, et secondairement, des ducats, des écus et des florins de Savoie. Il est juste d'ajouter qu'en 1457, les écus français font leur rentrée, sous le terme commun d'«écus de roy», par quoi il faut entendre d'abord la série des «écus neufs» de Charles VII puis, dès 1461, des «écus à la couronne» et au soleil» de Louis XI<sup>43</sup>.

<sup>42</sup> John Day, art. cit., pp. 26–27, à qui nous empruntons ces renseignements.

<sup>43</sup> E. Fournial, *Histoire monétaire de l'occident médiéval*, p. 136: série des «écus neufs» de Charles VII, en 7 émissions successives, de 1436 à 1456, passant de 3,496 g à 3,319 g d'or fin; «écus couronne» de Louis XI, de 3,319 g de fin (1461) et 3,273 g (1474); «écus soleil» (1475), de 3,366 g.

Un dépouillement systématique des comptes des trésoriers fribourgeois nous permet de penser que la circulation des florins rhénans devint intense à Fribourg à partir de 1410 pour devenir vraiment prépondérante dès 1430. Son plus haut niveau de fréquence paraît se situer dans l'intervalle 1430–1450. Quand bien même l'activité des ateliers rhénans se sera fortement réduite, dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle<sup>44</sup>, son usage ne cessera pas d'être préférentiel en dépit de sa plus grande rareté. L'admission d'autres types de la zone rhénane, de moindre aloi que le florin du Rhin et qui lui firent concurrence, a certainement joué un rôle complémentaire important à Fribourg: c'est le florin de Hollande ou d'Utrecht (le fameux «postulat»)<sup>45</sup> remarqué dans nos comptes dès 1433; c'est aussi son complice ou rival, le petit florin de Liège, dit «au chat»<sup>46</sup> ou «byschlag», après 1440. Les mentions de ces «maillles» ou mauvais florins, d'abord isolées, se font de plus en plus fréquentes à partir de 1450–1460, pour atteindre une sorte de recrudescence dès 1475.

Seules les données recueillies sur les florins du Rhin et les ducats de Savoie sont assez nombreuses et homogènes pour permettre la construction d'une courbe de l'évolution des cours (fig. no. 1). On se rappellera à propos du florin que sa teneur en or, au XV<sup>e</sup> siècle, n'a pas été immuable, tant s'en faut (voir tableau no. 1); une tablelle (voir tableau no. 5) représente la valeur or du sol de compte calculée d'après son poids réel. On n'oubliera pas non plus que les cours du ducat de Savoie peuvent, sans difficulté, être appliqués aux ducats de Venise; les deux espèces sont d'un poids rigoureusement identique (à quelques millièmes de gramme près) et l'insouciance des scribes à les distinguer l'une de l'autre est révélatrice à ce sujet.

L'intérêt de ces courbes, en plus de leurs flexions conjoncturelles dont nous parlerons plus loin, ressortit au fait qu'elles reflètent fidèlement l'évolution, à Genève, des cours des mêmes monnaies. Tout au plus quelque décalage chronologique apparaît-il, parfois, qui s'explique par le report, tardif, de prix modifiés au moment où s'ouvrait une nouvelle foire. Il arrive d'ailleurs souvent que les Trésoriers produisent simultanément le cours de la devise en sols de «petits lausannois» (de Fribourg) et en gros de Savoie (voir les indications en annexe). Au total, il paraît bien que les conseillers fribourgeois n'ont jamais entretenu longtemps dans les comptes la fiction d'un cours officiel ou «de compte» des grosses monnaies d'or du trafic international; commerçants eux-mêmes, ils étaient bien placés pour mesurer l'ampleur des préjudices découlant des spéculations favorisées par le maintien de cours artificiels.

Nous regrettons, en revanche, l'insuffisante précision des comptes quant à l'origine des «écus» échangés. Parfois, fort heureusement, l'indication de la taille au marc (64 ou 66) permet de les identifier. Au reste, notre déception est atténuée par le fait, nous l'avons déjà souligné, que les cours de l'écu s'appliquent à des versements «contractuels» opérés au

<sup>44</sup> P. Spufford: *Monetary Problems and Policies in the Burgundian Netherlands 1433–1496*, Leiden 1970, pp. 106 et ss., spécialement pp. 121 et 127.

<sup>45</sup> Ibid., pp. 115–116.

<sup>46</sup> Ibid., p. 118 et F. Borel, op. cit., p. 233: voir les cours de ces monnaies dans notre appendice no. 4.



titre de rentes et pensions et qu'ils s'éloignent quelque peu, pour cette raison, de la réalité du marché. Ces remarques s'entendent surtout pour la première moitié du siècle car après 1450, les désignations «écus de roy», «écus de Savoie»<sup>47</sup> permettent au lecteur de mieux fixer, en valeur moyenne tout au moins, le poids d'or fin contenu dans ces pièces.

Deux exemples bien choisis, pris à la source, confirment l'hypothèse de l'identité des cours sur les places de Fribourg et de Genève. L'un est emprunté à l'ouvrage publié jadis par Borel sur les foires de Genève et a trait à deux enquêtes ordonnées par Louis de Savoie à propos des hausses drastiques survenues en 1453/1454 sur le marché des changes à Genève<sup>48</sup>. En appliquant le taux de change adéquat (soit 3 *gros de Savoie* = 5 *sols de Fribourg*), on vérifie les équivalences suivantes:

Dates	Espèces	Valeur à Genève	Valeur à Fribourg
1452 oct. 28–1453 janv. 6	Ducat	23 gros	38 1/3 sols
	Florin du Rhin	18 gros	30 sols
1453 août 1–oct. 27	Ducat	23 1/2 gros	39 sols 2 dn.
	Ecu d'or «neuf»	22 1/2 gros	37 1/2 sols
	Florin du Rhin	18 gros	30 sols
1453 oct. 28–1454 janv. 5	Ducat	25 gros	41 2/3 sols
	Ecu	23 1/2 gros	39 sols 2 dn.
	Florin du Rhin	19 1/2 gros	32 1/2 sols.
1454 janvier 6	Ducat	25 1/2 gros	42 1/2 sols
	Ecu	24 gros	40 sols
	Florin du Rhin	20 gros	33 1/3 sols

Ces équivalences, fondées sur le taux de 1 gros pour 20 deniers de Fribourg, sont faciles à établir grâce aux indications fournies par les Trésoriers eux-mêmes (voir en annexe). Elles sont surtout frappantes quant au florin. Tout au plus, pour les ducats, doit-on remarquer un léger écart d'un demi-gros, en moins et en plus, en l'été 1453 puis en l'hiver 1453–1454, qui peut fort bien s'expliquer de par le décalage chronologique des dates d'enregistrement.

Un constat d'identité ressort également de la lecture du document publié par J.-F. Bergier.<sup>49</sup> Il s'agit d'une liste de cours pratiqués à Genève pour l'«écu», qui n'est autre que l'«écu de roy» des trésoriers fribourgeois (et non pas l'écu de Savoie, plus faible), c'est-à-dire après l'«écus neuf» de Charles VII, l'«écu couronne» et l'«écu soleil» de Louis XI<sup>50</sup>:

<sup>47</sup> Pour l'«écu de Savoie», voir tableau no. 4; pour les «écus de roy» ou écus de France de Charles VII et Louis XI, voir n. 43.

<sup>48</sup> Enquêtes des 2 mars et 23 mai 1454, effectuées à Genève et ordonnées par le duc Louis de Savoie; F. Borel, *op. cit.*, pp. 237–238.

<sup>49</sup> J.-F. Bergier, *op. cit.*, p. 439.

<sup>50</sup> Voir plus haut, n. 43. Comparer selon le tableau no. 4.

Dates	Valeur à Genève	Valeur à Fribourg
1463–1467	25 gros	41 $\frac{2}{3}$ sols
1468	26 gros	43 $\frac{1}{3}$ sols
1469–1477	28 gros	46 $\frac{2}{3}$ sols
1478–1483	30 gros	50 sols

On observe une concordance absolue dans les intervalles 1463–1467, 1474–1477 et 1478–1483. En revanche, le cours de 41 sols 8 deniers a persisté à Fribourg de 1468 à 1474, année au début de laquelle il a passé alors, en un mouvement d'adaptation rapide, à 43  $\frac{1}{3}$  sols puis à 46  $\frac{2}{3}$  sols. Le taux maintenu de 41  $\frac{2}{3}$  sols avait pris sans doute un caractère officiel, donc artificiel, preuve en soit un cours plus réaliste, de 45 sols, fourni par l'acte d'un notaire, daté du 21 mars 1469.<sup>51</sup>

A Borel, encore<sup>52</sup>, nous empruntons ces autres exemples épars qui révèlent, eux aussi, une identité (toujours sur la base de 1 gros pour 20 deniers faibles) presque parfaite des cours:

Dates	Espèces	Valeur à Genève	Valeur à Fribourg
1439/1440	Florin du Rhin	17 gros	29 sols
1477	Ecu «de roy»	30 gros	50 sols
1478	Florin d'Utrecht	23 gros	38 $\frac{1}{3}$ sols
–	Florin du «chat»	15 gros	25 sols
1480	Florin du Rhin	17 gros	29 sols

La fabrication des pièces d'or du duché de Savoie, au XV<sup>e</sup> siècle, mérite encore d'autres considérations. Elle se ramène à trois types, inégalement représentés à Fribourg, ce défaut de parallélisme correspondant d'ailleurs aux différences entre les caractéristiques internes de ces unités. Nous avons regroupé dans le tableau no. 4 les éléments les concernant.

Le type le plus répandu, de loin, fut *le florin petit poids*<sup>52</sup>, aux émissions multiples, se signalant avant tout par une baisse rapide et régulière de son poids de fin (1420 représentant, à n'en pas douter, une année cruciale à cet égard). Voilà qui le distingue des autres pièces d'or savoyardes, telles l'écu et le ducat dont l'intrinsèque est demeuré, lui, remarquablement stable durant le XV<sup>e</sup> siècle. Le tableau signalé nous fait percevoir en toute clarté cette divergence, surtout si nous comparons la teneur du florin en 1420–2,575 g, à celle de 1483 – 1,274 g; c'est un rapport du simple au double, pour un intervalle de soixante ans seulement!

Grand paraît donc le contraste avec l'écu et le ducat; le florin a été fabriqué, en outre, en plus grandes quantités et à des intervalles plus réguliers. L'écu de Savoie fut frappé en 1391 (la seconde fois depuis 1351) pour un poids de fin respectable de 3,970 g. Aucune autre

<sup>51</sup> AEF, RN no. 98, fo. 28 v.

<sup>52</sup> F. Borel, op. cit., pp. 232–239, passim.

émission ne fut enregistrée avant 1450, mais les frappes, dès lors, se succédèrent régulièrement jusqu'en 1474, avec un intrinsèque certes dévalué, mais néanmoins stable et même renforcé, de 3,257 et 3,280 g. Le *ducat* n'a pas été frappé avant 1430; il apparaît pour la première fois dans la comptabilité fribourgeoise en 1433. Si l'on en juge par le même témoignage, les nouvelles émissions, depuis 1448, se firent plus volumineuses sinon plus régulières. En tout cas, la fréquence de ses mentions par les Trésoriers et les Hospitaliers en fait aux yeux de l'observateur la deuxième devise d'or internationale sur la place de Fribourg au XV<sup>e</sup> siècle, bien que se tenant à une certaine distance du florin du Rhin. Son poids surtout, remarquablement stable, de 3,5 g d'or fin, le hissait au rang de son homonyme vénitien.

Qu'est-ce à dire? Nous croyons que l'évolution du florin de Savoie est significative du rôle de monnaie de compte qu'était le sien, puisqu'un florin d'or de petit poids fut toujours égal à 12 gros d'argent (depuis 1420 pour le moins). Sa fonction d'unité de compte lui valait donc de ne jamais varier dans son cours, immuable, de 12 sols ou 144 deniers, raison pour laquelle, malgré sa réalité d'espèce «sonnante et trébuchante», il ne figure pas dans nos tabelles jointes en annexe. En revanche, sa valeur intrinsèque, elle, et celle du gros d'argent, son sous-multiple, purent subir de profondes altérations, mentionnées plus haut. Rien d'étonnant à cela puisque le florin, poids d'or bien déterminé, se devait de maintenir une valeur comptable de 12 sols d'argent. Si 1,274 g d'or fin, en 1483, pour prendre un exemple, correspondait en valeur au poids de 12 gros d'argent, chacun de ces derniers devait contenir en métal blanc  $\frac{1}{12}$  de 15,288 g, soit 1,274 g d'argent, poids se trouvant correspondre par définition à celui du florin. Une telle équation n'était réalisable néanmoins qu'à la condition que le rapport commercial entre l'or et l'argent fût de 1 à 12, situation effectivement réalisée, nous l'avons vu, à partir de 1420, et que le monnayage savoyard sut mettre à profit. Autrement dit, à un même cours de 1 florin pour 12 sols répondaient des poids quelconques d'or et d'argent, mais entre eux, toujours, dans un rapport immuable de 1 à 12.

Il est d'ailleurs intéressant de procéder à la vérification par les faits: nous avons calculé plus haut la teneur «théorique» du sol fribourgeois en argent fin, d'après le cours du marc d'argent exprimé en monnaie de compte, mais fondé sur son prix en or (florin du Rhin au cours de  $n$  sols fribourgeois)<sup>53</sup>. Or nous pouvons constater, par ce truchement, l'égalité presque parfaite en poids de fin du sol, monnaie d'argent, et du florin, monnaie d'or. Reprenons le même exemple, soit 1,274 g le poids d'or du florin de 1483. Appliquons à ce nombre le taux de conversion admis entre les unités de Fribourg et de Savoie:

$$\frac{1,274 \times 12}{20} = 0,7644 \text{ g d'or.}$$

Or, en 1481, nous avons trouvé, en divisant le poids du marc d'argent par son prix (8 florins du Rhin à 40 sols), soit 320 sols, une valeur de 0,7648 g d'argent par sol. En 1478, encore, selon la même formule,

<sup>53</sup> Voir le tableau no. 2. Il s'agit bien entendu d'une valeur théorique, compte tenu des explications données plus haut (voir pp. 232–233) sur les écarts de la réalité dus au *seigneurage* et au *brassage*.

$\frac{1,375 \times 12}{20} = 0,825$  g d'or (0,816 g d'argent). En 1448,  $\frac{1,859 \times 12}{20,5} = 1,088$  g d'or (1,088 g d'argent en 1449), etc.

Au vu de ce qui précède, on peut donc soutenir que la frappe de l'or en Savoie répondait à deux impératifs distincts. L'un visait à régler la circulation monétaire interne et à fournir la population de la principauté d'une bonne monnaie d'or facilitant les transactions courantes, grâce à sa valeur nominale invariable. Dans cette perspective, il importait moins que l'unité d'or fût d'une teneur invariable en métal fin que d'en faire un moyen de truchement commode et sûr. A Genève, en outre, les règlements de compensation qui intervenaient au moment de la clôture des foires devaient être grandement facilités par l'usage du florin de compte<sup>54</sup>; les cours des monnaies étrangères, exprimés en gros, trouvaient en cet étalon au cours immuable de 12 de ceux-ci, un commun dénominateur qui simplifiait les opérations de conversion et les récapitulations. (A Fribourg, le florin de Savoie, depuis 1453, était reçu pour 20 sols, exactement, de «petits lausannois», il incarnait ainsi la valeur d'une livre.) Le florin fut encore «doublé» dans cette fonction, par un multiple, l'écu de 24 gros (2 livres à Fribourg)<sup>55</sup>. Nous croyons, contrairement à ce qui a été dit à ce sujet, qu'il s'est agi dans ce cas d'une unité purement fictive, car le poids de fin des écus réels de Savoie ne correspond jamais au double de celui des florins.

L'autre impératif qui dictait la politique monétaire des ducs de Savoie résultait du rôle international de Genève et des Etats savoyards dans les échanges internationaux. Il s'agissait d'alimenter le circuit des transactions – ou plutôt, de tirer profit du besoin monétaire induit – en émettant des pièces d'or d'un bon aloi, constant, à l'instar des ducats de Venise, des florins de Florence ou des rois de France (ces derniers moins stables). Genève et son arrière-pays se trouvaient bien placés, qui «drain(aient) loin à la ronde toutes les bonnes monnaies» et les redistribuaient<sup>56</sup>, pour une part importante, par l'intermédiaire de leurs officines de frappe «presso Ginevra»<sup>57</sup>, sous forme de ducats et d'écus «d'or» de Savoie. Le souci qui l'emportait, ici, n'était pas celui d'une valeur nominale constante, mais bien de s'aligner sur les grandes devises internationales, à l'intrinsèque immuable. Souci de prestige et d'attraction commerciale: le négociant «en foire» à Genève était certain de pouvoir toujours acquérir en échange de ses marchandises des espèces d'or d'une valeur comparable à celles des autres métropoles commerciales.

### 5. *La hausse de l'or: spéculation et fuite des monnaies*

C'est une chose de constater le double fondement du monnayage d'or des ducs de Savoie. C'en est une autre d'expliquer les mouvements, contraires en apparence, des deux séries

<sup>54</sup> J.-F. Bergier, op. cit., p. 439.

<sup>55</sup> J.-F. Bergier, op. cit., pp. 272 et 439. Voir tableau no. 4.

<sup>56</sup> J.-F. Bergier, op. cit., pp. 271–272.

<sup>57</sup> D. Promis, op. cit., pp. 452 et ss.

parallèles: d'une part, l'effritement continu du poids du petit florin d'or de Savoie (et le maintien de sa valeur nominale au prix de 12 gros); d'autre part, l'élévation nominale constante des autres pièces d'or en circulation (et le maintien de leur valeur intrinsèque).

On invoquera d'abord, se fondant sur une observation superficielle, le renchérissement relatif des deux métaux.

Dans le cas du florin petit, le renchérissement de l'or pourrait être en effet une explication de son allègement, étant entendu qu'à un même poids d'argent, celui de 12 gros (ou 20 deniers «petits») correspond, logiquement, une quantité d'or diminuée. Mais nous savons que la teneur du gros d'argent a baissé, elle aussi, et dans la même proportion, de moitié exactement. Inversement, une hausse de l'argent serait un facteur d'explication de l'allègement du gros, mais *quid* alors de la baisse de fin du florin?

Considérons par ailleurs la hausse des cours des monnaies d'or, ducats, florin du Rhin, frappés ou non dans les ateliers ducaux, indigènes ou de toute autre provenance, soit un passage du simple au double de 1420 à 1481, une diminution de moitié, en fait, de la valeur or de l'unité de compte (voir tableau no. 5). Un renchérissement de l'or expliquerait la hausse nominale des espèces, à supposer que le sol ou le gros en lequel s'incarne l'unité de compte conserve un même poids de fin: l'or étant plus cher, n'était-il pas normal que plus d'argent métal corresponde à un plus haut degré de rareté? Mais il n'en fut rien: la teneur en argent du sol, indice 100 en 1419/1420, tombe à 50 en 1480 (voir tableau no. 3). A l'inverse, un renchérissement de l'argent expliquerait l'affaiblissement du gros ou du sol, mais les ducats n'ayant pas accru leur intrinsèque, pourquoi leur cours nominal aurait-il haussé, raisonnement *a fortiori* valable pour le florin du Rhin dont la teneur en or a baissé sensiblement durant la même période (voir tableau no. 1)?

Il faut donc renoncer à recourir à l'explication fondée sur la hausse relative de l'un des deux métaux précieux. D'autant plus qu'on sait justement que pendant tout ce laps de temps, le rapport or/argent est demeuré pratiquement inchangé (1 : 12), le prix du marc d'argent restant bloqué à 7-7 1/2 florins du Rhin pour 1 marc d'argent<sup>58</sup>.

Le maintien à un taux stable du rapport or/argent ne doit pas faire oublier pour autant la réalité fondamentale de la rareté des deux métaux, simultanément ressentie. Il est évident, par exemple, que les difficultés d'approvisionnement en métal blanc qu'ont pu connaître les hôtels de frappe, l'obligation à laquelle ils se trouvaient confrontés, pour maintenir leur activité et satisfaire aux besoins de la circulation, de concurrencer leurs rivaux en augmentant le prix offert aux détenteurs de métal, conduisaient à réduire la teneur en fin du gros d'argent, et par là même à relever la valeur nominale des pièces d'or en circulation.

Mais ce type d'explication ne doit pas être privilégié; il s'embarrasse en plus de l'illusion d'une dilution quasi-instantanée de la valeur intrinsèque et du pouvoir d'achat de l'unité monétaire par la multiplication des moyens de paiement<sup>59</sup>. La description des méca-

<sup>58</sup> Voir plus haut, p. 234.

<sup>59</sup> H. van Werveke, *The Cambridge Economic History of Europe*, III, 1965, p. 357: «Up to the present not a shadow of proof has been adduced to support this point of view.»

nismes de l'inflation propres aux économies contemporaines ne doit pas être appliquée sans ménagement aux sociétés archaïques ou préindustrielles. Comme si les hôtels de frappe, à la fin du Moyen Age, avaient été soucieux de promulguer une politique de dévaluation lente et modérée pour favoriser l'abondance des liquidités, la baisse de l'intérêt et le plein emploi! Le XV<sup>e</sup> siècle, au reste, depuis la stabilisation des années 1430, n'a pas connu une grande activité des ateliers monétaires, en tout cas en ce qui touche l'argent<sup>60</sup>. D'autres ressources empruntées à la fiscalité en progrès s'avéraient plus sûres que les profits de la frappe et peut-être, peut-on s'imaginer que les bénéfices de celle-ci ont été plus élevés quand la monnaie était «bonne» que lorsqu'elle dévaluait. A supposer la réalité d'une surenchère des ateliers de frappe au détriment les uns des autres pour alimenter la circulation des monnaies d'argent, on aurait fini par assister à une altération du rapport or/argent en faveur du métal blanc, ce qui n'a pas été le cas. D'autre part, la prolifération des monnaies noires de très bas aloi ou même entièrement en cuivre, ne peut rendre compte que dans une mesure limitée d'une hausse éventuelle du cours des pièces d'or, puisqu'elles étaient confinées dans le rôle de transactions subalternes et qu'en *fait*, elles ne s'échangeaient pas contre l'or.

A vrai dire, l'hypothèse s'intégrerait mieux aux éléments des dernières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, quand l'essor de l'extraction de l'argent se manifesta à partir de 1470<sup>61</sup> et avec lui, la reprise de la frappe et, non sans un apparent paradoxe, le passage à 8–8<sup>1/4</sup> florins rhénans du prix du marc d'argent<sup>62</sup>.

Une autre explication de la hausse nominale des monnaies d'or serait à trouver plutôt dans la spéculation qui jouait à l'encontre des bonnes espèces; ce mouvement avait pour effet, en dernière analyse, de drainer certaines places financières de leur or pour alimenter la frappe de types concurrents d'alois inférieurs.

Il est patent, par exemple, qu'à Genève (et à Fribourg) le florin du Rhin était surévalué pendant le XV<sup>e</sup> siècle. Nous connaissons, en effet, des prix du marc d'or exprimés en florins rhénans, soit 85 unités en 1428 et 1441, 84 en 1454<sup>63</sup>. Or il est évident qu'à ce prix, le négociant qui abandonnait ses florins recevait en contrepartie un poids d'or global

<sup>60</sup> John Day, art. cit., spéc. pp. 40–46. Peter Spufford, *Colloques du cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy (1477)*, Mémoire no. 62 des *Annales de l'Est*, Nancy 1979, p. 200, admet pour «la plupart des pays d'Europe occidentale l'expérience d'une disette de numéraire dans les années quarante et cinquante du siècle». Si, d'après le même auteur, les stocks européens d'argent commencèrent d'augmenter à nouveau en 1464 (ibid., p. 201), on ne peut pas parler d'effets inflationnistes avant 1477 (Peter Spufford, *Monetary Problems ...*, p. 8).

<sup>61</sup> Voir notes 4 et 60.

<sup>62</sup> Voir tableau no. 2.

<sup>63</sup> 1428: «Premierement lon trovaz dux marc daut qui valont a florin d'alamanie – (170) florin qui in argent valont (255 £)» (AEF, Comptes de l'Hôpital des Bourgeois 1427/28, recettes de mai, p. 40). – 1441: «Primo ha recehuz le meyste de l'ospital ... (500) escutz de bon aur et de bon peys qui hont pesez (7) march et (6) unces qui vallont a rayson de (85) florins per march ...» (ibid., 1440/41, p. 45). – 1454: «por achitar dez florins ... le florin de Rin a (84) florin per marc» (AEF, Comptes des trésoriers no. 104, p. 180).

(égal au marc) dépassant celui que contenaient réellement 84 ou 85 florins<sup>64</sup>. Voyons à ce sujet un article des comptes de la ville de Fribourg du second semestre de l'an 1454, relatif au paiement d'intérêts dus à Strasbourg, payables en florins du Rhin: 84 ducats ont été expédiés à Genève pour être échangés contre des florins, à raison, respectivement, de 68 ducats et 84 florins pour 1 marc<sup>65</sup>. En fait, les Fribourgeois abandonnent ici  $68 \times 3,599$  g d'or, soit un marc de métal ou 244,753 g pour recevoir en retour  $84 \times 2,740$  g ou 230 g. En l'occurrence, le change s'est opéré à leur détriment, mais il est aisé de retourner la situation: quiconque cédait 84 florins du Rhin au cours de 33 sols 4 deniers recevait 244,7529 g d'or ou 68 ducats au cours, chacun, de 41 sols 8 deniers, alors que le poids réel de ces florins ne dépassait pas 230 g d'or. Le florin était traité comme s'il pesait 2,9 g de fin alors qu'il se situait à 2,7 g; c'est pourquoi nous disons qu'il bénéficiait d'une prime ou qu'il était surévalué. Cela signifiait donc en pratique, un gain de matière de 14 g, un bénéfice de 33 sols en unités de compte (2833 sols – 2800 sols).

Autrement dit, alors qu'un marc de pièces d'or aurait dû s'échanger, à la parité du poids, contre  $89 \frac{1}{3}$  florins, il était possible, à Genève ou à Fribourg, d'acquérir la même quantité de métal précieux, soit 244,753 g pour 84 florins seulement. Il existait ainsi une marge de manoeuvre dont profitait le spéculateur pour acquérir, par surenchère, des marcs d'écus, de ducats, de France, de Savoie, de Bourgogne, d'Italie et les revendre aux ateliers de frappe en Allemagne du Sud et en Rhénanie, Bâle jouant sans doute un rôle privilégié d'intermédiaire. Car les trafiquants, non contents de réaliser leur bénéfice sur place, pouvaient amorcer un nouveau cycle de spéculation en transformant les ducats acquis en florins, pour acquérir d'autres ducats et ainsi de suite. Sans doute étaient-ils encouragés dans ce sens par le fait qu'ils étaient assurés de pouvoir revendre aux ateliers rhénans le marc de matière acquis pour 84 florins, au prix encore rémunérateur de 86 florins<sup>66</sup>. Les évêques monnayeurs de la Rhénanie défiaient toute concurrence grâce à leur politique systématique et à long terme de dévaluation lente. Ils pouvaient se permettre d'acheter le billon à haut prix en raison du rendement très élevé qu'ils retiraient du marc monnayé. A l'instar du professeur P. Spufford qui en a fait la démonstration au sujet de la fuite de l'or des Pays-Bas bourguignons vers la Rhénanie<sup>67</sup>, on peut remonter un mécanisme iden-

<sup>64</sup> Il s'agit du marc de Troyes de 244,7529 g. En 1428 et 1441, le florin du Rhin contenait 2,778 g d'or fin qui, multipliés par 85, font 236,130 g. En 1454, le florin vit sa teneur en fin réduite de 2,764 à 2,724 g; soit, pour ces deux nombres multipliés par 84, 232,176 ou 228,816 g. Dans l'impossibilité d'opter pour l'une de ces deux valeurs, nous retiendrons un poids moyen du florin de 2,740 g.

<sup>65</sup> AEF, Comptes des trésoriers, no. 104, 1454, 2<sup>e</sup> sem., p. 180: «Item nota que je dooy a Jehan Champion sus le fait dez censes de Stra(s)borg 84 ducat, lesquelx lon a tramis a Geneve a Jehan Pavilliard le jeune por achitar dez florinz pour ladite somme, pour lesquelx il ha heu a la raison de 68 ducat per marc et le florin de Rin, a 84 florin per marc. Somma – 103 florins et 15 groz.» Il s'agit ici du ducat de Savoie, dont l'ordonnance du 27 octobre 1448 prescrivait la taille de 68 au marc, à 24 carats, soit 3,599 g de fin par pièce.

<sup>66</sup> P. Spufford, *Monetary Problems . . .*, p. 110.

<sup>67</sup> P. Spufford, *ibid.*, p. 110 et n. 2.

tique au détriment du monnayeur savoyard. En effet, alors que les ateliers ducaux frappaient des ducats de 68 pièces au marc à 24 carats de fin, soit au cours de 41 sols 8 deniers, pour une valeur totale de 141 £ 13 sols, les ateliers rhénans, en comparaison, étaient autorisés à produire 70 florins au marc de Troyes (ou 67 au marc de Cologne) à  $19/24$  de fin <sup>68</sup>, soit un rendement, au cours de 33 sols 4 deniers, égal à:

$$70 \times \frac{33 \frac{1}{3} \text{ s.} \times 24}{19} = 147 \text{ £ } 7 \text{ s.}$$

Or, la marge de manœuvre est évidemment beaucoup plus étroite dans un cas que dans l'autre: bien que nous ne connaissions pas exactement les données chiffrées valables pour la Savoie, il est probable que la monnaie ducale n'était pas en mesure de payer plus de 67 ducats au marc de matière <sup>69</sup> ou 139 £ 11 sols tandis que les princes-évêques du Rhin pouvaient offrir 86 florins pour un marc de matière, soit 143 £ 6 sols. C'est ainsi, croyons-nous, que s'est vérifié, une fois de plus, l'adage selon lequel «la mauvaise monnaie chasse la bonne» et que, peu à peu, ducats, écus, en Suisse occidentale, cédaient le pas devant le florin du Rhin envahissant.

Ce mouvement spéculatif avait des conséquences immédiates non seulement sur la composition des courants circulatoires des monnaies d'or en Suisse occidentale, mais aussi, bien qu'indirectement, sur la teneur en argent de l'unité de compte, gros de Savoie, ou sol de Fribourg.

Voici comment: d'après ce que nous avons dit plus haut, on pouvait acquérir à Genève ou à Fribourg, un marc d'or composé de 68 ducats, pour un prix situé entre 84 et 86 florins au cours de 33 sols 4 deniers. Or:

- pour 84 florins à 33  $\frac{1}{3}$  sols, on a 2 800 sols ou 68 ducats, soit 41 sols 2 deniers le ducat;
- pour 85 florins à 33  $\frac{1}{3}$  sols, on a 2 833  $\frac{1}{3}$  sols ou 68 ducats, soit 41 sols 8 deniers le ducat;
- pour 86 florins à 33  $\frac{1}{3}$  sols, on a 2 866  $\frac{2}{3}$  sols ou 68 ducats, soit 42 sols 2 deniers le ducat; etc.

D'une manière plus générale, on peut dire qu'une hausse spéculative du marc de matière en ducats ou en toute autre monnaie d'or, déclenchée en vue d'attirer, par surenchère, le billon disponible auprès des ateliers concurrents, avait pour effet de relever le prix des espèces accaparées, le cours du florin ou monnaie par laquelle s'opérait la spéculation se trouvant d'abord à un niveau donné. De toute évidence, la politique systématique d'affaiblissement monétaire pratiquée en Allemagne au XV<sup>e</sup> siècle, en Rhénanie particulièrement, est parvenue par le jeu de la dévaluation du florin, à soustraire des quantités importantes d'espèces d'or en Suisse et à relever leur prix selon le schéma indiqué.

Mais cette évolution exigeait à son tour une adaptation du poids d'argent fin de la monnaie de compte, gros de Savoie ou sol «petit lausannois»: la hausse des pièces d'or sur le

<sup>68</sup> Ibid., n. 3.

<sup>69</sup> Nous pouvons avancer cela par analogie avec ce que P. Spufford nous dit au sujet de la frappe des «cavaliers» d'or des pays-bas bourguignons (ibid., p. 110, n. 3).



marché, du ducat par exemple, revenait en fait à obliger les acquéreurs éventuels, détenteurs de monnaie d'argent, à aliéner désormais une plus grande quantité d'argent pour un même poids d'or. Or une telle situation ne pouvait se maintenir à la longue, étant donné que le rapport commercial entre les deux métaux n'avait pas changé (voir p. 234). Sous peine de voir les acheteurs échanger des lingots d'argent contre les pièces d'or, autrement dit si l'on voulait éviter la fonte des espèces en argent, il devenait urgent de rétablir l'équilibre en allégeant le poids de fin du gros ou du sol. Par contrecoup, également, un rajustement nominal à la hausse des cours du florin, c'est-à-dire de la monnaie d'or qui avait été l'agent, et non l'objet de la spéculation, avait lieu aussi de s'opérer. Ainsi, au terme du processus se trouvait égalisée la teneur en or de l'unité de compte pour toutes les pièces en circulation.

### 6. Cours de monnaies et conjoncture

A regarder simplement la courbe des cours du florin du Rhin (ou du ducat de Savoie), on distingue nettement trois mouvements de hausse rapide (voir fig. no. 1) contrastant, chacun, avec de longs intervalles de stabilité prolongée. En quelque sorte, trois crises, plutôt brèves, suivies, à chaque fois, de trois phases de consolidation.

a) On assiste, de 1420/21 jusqu'en 1429, à une ascension du florin passant de 24 à 30 sols, culminant à 31 sols en 1424 (indice 125 en 1429, base 100 = 24 sols en 1420/21).

La période s'étendant de 1429 à 1454 est, en moyenne, d'une stabilité presque accomplie, puisqu'après un recul de courte durée – jusqu'en 1434 (indice 115) –, on retourne très vite à l'indice 121 (1438) et 125 (1450).

b) Une nouvelle hausse s'amorce dès le second semestre 1453, qui porte le florin successivement de 30 sols à 33  $\frac{1}{3}$  sols en 1454 (indice 139) et à 35 sols en 1458 (indice 146), soit + 11 % en une seule année.

Le cours se maintient alors à ce niveau, absolument fixe, de 1458 à 1470 au moins.

c) L'année 1470 voit s'ouvrir un intermède d'incertitude et d'irrégularité; mais de 1473 à 1475, on passe résolument de 35 à 40 sols, pour atteindre 41  $\frac{2}{3}$  sols en 1478 (passages successifs de l'indice 146 à l'indice 167 et 174).

Ce schéma est donc absolument clair: entre trois épisodes de hausse brusque (respectivement, + 25 0/0, + 17 0/0, + 16,5 0/0) et rapide (de 9, 5 et 3–5 ans chacun), s'intercalent deux intermèdes longs, le premier de 25 ans au moins, le second de 12 à 15 ans.

Encore ne s'agit-il que d'une hausse nominale (passage de l'indice 100 à 174); compte tenu de la baisse de la teneur en or du florin du Rhin, la hausse réelle, en rapport inverse de la diminution d'or fin du sol de compte (voir tableau no. 5) est en fait de 100 à 200.

Une explication des phénomènes ne peut certainement pas se réduire à un seul facteur. On a proposé souvent un schéma emprunté à la théorie économique: afin de répondre au besoin accru de liquidité, en raison de l'augmentation du volume et de la vitesse des transactions, réduits par ailleurs aux fournitures d'un stock de métal argent

très peu élastique, les ateliers de frappe se seraient vus contraints d'abaisser la teneur en métal fin des unités produites pour se permettre d'en augmenter le nombre <sup>70</sup>. En bonne logique, un ajustement devait alors se produire, dans le sens de la hausse nominale des espèces d'or, soit activement, pour maintenir le rapport marchand entre les deux métaux – l'or étant sous-évalué –, soit, passivement, par le jeu de la demande des monnaies d'or, enflée soudain par la multiplication des moyens de paiement.

En fait, les choses ne furent pas si simples et il serait anachronique de prêter aux hôtes des monnaies de la fin du Moyen Âge des vues autres que celles du souci de leur bénéfice ou de leur maintien en activité, même à long terme. Une accélération du rythme des émissions, certainement, leur a paru profitable dans la mesure où le métal argent s'offrait à eux à un prix raisonnable; profitable aussi, sûrement, quand une surenchère sur le marc d'argent au détriment des ateliers étrangers (ou voisins) pouvait se compenser par une dévaluation de l'unité monétaire. Autrement dit, ou bien l'argent était offert en quantité telle qu'un profit substantiel pouvait s'obtenir uniquement par l'accroissement du volume de la frappe – ce qui fut le cas à l'époque faste des «bonnes» monnaies d'argent, de 1250 à 1350. Ou bien, l'apport supplémentaire de métal blanc diminuait de telle façon que le seul maintien des frappes et des profits ne se réalisait que par élimination des ateliers concurrents, grâce à la surenchère qu'autorisait la dévaluation.

Or, le XV<sup>e</sup> siècle qui nous intéresse, de 1420 à 1480, n'a pas connu de hausse spectaculaire de l'argent pas plus qu'une activité remarquable des ateliers monétaires <sup>71</sup> (ce dernier phénomène étant lié d'ailleurs à une contraction du volume des affaires en certaines régions ou au développement de la fiscalité directe).

En outre, toujours dans le cadre de la même hypothèse, il faudrait s'assurer que la hausse des espèces d'or ait coïncidé avec une expansion générale des affaires. A Fribourg, ce n'est nullement le cas (à l'exception, peut-être, des années 1410 à 1430, marquées par l'apogée des exportations drapières). Il faudrait expliquer encore pourquoi sont si brèves les phases d'ascension, eu égard aux longues périodes stables. Si elles sont liées à l'augmentation des besoins en liquidité, c'est-à-dire à de vagues de prospérité, pourquoi ces dernières seraient-elles nécessairement courtes? Enfin, pourquoi les époques de contraction ne s'accompagneraient-elles pas d'un renforcement monétaire (le marché des métaux précieux étant moins tendu, les autorités, pour maintenir à flot leurs hôtels de frappe, auraient pu ordonner des «décris» à des prix moins hauts du marc de matière), partant d'un recul des cours des monnaies d'or?

Plus réaliste, en définitive, nous paraît l'hypothèse proposée tout à l'heure, et qui est celle d'assauts spéculatifs et de surenchère opérés au détriment de l'or, par l'or lui-même.

Voyons tout d'abord l'épisode de cherté des années 1420 à 1429: la réforme, en 1420, d'Amédée VIII et de Guillaume de Challant, avait pu s'opérer à un moment où la situation de l'approvisionnement en argent était revenue à un état plus satisfaisant,

<sup>70</sup> Voir plus haut n. 59. Voir surtout C. M. Cipolla, *Studi di storia della moneta*, 1, *I movimenti dei cambi in Italia dal secolo XIII al XV*, Pavie 1948, pp. 105, 114 et ss.

<sup>71</sup> Voir plus haut n. 60 et tableau no. 2.

après la tentative – onéreuse – de monnayage autonome de Jean sans Peur<sup>72</sup>. Pourtant, le calme ne dura pas: après quelques mois, les cours du florin commençaient de s'envoler à nouveau. Il est impossible de ne pas invoquer ici le rôle des troubles civils survenus en Bohême, pays dont l'exploitation minière s'était assuré une part prépondérante de l'approvisionnement en métal blanc de toute l'Europe<sup>73</sup>. Jusqu'en 1420, écrit Janaček<sup>74</sup>, l'exportation put être maintenue dans des limites suffisantes. Ensuite, ce fut la ruine, l'effondrement, jusqu'en 1450 au moins. Ce changement radical apporté aux conditions d'approvisionnement n'a concouru point tant à renchérir l'argent qu'à l'écarter provisoirement de son rôle monétaire et à entraîner la valorisation définitive et la demande plus forte du produit subsidiaire: l'or. On s'acheminait *en fait*, durant cette période de 1420 à 1470 au moins, vers une sorte de monométallisme or, du moins à l'échelon des rapports internationaux.

Certes, une montée brutale du cours des pièces d'or sur le marché – un déplacement de la courbe de la demande –, peut s'exercer par le truchement des monnaies d'argent en circulation, en accroissement réel ou nominal. Il n'est pas à exclure, *à priori*, qu'une dévaluation de ces dernières, opérée pour une raison quelconque, ait concouru à la hausse de l'or dans les deux premières décennies du XV<sup>e</sup> siècle, époque où le rapport commercial de l'or et de l'argent a manifesté d'ailleurs une grande instabilité, surtout à l'avantage de ce dernier<sup>75</sup>.

Il n'empêche, plus tard, qu'au moment où les ateliers entrèrent en concurrence les uns avec les autres pour émettre des pièces d'or en quantité, les offres destinées à allécher les détenteurs de «marcs» de matière s'exprimèrent en pièces d'or bien «sonnantes». Dans les années 1440, quand les électeurs rhénans détournaient le billon d'or des Pays-Bas bourguignons, c'est 86 florins du Rhin qu'ils offraient pour un marc de «cavaliers»<sup>76</sup>. Les spéculateur par le biais duquel s'opérait la fuite était peu sensible à la moindre qualité présentée par le florin face au «cavalier» ou à d'autres écus; l'avantage était, à ses yeux, que le produits de 86 florins, en monnaie de compte flamande, l'emportait sur le prix des 67 et 67½ «cavaliers» d'or auquel se traitait le marc de métal jaune à Anvers, Gand ou Malines. Il n'en allait pas autrement à Genève où, nous l'avons vu, un spéculateur pouvait arbitrer entre un marc de pièces d'or vendues sur place pour 139 £ 11 sols, au mieux pour 141 £ 13 sols, et la même quantité, vendue à Bâle ou Cologne, pour 143 £ 6 sols.

<sup>72</sup> Voir à ce propos l'étude de Françoise Dumas-Dubourg, *A propos de l'atelier royal de Dijon. Aperçus sur la politique monétaire des ducs de Bourgogne Jean sans Peur et Philippe le Bon*, dans *Annales de Bourgogne* t. XXXIV, 1962, no. 133, pp. 5-45, spécialement pp. 27, 30-32. Sur les effets ressentis en Suisse occidentale, à Lausanne en particulier, voir notre travail *Contribution à l'histoire monétaire ...*, spécialement p. 130 et A. Guerreau, *L'atelier monétaire royal de Mâcon (1239-1421)*, dans *Annales-Economies ...*, 29, no. 2, Paris 1974, pp. 384-385, 388.

<sup>73</sup> J. Janáček, *L'argent tchèque et la Méditerranée (XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles)*, dans *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, Toulouse 1973, pp. 248, 253-254.

<sup>74</sup> Ibid., p. 255.

<sup>75</sup> Voir plus haut, p. 234 et *Contribution à l'histoire monétaire ...*, p. 110.

<sup>76</sup> P. Spufford, op. cit., p. 110.

Cet aspect du trafic monétaire, jouant contre l'or, a d'ailleurs été mis en évidence, à propos des foires de Genève, par J.-F. Bergier.<sup>77</sup> Cet auteur souligne notamment les pertes encourues par le duché de Bourgogne, où la valeur de l'or était relativement basse: «les spéculateurs profitent d'en acheter de grosses quantités, et c'est à Genève qu'ils viennent le vendre, où le cours de l'or est au contraire toujours élevé . . . Plus tard, les Lyonnais se plaindront de tout l'or et l'argent sortant du royaume par Genève, et en tireront argument contre les foires de leur rivale et en faveur des leurs». On a parlé, à ce sujet d'«évasion pérenne (de l'or) en direction de l'Est» (F. Braudel)<sup>78</sup>. Sans doute, mais peut-on nier que le sillon rhénan, lui aussi, en ait détourné une bonne part avant de le réinjecter dans les circuits du négoce mondial?

Si la concurrence que les ateliers se livraient entre eux pour alimenter leurs frappes de l'or a été un facteur réel de la hausse des cours, il n'est pas déraisonnable de scruter l'allure des courbes, à la recherche de coïncidence qui pourraient être, en fait, des corrélations. Les frappes de l'or ne furent pas très nombreuses, au XV<sup>e</sup> siècle; leur isolement relatif en rend les effets plus faciles à cerner, la rareté du billon disponible faisant que toute activité «à la marge» était aussitôt ressentie.

Or, certains segments de notre courbe se signalent à l'attention par leur progression vigoureuse ou leur instabilité: 1434–1438, 1454–1459, 1473–1478, avec des «pointes» remarquables telles que 1437, 1454, 1458, 1474 et 1475. Par ailleurs, il paraît bien qu'à cette époque, au Nord des Alpes pour le moins, ce soient les ateliers des Pays-Bas et de Rhénanie qui aient enregistré les plus fortes émissions de monnaies d'or<sup>78bis</sup>. Est-ce par hasard, dès lors, si le premier sommet de notre courbe, 1437, se situe en pleine période de frappe du «cavalier» de Philippe le Bon (1435–1437 notamment)<sup>79</sup>, les deux années suivantes, 1438 et 1439, ayant connu en outre de fortes émissions du florin rhénan<sup>80</sup>.

La longue période, absolument «plate», de 1439 à 1454, est marquée précisément par une accalmie, et même une suspension de la frappe, tant aux Pays-Bas qu'en Rhénanie: la disette du billon atteint successivement le duché de Bourgogne en 1440, puis les ateliers rhénans, qui ferment en 1443<sup>81</sup>: malgré un essai de reprise, vite abandonné, en 1444 (et une dévaluation), plus un seul florin neuf n'en sortira jusqu'en 1454.<sup>82</sup>

L'année 1454 inaugure une reprise généralisée: c'est la frappe, abondante, pendant une année, des «lions» du duc de Bourgogne<sup>83</sup>. Une nouvelle frappe des florins rhénans, bien

<sup>77</sup> J.-F. Bergier, op. cit., p. 272.

<sup>78</sup> F. Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1966, p. 422.

<sup>78bis</sup> J. Day, art. cit., pp. 42–44; P. Spufford, *Monetary Problems . . .*, *passim*, et en particulier pp. 31–36, 194–195.

<sup>79</sup> P. Spufford, *ibid.*, pp. 107, 194–195.

<sup>80</sup> *Ibid.*, pp. 107 et ss., 113.

<sup>81</sup> *Ibid.*, pp. 116–117.

<sup>82</sup> *Ibid.*, pp. 117–118, 120.

<sup>83</sup> *Ibid.*, pp. 119, 120.

que vouée à l'insuccès, exerce une pression supplémentaire.<sup>84</sup> Mais le chômage, à nouveau, s'installera, des ateliers ducaux en 1460 et des ateliers rhénans en 1461 (malgré une tentative de reprise avortée en 1464)<sup>85</sup>. Il n'y aura plus de frappe de florins du Rhin jusqu'en 1490<sup>86</sup>.

Ce dernier palier avant la fin du siècle, durera de 1460 à 1470 au moins. Il faut mettre encore l'ascension du ducat et du florin, des années 1474 et 1475, à Genève comme à Fribourg, en parallèle avec une réactivation des frappes de l'or, en Flandre et en Brabant, amorcée par l'introduction du florin bouguignon de Saint André.<sup>87</sup> Ce nouveau type, calqué étroitement sur le modèle du florin rhéna, connaîtra une intense production qui culmine précisément dans les années 1470 à 1475, voire 1480<sup>88</sup>. A l'égard de la spéculation, cette nouvelle émission agissait donc comme le florin du Rhin. A cela, s'ajoutait dans les mêmes années, le problème causé par l'introduction massive, tant dans les Pays-Bas bourguignons qu'en Suisse, des florins d'Utrecht et de Liège, à la teneur fortement amoindrie<sup>89</sup>.

Sur la base de cette chronologie, on ne peut se soustraire à l'impression très vive que les périodes stables ou «plates» de notre diagramme sont celles, précisément, des arrêts de frappe; les accès de hausse, coïncident au contraire avec la reprise fébrile, bien que toujours brève, des émissions.

A chaque réouverture des ateliers, que ce soit en Flandre, Brabant ou Rhénanie, le marché de l'or, à Genève, à Fribourg, subissait ses habituelles ponctions. Il est au reste intéressant de noter que le cours du ducat, selon nos courbes, est toujours, dans son mouvement de hausse, en avance sur celui du florin, phénomène qui confirme le schéma, esquissé plus haut, du cycle de la spéculation.

Notre hypothèse, néanmoins, n'est pas exclusive des autres. La dernière hausse, en effet, celle des années 1470 à 1475, peut être imputée en partie, à un certain gonflement généralisé de la circulation de la monnaie d'argent, conséquence de la reprise de l'extraction minière en Allemagne, dès 1460, après une longue phase de dépression. C'est le moment, aussi, où le marc d'argent, en Suisse, renchérit sensiblement, passant de  $7\frac{1}{4}$ – $7\frac{1}{2}$  florins du Rhin, à  $8$ – $8\frac{1}{4}$  florins<sup>90</sup>. Ce paradoxe s'explique justement par le fait que les possibilités monétaires de l'argent étant à nouveau prises en considération, la demande de ce métal, du même coup, tendait à dépasser son offre, bien qu'augmentée.

<sup>84</sup> Ibid., p. 120.

<sup>85</sup> Ibid., p. 121.

<sup>86</sup> Ibid., p. 121.

<sup>87</sup> Ibid., p. 121.

<sup>88</sup> Ibid., pp. 194–195.

<sup>89</sup> Ibid., pp. 115, 118, 120, 123–124. Voir aussi à la fin du présent article, appendice no. 4, pp. 275–282.

<sup>90</sup> Voir plus haut p. 234; voir aussi tableau no. 2 et n. 33.

## Conclusions

L'examen des sources auquel nous avons procédé nous amène à formuler plusieurs constatations sur la situation monétaire générale en Suisse occidentale à la fin du Moyen Age:

1. Le double système de compte, mis en place en 1420, selon lequel 12 gros (ou 12 deniers) «forts» ou «nouveaux» valaient 20 sols (ou 20 deniers), dits «faibles», de l'ancienne monnaie savoyarde, recouvrait en fait l'articulation de deux frappes réelles de l'argent alimentant le réseau d'échanges de la Suisse occidentale:

- la frappe du gros d'argent de Savoie, opérée dans les ateliers de Genève, Chambéry, etc.; secondairement, des sols de l'évêché de Lausanne (légèrement plus faibles avant 1463: 1 sol «fort» de Lausanne valant d'abord 18 deniers «faibles») <sup>91</sup>;
- la frappe du «plappart» ou «ambresane» de la ville de Berne, correspondant par son poids et sa valeur intrinsèque au sol «ancien» ou «faible» de Lausanne ou de Savoie.

On peut admettre que Berne fournissait Fribourg et ses environs en bonne monnaie d'argent, en complément des émissions des ateliers ducaux et épiscopaux. La frappe du gros de Fribourg, en 1446 (1 gros de Fribourg = 1 «plappart» de Berne) n'a pas eu de lendemain. Les ateliers fribourgeois se sont bornés, au XV<sup>e</sup> siècle, à la fabrication, essentiellement, de sous-multiples du sol, tels que sesens, trésels, forts, deniers et mailles. Le denier de Fribourg, frappé dès 1435 à raison de 12 pour 1 sol, valait à l'origine un peu plus que son homonyme de Berne, d'où l'équivalence suivante:

1 ambresane ou plappart de Berne = 15 deniers de Berne = 12 deniers de Fribourg. Mais son affaiblissement, qu'on peut dater de 1455 ou 1457, probablement, le ramena à la parité de celui de Berne et l'on eut dès lors:

1 ambresane = 15 deniers de Berne = 15 deniers de Fribourg.

D'où l'apparence, avant 1457, d'un cours du florin du Rhin plus élevé à Berne qu'à Fribourg, exprimé dans le système de compte livre, sols, deniers (exemple: 1 florin à Fribourg en 1435 = 28 sols ou ambresanes qui, multipliés par 15 font à Berne 420 deniers ou 35 sols), laquelle différence se résorbe presque complètement après cette date (exemple: 1 florin à Berne en 1474 = 29 ambresanes qui multipliées par 15, font à Fribourg comme à Berne, 435 deniers ou 36 ¼ sols (en réalité, il subsistait un écart de ½ gros ou 10 deniers, le florin étant légèrement moins apprécié à Berne qu'à Fribourg).

2. L'approvisionnement en espèces d'or de la Suisse occidentale, après 1420, a dépendu, essentiellement, de l'émission des florins du Rhin, prépondérants dans la circulation, et des ducats de Savoie, ces derniers pour une moindre part. Bien que l'usage des pièces d'or ne se soit pas limité au domaine des transactions internationales, mais ait empiété largement sur la zone du négoce moyen de caractère local, tendant ainsi vers un monométallisme de fait, le bimétallisme or-argent n'en subsista pas moins, appuyé sur un rapport commercial entre les deux métaux demeuré très stable de 1420 à 1475/80, de 12 : 1 environ.

<sup>91</sup> Voir plus haut note 6.

Le rapport resté inchangé entre les deux systèmes de compte (lausanno-savoyard et berno-fribourgeois) permet de déduire aisément les cours des espèces d'or pratiqués à Genève, de ceux que l'on connaît à Fribourg.

3. La courroie de transmission entre la circulation de l'or et celle de l'argent fut assurée dans nos régions par le florin d'or de Savoie, *petit poids*, tout à la fois base de l'édifice de compte et monnaie réelle. Son cours invariable de 12 gros était rendu possible par la constante et lente diminution de son poids de fin, accordée au mouvement d'appréciation de l'or. Il contrastait en cela avec les autres pièces d'or, savoyardes ou étrangères, dont le cours nominal ne cessait de monter mais dont la teneur en métal ne variait pas (ou diminuait même dans certains cas).

4. Compte tenu du rapport commercial stable entre les deux métaux pendant la période sous revue, et de la diminution synchrone et parallèle des teneurs en or et en argent du sol de compte, la dévaluation progressive de l'unité monétaire explique, dans une première approche, la hausse continue des monnaies d'or, sans qu'il soit possible toutefois de recourir à l'hypothèse du renchérissement relatif de l'un des deux métaux précieux.

Au contraire, nous pensons plutôt devoir souligner l'importance de deux facteurs concomitants: la surenchère pratiquée par les ateliers de frappe se disputant les matières d'or à disposition et le rôle joué dans ce sens par la spéculation s'exerçant à l'encontre des «bonnes» monnaies. Dans les deux cas, *l'or s'échangeait contre l'or*, plus spécialement, les monnaies d'or d'aloi plus faible et surévaluées – florins du Rhin, florins de Liège et d'Utrecht – contre les «bonnes» pièces d'or, ducats, écus, etc. Ainsi s'expliquerait la hausse des monnaies d'or que nous avons relevée à Genève comme à Fribourg. Et d'après ce schéma ce n'est pas la dévaluation de l'unité de compte en argent qui serait cause, en premier lieu, de la hausse des cours de l'or; au contraire, l'ascension du prix des pièces d'or, parce que s'exprimant en dernier ressort, par le biais d'unités de compte, entraînait aussi l'affaiblissement de ces dernières en argent fin, par nécessité d'un ajustement à la valeur d'échange des métaux, lui, resté stable.

5. La Suisse occidentale – Genève en particulier – fut le cas typique au XV<sup>e</sup> siècle, d'une zone frontière où une monnaie d'or surévaluée, parce que faisant prime, tel le florin du Rhin, ou parce que «trompant», pendant un certain temps, sur sa valeur réelle, tel le florin d'Utrecht ou de Liège, étendit son emprise au détriment de «bonnes» monnaies, «innocentes» victimes d'une politique obstinée de stabilisation monétaire, attachée au maintien ou renforcement de l'unité de compte.

La prime dont a bénéficié le florin du Rhin ne s'explique sans doute pas simplement, mais elle est certainement le reflet de l'attraction exercée en Suisse par les centres dominants de l'économie allemande: Cologne, Francfort, Nuremberg et Bâle, tant étaient nombreux et indispensables les produits importés d'Allemagne du Sud: métaux précieux, fer, acier, cuivre, étain, salpêtre, cire, fourrures, armes, armures, instruments divers, etc., sans parler des services financiers (avances de liquidités) et technologiques (importation de main-d'œuvre spécialisée), «invisibles» qui entraient aussi dans l'établissement d'une balance des paiements sans doute favorable aux pays d'outre-Rhin.

Tableaux et figures

Tableau 1: *Le florin du Rhin (1354-1490)*

Année	Taille marc *	Poids brut g	Titre carats	Titre millièmes	Or fin g
1354	66	3,543	23 1/2	0,979	3,468
1385/86	66	3,543	23	0,958	3,394
1399	66	3,543	22 1/2	0,937	3,321
1409	66	3,543	22	0,916	3,245
1417	66	3,543	20	0,833	2,951
1419/20	66 2/3	3,508	19	0,792	2,778
1444	67	3,490	19	0,792	2,764
1454	68	3,439	19	0,792	2,724
1464	68 2/3	3,406	19	0,792	2,697
1490	71 2/3	3,278	18 1/2	0,771	2,527

Source: Wilhelm Diepenbach, *Der rheinische Münzverein*, dans *Kultur und Wirtschaft im rheinischen Raum*, Mainz 1949.

\* Marc de Cologne: 233,856 g.

Tableau 2: *Prix du marc d'argent en monnaie de compte (sols lausannois petits)*

Année	Sols	Teneur en argent (g) du sol *	Cours du florin en sols	Prix du marc d'argent en florins du Rhin	Prix ajusté	Teneur en or du florin (g)	Equivalent or du marc d'argent (g)	Rapport argent/or
1402 B	124 s. 8 d.	1,963	18 s.	6,926	7	3,321	23,247	10,528
1412 A	120 s.	2,039	17 1/2 s.	6,857	6 3/4	3,245	21,904	11,174
1419 B	155 s. 9 d.	1,571	17 3/4 s.	8,774	8 3/4	2,951	25,821	9,479
						ou	ou	ou
						2,778	24,307	10,069
1420 B	164 s. 4 d.	1,489	23 1/2 s.	6,993	7	2,778	19,446	12,586
1425 A	200 s.	1,224	30 s.	6,666	6 2/3	—	18,520	13,216
1427/1428	200 s. 9 d.	1,219	30 s.	6,692	6 2/3	—	18,520	13,216
—	236 s. 7 d.	1,034	31 s. 2 dn.	7,591	7 2/3	—	21,298	11,492
1428/1429	192 s.	1,275	29 s.	6,620	6 2/3	—	18,520	13,216
1429 B	200 s.	1,224	27 1/2 s.	7,273	7 1/4	—	20,140	12,153
1430 B	200 s.	1,224	27 1/2 s.	7,273	7 1/4	—	20,140	12,153
—	256 s.	0,956	28 s.	9,143	9	—	25,002	9,789

\* Valeur théorique (voire explications p. 232).



Année	Sols	Teneur en argent (g) du sol *	Cours du florin en sols	Prix du marc d'argent en florins du Rhin	Prix ajusté	Teneur en or du florin (g)	Equivalent or du marc d'argent (g)	Rapport argent/or
1435 B	204 s. 9 d.	1,195	28 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> s.	7,248	7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	—	20,140	12,153
1437 B	252 s. 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> d.	0,970	29 s.	8,697	8 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	—	24,076	10,166
1439 B	199 s.	1,230	29 s.	6,862	6 <sup>3</sup> / <sub>4</sub>	—	18,751	13,053
1444 I	214 s. 6 d.	1,141	29 s.	7,396	7 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	—	20,371	12,015
1446 III 26	203 s.	1,205	28 s.	7,250	7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2,764	20,039	12,214
1448 X	200 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	1,222	29 s.	7,000	7	—	19,348	12,650
1448 B	203 s.	1,205	29 s.	7,000	7	—	19,348	12,650
1449 A	208 s.	1,177	29 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> s.	6,992	7	—	19,348	12,650
1449 B	225 s.	1,088	30 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,730	11,807
1450 VIII	225 s.	1,088	30 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,730	11,807
1450 IX	222 s. 10 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> d.	1,098	30 s.	7,428	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,730	11,807
1450 B	225 s.	1,088	30 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,730	11,807
—	(220 s.) *	1,112	30 s.	7,333	7 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	—	20,268	12,076
1451 B	220 s.	1,112	30 s.	7,333	7 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	—	20,268	12,076
—	218 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> s.	1,121	30 s.	7,275	7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	—	20,039	12,214
1452 A	220 s.	1,112	30 s.	7,333	7 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	—	20,268	12,076
1455 IV	210 s.	1,165	30 s.	7,000	7	2,724	19,068	12,836
1455 B	250 s.	0,979	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,430	11,980
1456 II	232 s.	1,055	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	6,961	7	—	19,068	12,836
1462 V	245 s.	0,999	35 s.	7,000	7	—	19,068	12,836
1462 VI	245 s.	0,999	35 s.	7,000	7	—	19,068	12,836
1463 IV	255 s.	0,960	35 s.	7,286	7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	—	19,749	12,393
1464 III	262 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> s.	0,932	35 s.	7,505	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,430	11,980
1465 A	253 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	0,966	35 s.	7,238	7 <sup>1</sup> / <sub>4</sub>	2,697	19,553	12,517
1472/1473	268 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	0,912	35 s.	7,666	7 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	—	20,675	11,838
1475 B	300 s.	0,816	40 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,227	12,100
1476 B	300 s.	0,816	40 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,227	12,100
—	293 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	0,834	40 s.	7,333	7 <sup>1</sup> / <sub>3</sub>	—	19,777	12,376
1478 A	300 s.	0,816	40 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,227	12,100
1478 IX et XI	306 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> s.	0,798	40 s.	7,666	7 <sup>2</sup> / <sub>3</sub>	—	20,675	11,838
1478 B	300 s.	0,816	40 s.	7,500	7 <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	—	20,227	12,100
1480 A	333 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.	0,734	41 s. 8 dn.	8,000	8	—	21,576	11,344
1480 B	320 s.	0,765	40 s.	8,000	8	—	21,576	11,344
1481 A	320 s.	0,765	40 s.	8,000	8	—	21,576	11,344

\* Valeur du marc à Lausanne (voir plus haut, p. 261), n. 21).

Tableau 3: *Indices de l'affaiblissement de la monnaie de compte à Fribourg*

Base: 1,530 g d'argent fin pour 1 sol = 100 (1419/1420) \*. (Source: tableau no. 2.)

1402 B	128	1446 III 26	79	1461 VI	65
1412 A	133	1448 X	80	1462 V	65
1419 B	103	1448 B	79	1463 IV	63
1420 B	97	1449 A	77	1464 III	61
1425 A	80	1449 B	71	1465 A	63
1427/28	80	1450 VIII	71	1472/73	60
—	68	1450 IX	72	1475 B	53
1428/29	83	1450 B	71	1476 B	53
1429 B	80	—	73	—	55
1430 B	80	1451 A	73	1478 A	53
—	62	—	73	1478 IX/XI	52
1435 B	78	1452 A	73	1478 B	53
1437 B	63	1455 IV	76	1480 A	48
1439 B	80	1455 B	64	1480 B	50
1444 I	75	1456 II	69	1481 A	50

\* Le poids d'argent pris comme base est une moyenne des valeurs de 1419 et 1420 que nous jugeons représentatives des conditions prévalentes du marché monétaire avant la réforme de 1420; elles permettent d'apprécier à sa plus juste valeur le «décrochement» du système monétaire fribourgeois par rapport au régime savoyard, mieux que les ordonnances et estimations officielles d'alors (voir p. 225, en particulier note 7).

Tableau 4: *Les monnaies d'or des ducs de Savoie*

A. Florin petit				B. Ecu			
	Poids g	Titre	Fin g		Poids g	Titre	Fin g
1384, 14 juin	2,985	0,969	2,892	1391, 7 avril	4,012	0,989	3,970
1393, 5 avril	2,985	0,979	2,922	1450, 7 avril	3,399	0,958	3,257
1395, 1 <sup>er</sup> novembre	2,914	0,969	2,824	1457, 29 juin	3,423	—	3,280
1399, 8 février	2,750	0,949	2,610	1465–1468	—	—	—
1405, 23 juin	2,719	0,958	2,605	1472–1474	—	—	—
1420, 28 février	2,690	0,958	2,577	C. Ducat			
1420, 31 juillet	2,604	0,990	2,578		Poids g	Titre	Fin g
1448, 27 octobre	2,550	0,729	1,859	1430, 30 août	3,530	1,000	3,530
1468, 16 juin	2,293	0,750	1,720	1448, 27 octobre	3,599	1,000	3,599
1478, 28 décembre	2,065	0,666	1,375	1449, 20 août	3,496	1,000	3,496
1483, 5 février	2,065	0,666	1,375	1468, 16 juin	3,513	0,995	3,495
1483, 13 février	1,530	0,833	1,274	1472–1474	—	—	—
				1482	—	—	—

Source: D. Promis, *Monete dei reali di Savoia*, vol. I, pp. 483–484, Torino 1841.

Tableau 5: *Indices de l'affaiblissement de la monnaie de compte à Fribourg*

Base: 0,118 g d'or fin pour 1 sol = 100 (1420)

Année	Teneur en or du sol d'après le cours du florin du Rhin (g)	Indice	Année	Teneur en or du sol d'après le cours du florin du Rhin (g)	Indice
1420	0,118	100	1451	0,092	78
1421	0,116	98	1452	0,092	78
1422	0,111	94	1453	0,092	78
1423	0,107	91	1454	0,084	71
1424	0,093	79	1455	0,082	69
1425	0,093	79	1456	0,082	69
1426	0,093	79	1457	0,082	69
1427	0,093	79	1458	0,080	68
1428	0,093	79	1459	0,078	66
1429	0,099	84	1460	0,078	66
1430	0,099	84	1461	0,078	66
1431	0,101	86	1462	0,078	66
1432	0,101	86	1463	0,078	66
1433	0,101	86	1464	0,077	65
1434	0,097	82	1465	0,077	65
1435	0,098	83	1466	0,077	65
1436	0,098	83	1467	0,077	65
1437	0,097	82	1468	0,077	65
1438	0,096	81	1469	0,077	65
1439	0,096	81	1470	0,075	64
1440	0,096	81	1471	0,075	64
1441	0,096	81	1472	0,075	64
1442	0,096	81	1473	0,075	64
1443	0,096	81	1474	0,073	62
1444	0,095	81	1475	0,069	58
1445	0,095	81	1476	0,067	57
1446	0,099	84	1477	0,067	57
1447	0,095	81	1478	0,065	55
1448	0,094	80	1479	0,065	55
1449	0,093	79	1480	0,065	55
1450	0,092	78	1481	0,065	55

Source: appendice 5, pp. 283–286; le cours jugé représentatif de chaque année a été sélectionné ou, dans certains cas, ajusté selon la moyenne du groupe.

Cours des florins du Rhin et des ducats de Savoie exprimés en sols lausannois petits (1420-1481)

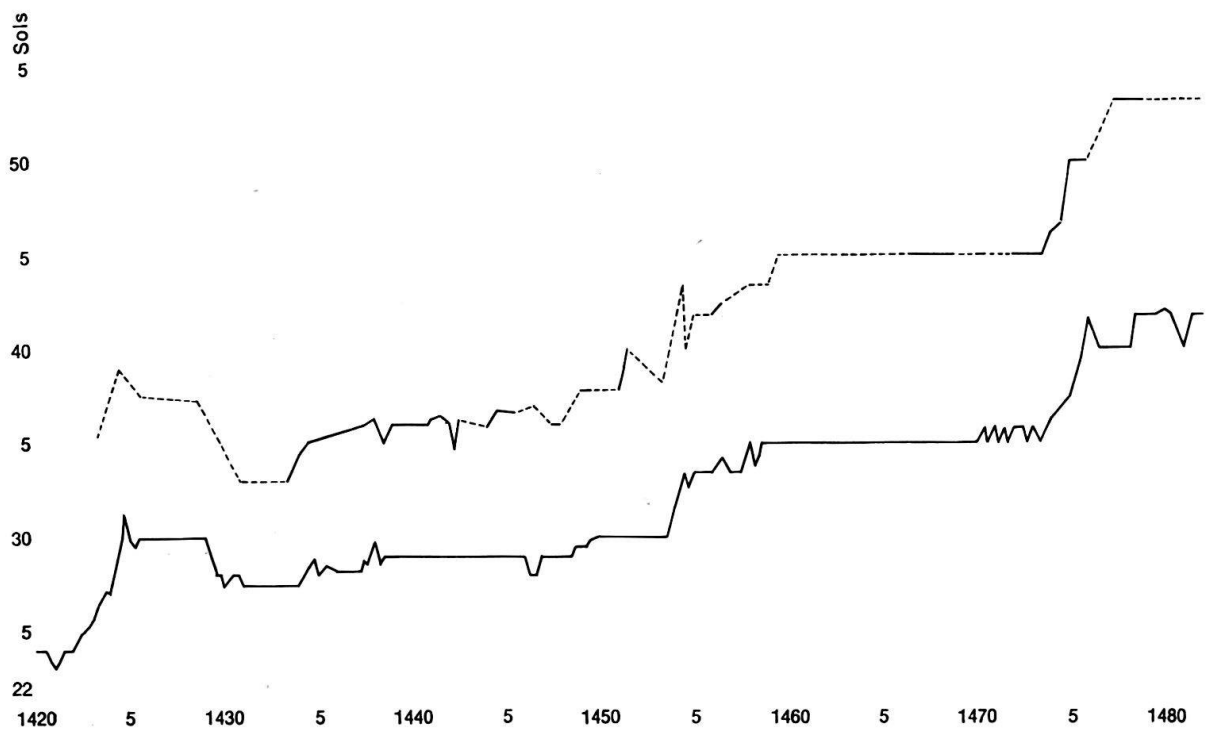


Fig. 1

*Cours du marc d'argent exprimé en monnaie de compte (sols lausannois petits) (1402-1481)*

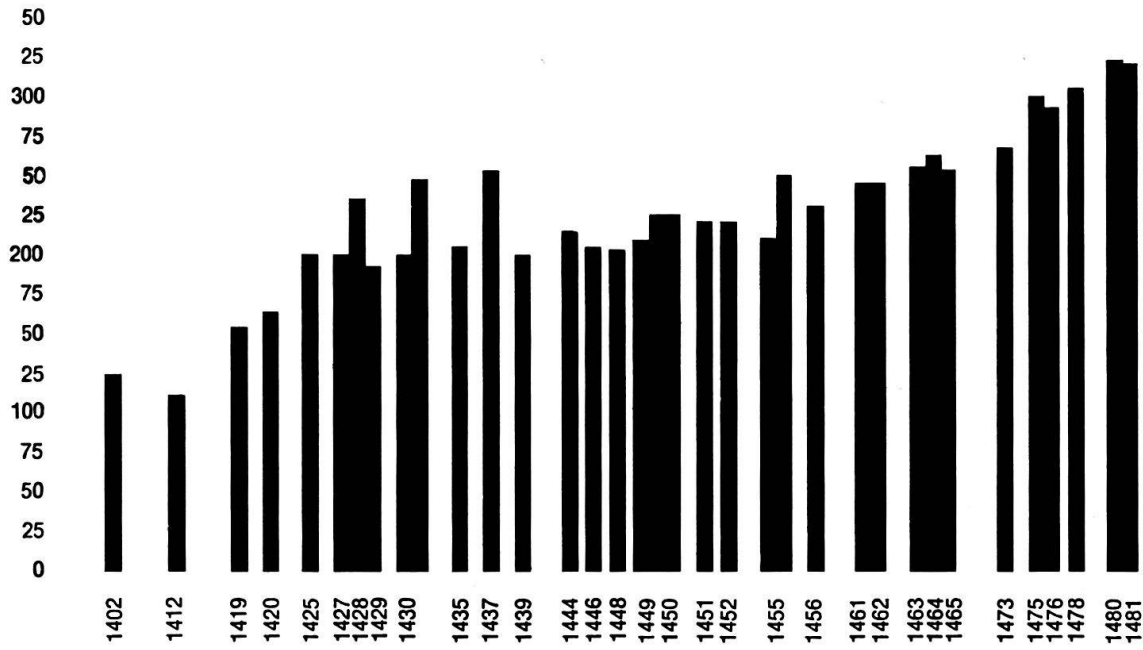


Fig. 2

*Poids d'or (en grammes) échangé contre 1 marc d'argent, selon son prix en florins du Rhin*

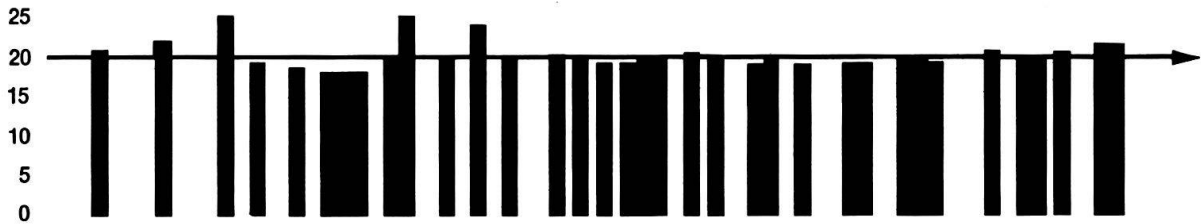


Fig. 2 bis

## Appendices

### Appendice 1

#### *Textes relatifs au prix du marc d'argent \**

##### *Sources*

Comptes des trésoriers de la ville (AEF, CT)

Comptes de l'Hôpital des bourgeois (AEF, HB)

Comptes de la fabrique de l'église Saint-Nicolas (AEF, SN)

Regeste des notaires fribourgeois par Hektor Ammann (reg. not.), «*Mittelalterliche Wirtschaft im Alltag*», Aarau 1942.

Affaires municipales (AEF, Stadtsachen A 209 et B 248, textes publiés dans N. Morard, *Monnaies de Fribourg*, Fribourg 1969).

\* *Nota bene*: Pour la commodité du lecteur, nous avons transcrit tous les chiffres figurant dans les documents annexes selon la notation arabe qui, bien entendu, n'est pas encore utilisée dans les textes originaux.

1. CT no. 1 a, 1402 B, p. 37: «Mession por les copes d'argent schengaes a monssr. de Losine – Prumier, pour achat de 24 mar d'argent a Willy de Praromant – 149 £ 12 s.»

2. *Reg. not.* no. 1721, 1412, février 10: «Johannes Torneir et Petrus Torneir, b. de Viviaco, Laus. dioc., debent Johanni Corderii, b. de Fr., 215 sc. boni auri et ponderis legitimi de cugno regis Francie ex causa mutui, solvenda Friburgi infra unum annum. Obligant specialiter pignora subscripta, que dictus creditor penes se habet ...» (Vaisselle d'argent pesant 39 marcs en tout, d'une valeur globale de 4730 s. laus. au cours de 22 s. l'écu.)

3. CT no. 34 bis, 1419 B, p. 35: «Item por 1 mar et dimie d'argent fin, por le cular de la trompetta, 9 escut in or et 8 s. et 8 dn. Somma – 11 £ 13 s. 8 dn.»

4. *Reg. not.* no. 2072, 1420, décembre 20: «Petrus et Clewinus dicti Jucker, b. de Erlaco, fratres debent Johanni Bergie, filio Johannis Bergii tabernarii, b. de Fr., 63 sc. auri boni et ponderis legitimi de cugno regis Francie vel autem 94 £ 10 s. bon. laus. monete cursibilis, prout dicto Johanni melius placuerit, ex causa mutui, solvendos Friburgi infra f. beati Andree apostoli. *Et inde obligant 9 cupas argenti ponderantes circa 11 1/2 marcas*, quas dictus creditor penes se habet.»

5. CT no. 45 1425 A, p. 31: «Item a meistre Stephan pour dues bôites d'argent pour lo messagies a pye qui peison 7 unces min ung cart et qui costont 7 escut min ung cart, chascun escut a raison de 37 s. et dimie. Somma – 12 £ 13 s.» Il convient de retrancher du montant de 300 s., prix de revient, ici, d'un marc d'argent ouvragé, 100 s. pour la façon ainsi qu'il ressort d'autres données semblables.

6. HB 1427/1428, p. 53: «Item de P. Golchy pour la meyt(ie) de la vendicion de 7 marcs 6 onces et dimie d'argent, le marc pour 5 escutz et dimie, comptez lescutz pour 36 s. 6 dn., vaut 78 £ 9 s. Somma pour la meytie – 39 £ 4 s. 6 dn.»

*Ibid.*: «Item de domp Bye pour la meytie de 4 unces et ung vuitin d'argent qui se amonte a 6 £ 2 s. Somma pour la meytie – 61 s.» (du chapitre de diverses recettes faites par le recteur de l'hôpital).

7. SN, 1428, juin 24/1429, juin 24, fo. 30 v.: «Item hay delivre ad Johan Tasson pour 3 unces d'argent de monsr. Sain Nicollay – 72 s.»

8. CT no. 54, 1429 B, p. 61: «Item a Rûdolff dorey refayry les 3 hemaux deis minestreyz, ly quel hemaux, enclosa la coppa d'argent la quelle Nicod Bugnyet gardave, qui fust a Burquy de Locie, pesavant 3 marck dues unces et dimie wytens, ly quelx ley furent delivre per monsr. lavoye Hensli Velga adonques advoye de Fribor et per lo banderet dou Bor et lo borseir. Per que de present, quant il haz renduz les hemaux fait, il hont pesaz 4 marck et 3 unces, per que *ly dit Rûdolff haz mis de son propre argent 9 unces mins dimie wittens per que a compta chascune unce 25 s.* Somma – 11 £ 5 s.»

9. *Reg. not.* no. 2818, 1430, juillet 28: «Henslinus Bischof mercerius, hab. Fr., nomine unius persone secreta de Albona vendit Johanni Cottin mercatori, b. Fr., 7 cupas argenti et 7 coclearia argenti ponderantes 6 marchas pro 44 £ laus. 16 s. habitis.» Soit 149 s. 4 dn. de *bons lausannois* qui, convertis en *petits lausannois* (monnaie de Fribourg) au taux de 7 pour 12, font 256 s.

10. CT no. 56, 1430 B, p. 46: «Item a meistre Rüdolff pour faire une boety d'argent nouva pour les messagier qui peise 4 onces et dimie. *Compta 1 oncy 25 s.* Somma – 112 s. 6 dn.» (La façon est comptée à part).

11. Stadtsachen B 248, 1435: «Et primo *coste ung marck d'argent*, cest assavoir a 11 dn. 12 grain qui est appelley argent le Roy, 7 flor. de Rin et ung quart qui valliont 10 £ 4 s. 9 dn. . . .»

12. CT no. 70 bis, 1437 B, p. 50 (fo. xxv.): «Item pour lo bicholet que messrs. hont schengar a monsr. Anth(oine) de Prez chantre de Lausanne pour certainna poyna que il haz heuz, qui peyse 3 marck dimie 1 once mens 1 wittin, qui vault 26 florins e dimie, auxi pour 8 ducats pour la dorire, vall(iont) 10 florins. Et a meistre Rüdolff por la faczon dou dit bischolet, 8 florins. Somma 44 florins et dimie, ordonne per messrs., conseil et lx, vall(iont) – 64 £ 10 s. 6 dn.» (Le florin est à 29 s. et le poids d'argent entrant en considération, de 745,731 g.)

13. CT no. 74 A, 1439 B (juin/septembre), p. 97: «De cen je ley deyvo pour 2 unces mens 1 quart et dimie wittin d'argent fin, vz – 42 s.»

14. HB 1443/44, janvier 1444, p. 29: «Item dou meystre de la monea pour dues croes copes rottes deis copes de l'ospital, qui hont peseir ung march 3 unces et dimie et vuittin, *venduz le march 7 florins et dimie.* Somma 10 florins 3 quart qui valliont – 15 £ 11 s. 9 dn.» Il doit y avoir une erreur dans cet article, car au prix de 7<sup>1/2</sup> florins le marc, le maître de la monnaie aurait dû délivrer 316 s. au lieu de 311,75 s. ou, autrement dit, le marc se négociait à 7<sup>1/3</sup> florins. Il est possible toutefois qu'on ait voulu signifier par là qu'un marc d'argent acheté par la Monnaie à 7<sup>1/3</sup> florins avait un rendement monnayé de 7<sup>1/2</sup> florins.

15. Stadtsachen A 209, 1446, mars 26: «Premieremant hont ordonne lesditz messrs. pour le commencement et entretenement de louvraige qui se fira en la dicte monee de Fribourg, *que a tous changieurs et marcheans soit donne pour ung marc d'argent fin*, cest assavoir a 11 dn. 12 grains fin, 7 florins de Rin et ung quart ou pour chescun florin 28 s. de la dicte monee de Fribourg. *Ensi sira pour ung marc d'argent fin 10 £ 3 s. de la dicte monee de Fribourg.*»

16. HB 1448/1449, octobre 1448, p. 33: «Item de meystre Ruff doreir pour 5 march et dimie d'argent qui il ha achite de l'ospital a cause de 8 copes de Anthoine dou Salisez, 38 florins qui val(liont) – 55 £ 2 s.»

17. CT no. 92 bis, 1448 B, fo. 1: «Item mais hay receu doudit Heintzman de Garmanswil 11 copes d'argent qui peisont 7 marc 4 unces et dimie, *qui valliont a 7 florins le marck*, 53 florins vallent – 76 £ 17 s.» (recettes à titre de l'ongelt).

*Ibidem*, fo. 79: «Item a Jacob Cudriffin, secretaire, tramis avec monsr. Pierre de Moremont vers la grace de monsr. (le duc de Savoie), 20 copes et dues mottes d'argent qui peisont 12 marc 7 unces 1 wittin, *vallent a 7 florins le marc* – 90 florins 1 quart.»

18. CT no. 93, 1449 A, p. 30: «. . . Or est ensi que les deux fermalx fait per ledit maistre Rüd (doreir) pesent 9 unces d'argent fin, ensi pour dues unces de son argent ly hay delivre 52 s.»

19. CT no. 94, 1449 B, pp. 16–17: «Receva dez quatre banderez sus la recouvra dou prest qui se doit faire permye villa – Item mais ou jour susdit (22 octobre), 7 marc 7 unces d'argent *qui valliont a compta le marc 7 florins et dimie sculun l'ordonance de messrs.*, vz 59 florins 2 s., vz – 88 £ 12 s.»

*Ibidem*, fo. 69: «Item hay delivre a Hensli Thuremberg per la main de Pierre Faulcon, present lez quatre banderet, 22 marc dimie unce 1 wittin en copes d'argent, lesquelx javoe receu dez banderet comment contient en mez recehues, *por porter a Lausanne pour en havoir argent*, lesquelx 22 marc dimie unce ung wittin valliont *a compte le marc 7 florins et dimie*, ensi comme il est compte ez recehues – 165 florins 17 s. 6 dn. Valliont a monnee – 248 £ 7 s. 6 dn.»

20. HB 1450/1451, août 1450, p. 33: «Item ha recehuz monsr. le meystre pour la vendicion de 6 copes d'argent, les quelles sont venduez per le comandement de mes segneurs pour paye lune deis

part deis chastrons qui lon achitaz a Geneva ala fayre de Pasque in lan 49, *venduz le march 7 florins et dimye* qui vall(iont) 45 florins, qui vall(iont) in monea – 67 £ 10 s.»

*Ibidem*, septembre 1450, p. 34: «Primo de la feme monsr. Dietrich, chevaleir, a cause dune copa dargent, la quelle lon le havez preste ensemble avuey deis aultres, laquelle est perdue, le (sic) quelle peyse 7 unces. Per que elle ha ballye 6 florins et dimie qui vall(iont) 195 sols. Item pour la faczon 5 s. Somma tout – 10 £.»

21. CT no. 96, 1450 B, p. 64: «Item ensi comment lez recepvoir de la taxe me donnarent a compte a 2 marck 7 unces ung witin *a raison de 7 florin et dimie per marck*, ensi lon ne lez ha peu employe forque a la raison de 7 florins et ung tier, per que ly ha heu de perde, enclo lo affina et descheite – 23 s.» (Ecart entre les cours du marc d'argent pratiqués à Fribourg et à Lausanne (voir plus haut, texte no. 19.)

22. CT no. 98 bis, 1451 B, rubrique «sur bon compte», *in fine*: «Item a Wilhelm d'Englisperg sus cen que lon lour doit de cense, 6 copes dargent que jay recehu de Peider, 3 marck 3 unces – 37 £ 2 s. 6 dn.»

*Ibidem*, rubrique «sur bon compte», titre «sus les censes»: «Item en vassalle, 2 marck 5 unces, vz 28 £ 13 s.»

23. CT no. 99, 1452 A, p. 13: «Recehua de la taxa a 2 per cent» – «Item mais 4 copes dargent peisont dos marck dimie unce, vz – 22 £ 13 s. 9 dn.»

24. HB 1454/1455, avril 1455, p. 55: «Item de meystre Reymont Rogie pour una coppa dargen, pessez 4 once, ly quelle estoyt a Johant de Lechielle, vault 3 florin et dimie, compte lo florin 30 s. Somma – 105 s.»

*Ibidem*: «Item doudit meystre Remont pour 3 coppe et ung bichollet dargent, le que lospital a heuz de partage de part donne Alix Burquineta, pesson 2 mar 3 once, *vaul lo mar 7 florins*, a 30 s. lo florin, montein 16 florins et dimie e 4 s. Somma – 24 £ 19 s.»

25. CT no. 106, 1455 B, p. 17: «Item de la femme de Oberly le luefs pour le piage, per composition faitte avec elle per monsr. lavoye et aultrez de messrs., *1 marck dargent valet 7 florins et dimie*, vz – 12 £ 10 s.»

26. HB 1455/1456, février 1456, p. 25: «Primo de domp Pierre Beguina pour sa crola, la quelle il havoit mis ou leuff deis coppes de Johan Floret jadix les quelles lon havoit delivre oudit domp Beguyna pour faire la crois de nostre Dame, lesquelles coppes pesoent 14 unces et ung quart. Ay ensi recehuz pour lesdictes 14 unces et ung quart dargent per la main de Guichard le doreir, lyquel la ensi taxee en la presence de domp Nico de Murat et doit desmoureir la dicte crole ala maison ensi comment ses aultres biens – 20 £ 13 s. 4 dn.»

27. HB 1461/1462, mai 1462, p. 41: «Item (de) Guichard doreir pour 2 marc et dimie, dues unces et ung quart dargent fin, *venduz le marc 7 florins dor*. Somma – 34 £.»

28. HB 1462/1463, juin 1462, p. 29: «Item de Guichart doreir pour dos marck dargent, 14 florins valent – 24 £ 10 s.»

29. HB 1462/1463, avril 1463, p. 39: «Item de Guichart doreir pour dos marck dargent alux venduz – 25 £ 10 s.»

30. HB 1463/1464, mars 1464, p. 46: «Item *deis maistre de la monoe* pour 3 marc dargent minus demie unce – 38 £ 11 s. 6 dn.»

31. CT no. 125, 1465 A, p. 42: «Item a Niclaus le taborin auquel messrs. en certain temps passe avoent donne lez armes de la ville . . . et il ha rendu lesdites armes, cest assavoir *ung petit escutel qui peise quart donce qui vault 4 gros 9 dn. bon* que le borcier ha recehu de la garde de la monee qui vallient 7 s. 11 dn. . . .»

32. HB 1472/1473, p. 81: «De Johan Strousack pour 5 coppes et ung bichollet dargent deis bien doudit Caralet, qui pesont 4 marc et 2 oncze, *valloit lo marc 13 £ 8 s. 4 dn*. Somma – 57 £.»

33. CT no. 146, 1475 B, p. 8: «Item de cellour de Gruyere pour lour bourgeoisie de lan finis comme dessus, *dimie marc dargent qui vault 7 £ 10 s.*»



34. CT no. 148, 1476 B, p. 7: «Item de cellour de Gruyere pour lour bourgesie chisue comme dessus, *dimie marc dargent qui vault* – 7 £ 10 s.»

35. *Ibidem*; p. 52: «Item a Yost le dorey pour lescus armoye dez armez de la ville de Fribourg que messrs. ont ordonne de donner a Vyt Welers le fasseur et dictateur de chanzons dez victoires de Granzon et de Murat, lequel escus a pesa 2 unces et 1 quart doncce dargent, *compte lonce 22 groz*, et 1 florin pour la faczon. Somma – 6 £ 2 s. 6 dn.»

36. CT no. 151, 1478 A, chapitre des recettes: «Item de cellour de Gruyere por leur bourgesie chesue a la St. Andrey lan 77 ... *dimie marck dargent qui vault* – 7 £ 10 s.»

37. HB 1478/1479, *septembre 1478*, p. 41: «Item (reçu) de la moneez pour faire lez trese, 3 marc et 3 onze dargin, *conta loncze 23 gros*. Somma – 51 £ 15 s.»

*Ibidem*, novembre 1478, p. 43: «Item que un a fonduz en la monee pour faire lez trese 6 marc et 5 uncze de argen, *conte le marc 15 £ 6 s. 8 dn*. Somma – 101 £ 11 s. 8 dn.»

38. CT no. 152, 1478 B, p. 6: «Item de ceulx de Gruyere por leur borgesie chesue a la St. Andrey lan 78, *dimie marck dargent qui vault* – 7 £ 10 s.»

39. CT no. 155, 1480 A, fo. 20 v.: «Item pour dues coppes dargent pesant 10 unces et dimie et 1 quinty, achitees pour faire les boites dez messagiers, *lunce pour 40 s*. Somma – 21 £ 2 s. 1 dn.»

*Ibidem*, *in fine* (rubrique «sus bon compte»): «Item ay delivre pour 2 coppes dargent achitees, *lunce por 24 gros*, lesquelles pesent 10 unces et dimie 1 quinty. Somma 21 £ 5 car.» (N. B.: le prix du marc est de 8 florins dans les deux cas, mais le florin est pris une fois pour 40 s. et une autre fois pour 41 s. 8 dn. En effet, le «quinty» au prix de 5 «cartes» ou 25 deniers, est la vingtième partie de 500 deniers (= 41 s. 8 dn.).

40. CT no. 156, 1480 B, p. 6: «Item ay recehu por 50 marck et une unce dargent qui sont estes fondu por faire de la monoe, cest assavoir tressels, deniers et mellies, *compte le marck 16 £*. Somma – 809 £.»

«Item mais por le guyn desdits 50 marck et une unce dargent, estre rebattu toutes coustes et missions, tant por les fers quant por toute aultre chouse – 16 £ 13 s.»

41. CT no. 157, 1481 A, p. 10: «Item ay recehu de Clausli de Ulm por 2 marck 6 unces et dimie dargent que ledit Clausli avoit vendu a la ville et il ne se trovast pas bon, par ensi il a rendu largent qui *se admonte a 16 £ le marck*. Somma – 45 £.»

*Métrologie*: Il s'agit, dans tous les cas, du marc de Troyes (244,7529 g) utilisé à Fribourg au XV<sup>e</sup> siècle (voir plus haut, n. 30 et notre ouvrage, *Monnaies de Fribourg*, p. 41). L'once est la huitième partie du marc, soit 30,594 g; le «huitain» (witten), comme son nom l'indique, est la huitième partie de l'once ou 3,824 g. On connaissait aussi un demi-quart de «huitain» qui est évidemment le huitième de «huitain» ou soixante-quatrième partie de l'once (*ibid.*, p. 29).

## Appendice 2

### *Textes relatifs aux monnaies de Bâle et Berne, dites stebler et ambresanes (avant 1420)*

1. Voir *Livre rouge* (AEF, CT no. 1, fo. 14/14 v., 1379, septembre 13: «Janny de Praroman, chastelain de Sibentaul, ha rendu conte por cause de la dicte chastelanye ... savoir que de la dicte monee un conte *xlij* (42) *per un florin*».

Soit 42 «stebler» = 1 florin d'or (à 14 sols lausannois bonne monnaie), ou: 1 «petit Stebler» = 4 *dn.* lausannois bons.

2. *Ibidem*, fo. 25 v., 1381 (août?) 18: François Massonens chastellan de Sibentaul ha rendu compte leaul et final le xviii jor de session lan lxxxj, en la presence de ... totes les recehues dun ant commenciez a la saint Jaqueme (25 juillet) lant lxxx a finir a la saint Jaqueme lant lxxxj ... Summa summarum (201) £ (18) s. de stebler qui valent, comptez (21) s. *por un florein* ...»

Le florin étant compté à 14 sols lausannois (cf. *ibidem*, fo. 26 v.), le «stebler» est à  $14 \times 12 : 21 = 8$  *dn.* lausannois bonne monnaie, ou: 1 «gros stebler» = 8 *dn.* lausannois bons.

3. *Ibidem*, fo. 35 v., 1383, août 7: (Compte de Jean de Praroman, jadis châtelain de *Sibentaul* (Simmental): «... (360) £ et (5) sols de *petit balley* qui valent (120) £ (20) *dn.* laus.» Soit 1 £ lausannoise bonne = 3 £ de «stebler petits» ou «petits bâlois», ou 1 £ de «petit bâlois» =  $\frac{1}{3}$  £ lausan., donc: 1 «petit stebler» = 4 *dn.* lausannois bons.

4. *Ibidem*, fo. 42, 1384, août 7: (119 £ (10) s. (4) *dn.* laus. = (358) £ (9) s. «pt. balley», soit 1 sol «petit bâlois» = 4 *dn.* laus.

5. *Ibidem*, fo. 42 v., 1385, juin 15: «Item a He(nne)man de Bûbendorf le xxvij ior de may, por le dit fait de Wietlispach, (100) £ stebler qui valent – (66) £ (13) s. (4) *dn.*» 1 «gros stebler» = 8 *dn.* lausannois bons.

6. *Ibidem*, fo. 43, 1385, juin 15: «Item ha recehu li borser de Jehan de Praromant, de la censa de la Saint Martin lan (1384) de la chastellanie de Sibental en stebler, comptez (3) *dn.* stebler *por* (2) *dn.* los ...», ou 1 sol «stebler» = 8 *dn.* laus.

7. Voir AEF, Registre des notaires no. 1009, fo. 159, 1385, avril 30: «... pro (5) flor. boni auri et ponderis Florencie ... vel autem (14) s. laus. pro uno floreno vel (21) s. *stebler cursuales in Berno* pro fl.» (1 «gros stebler» = 8 *dn.* laus.).

8. Voir AEF, 1<sup>re</sup> Collection des lois, no. 92, fo. 25 v., 1390, novembre 3: L'avoyer et conseil de Fribourg ordonnent que «pour *la grant neccessite* de la ville et dou common de Fribor que tuit li bourgeois, residenz et pertenant a la ville de Fribor, dix ore en avant sunt tenuz prendre ... la monoe de Ambrosaynes, *chescone ambrosayne pour x diniers los* ...»

9. Voir AEF, compte de l'Hôpital Notre-Dame (des bourgeois) 1415/1416, p. 127: «Item (a Yost, garczon eis dames de Fruwenbrunen), pour les dames de Fruwenbrunen appart (dona Agnellet), *pour* (10) £ de *Baleix* qui valliont en Losiner – (66) s. (8) *dn.*» Soit 1 sol («petit») bâlois = 4 *dn.* lausannois bons.

10. Voir AEF, compte des Trésoriers no. 32, 1418, 2<sup>me</sup> semestre, p. 160: «Item por (38) croys darbaleste, la + por (4) s. stebler, qui vallient a laus. (4) £ (16) s. (9) *dn.*». Soit 152 s. «stebler» = 96 s. 9 *dn.* laus. ou 1 s. stebler («gros») =  $7\frac{1}{2}$  *dn.* lausannois bons.

1422	A	gros de Savoie («bonne monnaie»): 20 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> dn. <sup>1</sup>
1423	A	stebler: 10 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> dn. <sup>2</sup>
1424	A	gros de Savoie («bonne monnaie»): 21 dn. <sup>3</sup>
1424	B	gros de Savoie («bonne monnaie»): 21 dn. <sup>4</sup> stebler: 11 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> dn. <sup>5</sup>
1425	A	sol de Bâle: 10 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> dn. <sup>6</sup>
1425	B	gros de Savoie («bonne monnaie»): 20 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> dn. <sup>7</sup>
1426	B	sol de Bâle (ou monnaie «blanche» de Bâle): 10 dn. <sup>8</sup> ambresane (de Berne): 13 dn. <sup>9</sup> gros de Savoie («bonne monnaie»): 21 dn. <sup>10</sup>

<sup>1</sup> CT no. 39, p. 30: «Item a Robin, trompette, por lo pennon que il haz fait a Geneve, por raffitan et terserin, 19 gros et por fringes, torion, mochet et baczon de sea por la dicte trompette, 6 florins 4 gros bonne monee. Somma 5 escut, vallient – 8 £.» Ces 6 florins sont des unités de compte du système savoyard ou lausannois, valant 12 gros ou sols chacune; les 8 £ ou 160 sols p. m. sont donc à diviser par 95 gros. Le résultat théorique de l'opération est 20<sup>1</sup>/<sub>5</sub> dn., mais *en pratique*, seuls le quart ou la demie peuvent être admis comme sous-multiples du denier.

<sup>2</sup> CT no. 41, p. 27: «Item a dos compagnion favre qui hont porseguz celluy qui haveit emblaz larbeleste (de) meistre Peter arbelesteir jusque a Hesshelmat, 6 £ 19 s. de stebler qui valliont – 118 s. 6 dn.»

<sup>3</sup> CT no. 43, p. 106: «Item pour 10 quintal et 35 livres de fert qui fust achiar a Geneve, lo quintal pour 43 gros et dimie de bonne monnee qui vaulont – 39 £ 7 s. 6 dn.» Soit un total de 450 gros, ce qui fait 21 dn. p. m. par gros.

<sup>4</sup> CT no. 44, p. 29: «Item pour 7 quintaul et 54 lb. de fert lombard qui fust achitaz a Geneve, lo quintaul pour 47 gros de bonna monnea, qui valliont – 31 £ 3 dn.» Soit 1 gros = 1,75 s. p. m.

<sup>5</sup> Ibid., p. 35: «Item a loste de Loie (Laupen) ... pour bin alla et vin et autre mission, 65 s. de stebler qui valliont – 63 s.»

<sup>6</sup> CT no. 45, p. 4: «Item de Hensli de la Linda, chastellan de Grasembor ... 40 £ de Balley qui valliont – 34 £ 5 s. 6 dn.»

<sup>7</sup> Comptes des syndics de Romont, p. 1 (1er juillet 1425): «Receperunt 91 £ 10 s. bone monete, computatos quoslibet 4 denarios *bone* pro sex denariis *parve*, valent 137 £ 5 s. *parve* monete; valentes computatos quoslibet 6 denarios *parve* pro tribus denariis cum obolo bone monete – 80 £ 1 s. 3 dn.» D'où il ressort qu'après un premier cours de 4 deniers bonne monnaie = 6 dn. p. m. (ou 1 sol b.m. = 18 dn. p. m.), on est passé au cours de 3<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn. b. m. pour 6 dn. p. m. ou 1 sol bonne monnaie = 20<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn. (valeur approchée de 20,571).

<sup>8</sup> CT no. 48, p. 12: «Item (de Bernhard Wentzschatz, chastellan de Grasembor, pour lo fait de la chastellanie de Grasemborg), in blanche monnee de Balley, 24 £ 12 s. qui valliont in laus(annois) – 20 £ 10 s.» Ibid., p. 14: «... 30 £ de balley qui valliont ... 25 £», soit 6 £ de «balley» pour 5 £ de monnaie de Fribourg ou petits lausannois.

<sup>9</sup> CT no. 48 bis (étalon), fo. 1: «Item eis dit ambaxiour pour la peina deis notaire pour recevre auconnes inquestes de aucon de Berna, 6 ambrisannes valliont – 6 s. 6 dn.»

<sup>10</sup> Ibid., fo. 3: «Item oudit Hensli (de la Linda) que il haz delivre a Geneve pour escripre et pour seel, 32 gros bonne monnee qui valliont – 56 s. 6 dn.» Ibid., fo. 1 v.: «... 3 escut et 2 gros qui valliont – 111 s. 6 dn.»; sur la base d'un cours de 36 s. à l'écu, 1 gros = 21 dn.

- 1427 A sol de Bâle:  $9\frac{3}{4}$  dn. <sup>11</sup>  
ambresane (de Berne): 13 dn. <sup>12</sup>
- 1427 B sol de Bâle:  $9\frac{1}{2}$  dn. <sup>13</sup>  
gros de Savoie («bonne monnaie»): 21 dn. <sup>14</sup>
- 1429 B ambresane de Berne: 12 deniers; 11  $\frac{1}{2}$  deniers <sup>15</sup>  
gros de Savoie («bonne monnaie»): 20  $\frac{1}{2}$  deniers <sup>16</sup>
- 1430 B gros de Venise: 8 sols <sup>17</sup>  
ambresane (de Milan?): 12 dn. <sup>17</sup>  
«piccolo» de Venise: 3 dn. <sup>17</sup>
- 1431 B ambresane de Berne: 11  $\frac{1}{2}$  dn.; 13  $\frac{1}{2}$  dn. <sup>18</sup>
- 1432 B sol de Bâle: 9 dn. <sup>19</sup>
- 1433 A ambresane de Berne: 11  $\frac{1}{2}$  dn. <sup>20</sup>

<sup>11</sup> CT no. 49 bis (étalon), chapitre des recettes, *in fine*, reçu du châtelain de Grassbourg, le 14 février, «32 £ 8 s. de balley qui valliont – 26 £ 7 s.»

<sup>12</sup> Ibid., fo. 2, pour dépenses effectuées à Berne, 9 «ambrisannes» = 9 s. 9 dn. p. m.

<sup>13</sup> CT no. 50, p. 7: «Item de (Bernhart Wentschatz, chastellain de Grasemborg), 24 £ de balley qui valliont a Lausanne – 19 £ 4 s.»

<sup>14</sup> CT no. 50 bis (étalon), fo. 5: dépenses de messagerie, soit 21 dn. «per lega», «ly quel 21 dn. valliont 1 gros bonne monee».

<sup>15</sup> CT no. 54, p. 55: «Item pour perda faitty eis ambrisannes de Berna que ly borsier haveit recehuz de *longaltarre* et deis aultre officier pour 12 dn. *la piecy*, lesquelles fuyront prises per mes-segniours haz 11 d. et *maillie*, haz ensi heuz de perda en 160 £ – 6 £ 13 s. 4 dn.» (N. B.: 160 £ est l'équivalent de 3200 ambresanes, ce qui signifie que 10 % environ des taxes perçues sur le vin furent payés en cette monnaie). Ibid., p. 19: «2 florin et 18 ambrisanes qui valliont – 57 s. 6 dn.»; sur la base d'un florin à 28 s., on a l'ambresane à 12 dn. Ibid., p. 57: «Item pour perda dambrisannes recehues de Peterman de Praroman – 22 dn.»

<sup>16</sup> Ibid., pp. 25, 31, 33. C'est la première apparition du nouveau cours stabilisé du gros de Savoie, reçu désormais à Fribourg pour 20 deniers et une maille. Il restera à ce niveau jusqu'en 1453 (voir à cette date).

<sup>17</sup> CT no. 56, p. 58: «Item a Marmet Arsent et a Nicod Bugniet pour 14 quintaux et 15 livres de salpêtre ou poix de Friborg qui costont de propre achet a Venisy, renduz a Friborg, 137 ducat 17 ambrisannes et 2 gros de Venisy, et pour 3 quintaul et 30 lbr. de suproz ou poix de 15 onces qui coustont 14 ducat, renduz a Friborg. Somma dou salpêtre et dou supro, 152 ducat. Sus laquel somma messeignrs. hont ord(onna) que lon lour bailliet de gens sus cent ducat, 20 ducat. Somme en ducat dou principaul et dou gens, 182 ducat venician qui vailliont en monnea compte, compta chascun ducat 33 s. – 300 £ 16 s.» Donc, 1 ducat de Venise = 17 ambrisanes (de Milan?) + 2 gros de Venise (puisque 152 – 14 ducats = 138 ducats ou 137 ducats + (17 ambresanes + 2 gros de Venise). Pour 17 ambresanes = 17 s., on aurait 16 s. pour 2 gros vén., puisque 17 + 16 = 33, cours du ducat en sols p. m. On sait que le gros de Venise se divisait en 32 *piccoli* d'argent (cf. A. Luschin von Ebengreuth, *Allgemeine Münzkunde* ... München 1926 [1969], p. 196 et 16 est un sous-multiple de 32, ce chiffre semble bien s'intégrer dans le système de compte vénitien.

<sup>18</sup> CT no. 58, p. 67: 4 ambr. = 3 s. 10 dn.; 60 ambr. = 67 s. dn.

<sup>19</sup> CT no. 60 bis (étalon), p. 101: du châtelain de Grassbourg, «... en baley 33 £ 13 s. qui vailliont – 25 £ 15 s. 11 dn.».

<sup>20</sup> CT no. 61, pp. 33 et 35.

- 1433 B I ambresane: 11 1/2 dn.<sup>21</sup>  
 I sol de Bâle ou Berne: 8 1/4 ou 8 1/2 dn.<sup>22</sup>; 9 1/2 dn.<sup>23</sup>; 9 dn.<sup>24</sup>
- 1434 B I sol de Bâle ou Berne: 9 1/2 dn.<sup>25</sup>
- 1437 A I sol ou «ambresane» de Bâle: 15 dn.<sup>26</sup>
- 1437 B I ambresane (de Berne?): 12 dn.<sup>27</sup>
- 1440 B I ambresane (de Berne): 12 1/2 dn.<sup>28</sup>  
 I sol de Bâle: 9 1/2 dn.<sup>29</sup>  
 I £ de monnaie «blanche»: 33 s. 1 1/2 dn.<sup>29</sup>

<sup>21</sup> CT no. 62, p. 39: «Item a ung Augustin de Munchen qui portave lettres recommendatoyres, ordonnar per messrs 12 ambrisannes qui valont – 11 s. 6 dn.»

<sup>22</sup> CT no. 62 bis, p. 7: cours du 28 septembre et 3 novembre 1433: respectivement 10 £ de *Bâle* = 6 £ 18 s. 10 dn. et 100 s. de *Bâle* = 69 s. 5 dn. Le cours exact est de 8,333 dn., si l'on s'en tient au résultat théorique de la division, mais il ne peut s'agir en fait que d'un quart ou de la moitié d'un denier («poge» ou «maille»).

<sup>23</sup> CT no. 62 bis, p. 7: cours du 20 décembre 1433, soit 23 £ de *Bâle* = 18 £ 18 dn.

<sup>24</sup> CT no. 62 bis, p. 7: cours du 22 décembre 1433, soit 32 £ 4 s. 11 dn. de *Berne*. Il s'agit toujours, comme d'ailleurs sous les notes 22 et 23, de comptes de gestion de la châtellenie de Grasbourg. Les monnaies dites de *Bâle* et *Berne* y sont utilisées simultanément et sont prises l'une pour l'autre (voir note suivante); il paraît en tout cas qu'un renforcement se produisit au mois de décembre et dans l'hypothèse de deux ateliers distincts, à Berne et à Bâle, la frappe de Bâle aurait été plus forte.

<sup>25</sup> CT no. 64. p. 8: «Item de Hensli Velga, chastellain de Grasemburg, qui fist compte devant le Conseil de Messeignrs. de Berna le v. jour dost lan mil iiijc xxxiiij. Ensi que il restast devant a messrs. de Friborg de monnee de Lausanne 40 £ 5 s. 8 dn. Et de monnee de Berna restast devant 74 £ 5 s. 3 dn. ... Ensi has recehuz ly tresorey lesdictes due sommes de Lausanne et de Baley qui est assommee a – 99 £ 1 s. 8 dn.» L'identité des monnaies de Bâle et Berne ressort à l'évidence de cette notice. Voir aussi dans l'étalon, 36 sols de Bâle pour 1 florin du Rhin valant 28 s. 6 dn. p. m., d'où 1 sol de Bâle = 9 1/2 dn. p. m.

<sup>26</sup> CT no. 69, p. 20: «... 1 florin de Rin et pour le seel 4 s. de Bala qui valent – 33 s. 6 dn.» Sur la base d'un cours du florin de 28 1/2 s., on trouve 5 s. p. m. de Fribourg pour 4 s. de Bâle. *Ibidem*, p. 21: «... 24 s. monee de Bala valent – 29 s. 9 dn.», soit 1 sol de Bâle = 14,875 dn. ou 15 dn. *Ibidem*, p. 25: «Item ou cleric dou secretaire de Bala pour la copie dou ubertrag qui est escript per lo secretaire de Bala touchent lo desbat susdit, 4 ambresannes de Bala valent – 5 s.»

CT no. 70 bis (étalon), p. 45: «... 14 ambrisanes vall(iont) – 14 s.»

<sup>28</sup> CT no. 76, p. 48: «Item a ung messaige de Salouro qui a apportey une lettre dappart monsr. Wilhelm Velga qui estoit a Switz, ordonne per messrs. 20 ambresannes valiont – 21 s.» (10 ambresanes = 126 dn.).

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 160: «Item a Willi de Praroman ou nom de lui et de ses compaignions pour rachiter la seigniourie de Condemina qui estoit engaigie a lour predecessours per la ville de Fribourg pour le pris de 300 £ blanche, monee cursable a Berne, lyquelle somme est reduite a florins de Rhin qui se assoment a 342 florins de Rin et 30 s. de Baleis, qui valliont assomey en nostre monee, compta chascun florin 29 s. Soma – 497£ 2 s.» De l'égalité fournie par cet *item*, soit 300 £ blanches = 342 fl. du Rhin + 30 sols «baleis» = 497 £ 2 s. monnaie de Fribourg, on tire successivement: a) la valeur du sol bâlois, savoir 5 sols bâlois pour 4 s. p. m. ou 1 sol de Bâle = 9,6 dn. p. m.; b) la valeur de la £ «blanche», car en remplaçant les sols bâlois par leur équivalent p. m. défini plus haut, on aurait: 100 £ «blanches» = 114 fl. Rh. + (10 sols bâlois =) 8 s. p. m. = 165 £ 14 s. p. m. ou 3314 s. p. m., soit pour 1 £ «blanche» la valeur de 1 £ 13 s. 1 1/2 dn. p. m. de Fribourg. La valeur de la £ «blanche» était donc très proche de celle de la £ «bonne» de Savoie, laquelle, calculée à Fribourg sur la base de 1 sol = 20 1/2 dn. p. m., faisait 34 s. 3 dn. p. m.

- 1442 A 1 ambresane (de Berne): 12 dn.<sup>30</sup>  
 1442 B 1 ambresane de Berne: 13 dn.<sup>31</sup>  
 1 sol de Bâle: 15 1/2 dn.<sup>32</sup>; 15 dn.<sup>33</sup>  
 1445 B 1 sol «stebler»: 9 1/2 dn.<sup>34</sup>  
 1446 B 1 ambresane (de Berne): 12 dn.<sup>35</sup>  
 1447 B 1 sol de Strasbourg: 2 s. 9 dn.<sup>36</sup>  
 1 sol de «Rappen»: 2 1/2 s.<sup>37</sup>  
 1 sol ou gros «Behemschen»: 16 dn.<sup>38</sup>

<sup>30</sup> CT no. 79, p. 52: «Item a ung messagier que monsr. Wilhelm Felga tramist dix Bala pour le fait de Otto dou Salixeit et de Thiebaud Cuchat, ordonne per messrs. 1 florin et 6 ambresannes, valient – 35 s.». Sur la base du florin à 29 s., cela donne 6 ambresanes = 6 s. p. m.

<sup>31</sup> CT no. 80, p. 31: «Item a ung messagier de Bala, ordonne per messrs. 10 ambres(anes) de Berna qui valliont – 10 s. 9 dn.» (1 ambresane = 12,9 dn.).

<sup>32</sup> CT no. 80 bis (étalon), chapitre des «Mission a cheval»: «... 10 sol de Bala – 13 s.», soit 15,6 dn.

<sup>33</sup> Ibidem.: «... 65 sol de Bala valliont a nostre monee – 4 £ 1 s. 6 dn.», soit 15 dn. p. m. pour 1 sol de Bâle. De même, voir encore CT no. 80, p. 38: «Item ou messagier de Bla qui apportast les nouvelles que le roy estoit a Brisach, 1 florin et 15 dn. Soma – 30 s. 3 dn.». Sans doute, un pour-boire d'un sol bâlois de la valeur de 15 dn. p. m.

<sup>34</sup> CT no. 86, p. 5: «Item de Peterman d'Erlach jadix chastellain de Grasembor ... 77 £ 16 s. 11 dn. monee de Berne qui vallio de nostre monnee – 62 £ 5 s.» Inversement, 1 sol fribourgeois = 15 dn. de la monnaie de Berne. A noter que l'étalon ou brouillon du compte parle ici de monnaie de «Bâle». Il s'agit donc de «stebler», en usage aussi bien en territoire bernois qu'à Bâle.

<sup>35</sup> CT no. 88 bis, folio 2 v.: «Item (a Willi Perrottet tramis en Valleix) pour plusours extraordinaires, 4 florins 26 ambresannes, vz – 6 £ 18 s.» Le florin étant à 28 s., il reste 26 sols pour 26 ambresanes.

<sup>36</sup> CT no. 90, p. 4: «Item de Hans Walt et Sophia sa femme, 300 £ monee de Strassbourg qui valliont 571 florins de Rin et 4 s. 6 dn. de Strabor. Pour laquelle somme lon ley devra alaz dicte feste Saint Urban, 18 £ monee de Strassbourg qui valliont 34 florins de Rin.» – Sur la base d'un cours du florin de 29 s., on obtient une valeur du sol de Strasbourg de 2 s. 9 dn.; le florin du Rhin vaut 10 1/2 s. de Strasbourg. De même, voir p. 5, le total des emprunts souscrits à Strasbourg par Fribourg, soit 3104 florins du Rhin et 4 1/2 s. Strasb. = 4526 s. p. m.; sachant que le florin du Rhin vaut 10 1/2 s. de Strasbourg, on trouve la même valeur de 2 s. 9 dn.

<sup>37</sup> Ibid., p. 333 (achat de vin d'Alsace à Brisach): «Somma 21 £ 15 s. 6 dn. de rappen, qui valliont a compter 11 s. 6 dn. per florin, valliont in florins 38 florins minus 1 s. 6 dn. de rappen.» Soit donc le florin du Rhin valant 138 dn. de rappen, ce qui, en argent fin, représente le poids de 0,245 g x 138 = 33,810 g. Or ce poids, divisé par le poids de fin du plappart de Berne ou du sol fribourgeois (1,17 g) donne un quotient de 28,897 qui est, à fort peu de chose près, le cours du florin à Fribourg, soit 29 s. Par ailleurs, le sol de rappen contient 12 x 0,245 g de fin ou 2,94 g, contre 1,17 g de fin pour l'ambresane de Berne ou le sol de Fribourg, d'où un rapport de 2,5; rapport identique entre 348 dn.p. m. (cours du florin, de 29 s.) et 138 dn. de «rappen» (cours du même florin, de 11 s. 6 dn. de «rappen»). Sur la teneur métallique du denier de rappen, voir F. F. v. Schrötter, *Wörterbuch der Münzkunde*, Berlin 1930, p. 546.

<sup>38</sup> Ibid., pp. 46 et 47: Dépenses lors d'une ambassade à Vienne, «behemschen» combinés et s'ajoutant à des florins du Rhin et de Hongrie.

- 1448 B 1 sol de Strasbourg: 2 s. 10 dn.<sup>39</sup>  
 1 «blanc» de Bourgogne: 13<sup>1/2</sup> dn.<sup>40</sup>
- 1449 A 1 ambresane de Bâle: 15 dn.<sup>41</sup>; 15<sup>1/2</sup> dn.<sup>42</sup>
- 1449 B 1 sol de Strasbourg: 2 s. 10 dn.<sup>43</sup>  
 1 ambresane de Bâle: 15<sup>1/2</sup> dn.<sup>44</sup>
- 1450 A 1 sol de Strasbourg: 2 s. 10 dn.<sup>45</sup>
- 1450 B 1 ambresane de Berne: 13 dn.<sup>46</sup>
- 1451 A 1 vieux plappart (de Bâle): 16 dn.<sup>47</sup>
- 1451 B 1 ambresane de Berne: 12 dn.<sup>48</sup>  
 1 sol de Strasbourg: 2 s. 10 dn.<sup>49</sup> (3 sols)

<sup>39</sup> CT no. 92, p. 10: «Item ensi comment a la requeste de messeigneurs, Pitsch Jacob de Strabor a empronta pour la ville dez freres minours de Strabor 300 £ de la monee de Strabor qui valliont 571 fl. 3 s. 6 dn. dicelle monee, ... vz a 29 s. 6 dn. per florin.» Soit le sol de Strasbourg à 2,81 s. p. m. ou 2 s. 9 dn. <sup>3/4</sup>. Ibid., p. 137: «Item a Hans Walt et a sa serour de Strassborg tant comment proprierez et a Thiebold Spirer mary de lour serour sa vie durant pour lour cense chisue a la saint Urban, 18 £ monee de Strabor qui valliont 34 florins de Rin et 3 s. dicelle monee. Soma tout a nostre monee – 50 £ 12 s.» Ainsi, le sol de Strasbourg est à 2,8111 .. s. de Fribourg ou 2 s. 9<sup>3/4</sup> dn. Le florin du Rhin, compté à Strasbourg pour 10<sup>1/2</sup> s. de cette ville, soit 29<sup>1/2</sup> s. de la monnaie de Fribourg.

<sup>40</sup> Ibid., p. 59: «... 13 florins de Rin et 8 blanc de Bourgoigne quy valliont – 19 £ 6 s.» Soit 9 s. pour 8 blancs, ou 13<sup>1/2</sup> dn. p.m. pour 1 *blanc* de Bourgogne, le florin étant à 29 s.

<sup>41</sup> CT no. 93, p. 7: «... 4 florins et 20 ambresannes de Bala, vz. – 7 £ 4 s.» Le florin étant à 29 s. 9 dn., on a l'ambresane à 15 dn. p. m.

<sup>42</sup> Ibid., p. 21: «... 12 ambrisannes de Bala qui valliont – 15 s. 4 dn.», ce qui met l'ambresane à 15<sup>1/3</sup> dn. Soit 15<sup>1/2</sup> dn.?

<sup>43</sup> CT no. 94, fo. 51: «Item a Thiebolt Spirer de Strassborg pour sa cense chisue a la Saint Urban lan (49), ly hay delivre per la main de Hans von Lor 18 £ de Strassborg (=) 34 florins et 8 s. de nostre monee, valliont – 50 £ 19 s. 6 dn.»

<sup>44</sup> Ibid., fo. 51 v.: «Item a Clewi Rôchnig de Senheim, messagier, appart Hans Ulrich de Massmünster a cause de sa cense que lon ly doit de lan passe pour ung viaige et a compte de 18 *legues*, *lague 9 rappen*, qui valliont 27 ambresannes de Bala qui valliont – 34 s. 9 dn.» Soit le rappen à 0,245 g de fin; multiplié par 9 x 18, cela donne 39,69 g, montant à peu près égal à 27 x 1,52 g de fin du plappart bâlois, soit 41,04 g. L'ambresane ou plappart de Bâle à 15,4444 ... dn., soit 15<sup>1/2</sup> dn. (cf. F. F. v. Schrötter, op. cit., p. 77).

<sup>45</sup> CT no. 95, p. 40: «... 18 £ de Straborg, vz 34 florins 3 s. de Strabor vz – 51 £ 9 s.» Soit 2,858 s. p. m. ou 2 s. 10<sup>1/4</sup> dn.

<sup>46</sup> CT no. 96, p. 58: «Item eis trois menestrey de Berna, ordonne per messrs., 60 ambressanes qui valliont – 64 s. 3 dn. Théoriquement, 12,85 dn. l'ambresane.

<sup>47</sup> CT no. 97, p. 23: («Item a Cûnrat Reiff tramis a Rottwil contre Henrich Kupffer von Herremberg) ... pour la lettre de la sentence donnee a Rottwil ... 2 florins et dimie et *dry alt blaphart* ... – 79 s.» Le florin était à 30 s., d'où le cours de 16 dn.

<sup>48</sup> CT no. 98, p. 169: «Item a ung charroton de Berna qui admenast dix Berna 48 sac (de sel) a cause de ladite necessite, 64 ambresanne qui valliont – 66 s.» (Exactement, 1 ambresane = 1,031 sol de Fribourg.)

<sup>49</sup> Ibid., p. 102: «Item a Thiebold Spirer de Strabor pour sa cense chisue a la S. Urban, 18 £ monee de Strabor, vz 34 florins de Rin et 3 s. dicelle monee, vz – 51 £ 9 s.» Ce qui met le sol de Strasbourg à 2 s. 10 dn. monnaie de Fribourg et le florin du Rhin, à Strasbourg, à 10<sup>1/2</sup> s. de Strasbourg, Si l'équivalence est donnée par le biais du florin du Rhin, ici à 30 s., on a 1 s. de Strasbourg = 3 s.

- 1 kreuzer: 8 dn.<sup>50</sup>
- 1452 A 1 ambresane de Berne: 12 1/2 dn.<sup>51</sup>  
 1 ambresane (ou plappart) de Bâle: 15 dn.<sup>52</sup>  
 1 sol de Strasbourg à 2 s. 10 dn. (3 sols)<sup>53</sup>
- 1452 B 1 ambresane (de Berne): 12 1/2 dn.<sup>54</sup>
- 1452 B 1 grand «blanc» de Bourgogne: 13 dn. <sup>71</sup>/<sub>100</sub> ou 1,75 grand «blanc»  
 pour 2 sols p. m.<sup>55</sup>  
 1 sol de Strasbourg: 2 s. 11 dn.<sup>56</sup>
- 1453 A 1 *gros de Savoie*: 20 dn.<sup>57</sup>  
 1 grand «blanc» de Bourgogne: 13 dn. <sup>41</sup>/<sub>100</sub> ou 17 grands «blanc»  
 pour 19 sols p. m.<sup>58</sup>  
 1 engrogne: 14 dn.<sup>59</sup>

<sup>50</sup> CT no. 98 B, fo. 21: «Item hay delivre pour la perde de 19 florins que jay recehu per le comandement des messrs. a la raison de 37 krutzers per florin et je les hay delivre a la raison de 45 (krutzer) per florin. Somma de la perde – 101 s. 4 dn.» Ce qui fait, à raison de 19 fois la différence de 8 kreutzer, 101 s. 4 dn. ou 1216 dn.: 152 = 8 dn. le kreutzer.

<sup>51</sup> CT no. 99, p. 50: 10 ambresanes délivrées à un messenger de Berne valant 10 s. 4 dn., soit exactement 12,4 dn. la pièce.

<sup>52</sup> Ibid., p. 143: «... pour certaines missions ... pour le fait de nostres censes dehues a Basle et a Rinfelden, 1 fl(orin) et une ambresane de Bala – 31 s. 3 dn.» Le florin étant à 30 s., l'ambresane, par conséquence, à 15 dn.

<sup>53</sup> Ibid., p. 136: «Item ou gardion et couvent dez freres minours de Sraborg pour lor cense chisue a la exaltacion Ste Croix ... 18 £ strassbourgeoises, vz 34 florins 3 s. strassbourgeoises, vz – 51 £ 8 s. 9 dn.» Même remarque qu'à la note 49.

<sup>54</sup> CT no. 100, p. 11: 15 ambresanes délivrées à un messenger, soit 15 s. 6 dn. p. m. ou 12,4 dn. l'ambresane.

<sup>55</sup> CT no. 100, fo. 103: prix des voitures de sel depuis Salins, soit 105 florins du Rhin et 14 *grands blancs* qui valent en somme 158 £ 6 s. de petite monnaie lausannoise. Or, le florin étant à 30 sols, on a 16 s. p. m. pour 14 grands blancs ou 1 grand blanc = 13,7 dn. p. m.

<sup>56</sup> Ibid., fo. 71 et 71 v.: La somme des intérêts à 6 % dus à Strasbourg cette année-là s'élèvent à 375 florins du Rhin + 6 sols strasbourgeois, soit 563 £ 7 s. 6 dn. p. m. Le florin étant compté à 30 s., le sol de Strasbourg équivaut à 35 dn. p. m. A noter cependant qu'on nous dit au fo. 70 v. que 18 £ de Strasbourg font 34 florins et 3 s. de Strasbourg, ce qui met le florin du Rhin à 10 1/2 s. de Strasbourg. Dans ce cas, le sol de Strasbourg vaut 34 dn. (même remarque qu'à la note 49).

<sup>57</sup> Le gros de Savoie qui jusqu'à cette année était toujours reçu pour 20 1/2 dn. de petits lausannois, est compté désormais pour 20. Il ne s'agit pas d'un renforcement de la monnaie d'argent fribourgeoise, comme semblerait l'indiquer la même baisse relative du blanc bourguignon (voir note suivante). Car on parle aussi d'un «gros vieux» (voir note 59)!

<sup>58</sup> CT no. 101, p. 143: Suivant les délivrances faites aux officiers de la saunerie de Salins, 264 florins du Rhin + 17 *grands blancs* = 396 £ 19 s. p. m.; le cours du florin étant toujours à 30 sols, on en déduit aisément le rapport de 17 à 19, soit 1 grand blanc = 13 dn. <sup>41</sup>/<sub>100</sub>. A noter que cette baisse par rapport au cours précédent (voir note 55) est du même ordre que celle du gros de Savoie.

<sup>59</sup> Ibid., p. 144: A la requête des officiers de Salins, le trésorier leur a délivré 102 florins du Rhin + 7 «gros vieux» + 4 «engrognes», soit en monnaie fribourgeoise ou petits lausannois, 153 £ 13 s. 8 dn. Si ce «gros vieux» est l'ancien gros de Savoie alors reçu pour 20 1/2 dn. p. m., et vu le cours du florin de 30 sols, il reste 4 s. 8 dn. pour 4 «engrognes». D'où son cours de 1 s. 2 dn. ou 14 dn. p. m.



- 1453 B 1 sol de Strasbourg: 2 s. 10 dn. (3 sols) <sup>60</sup>
- 1454 A 1 ambresane (plappart) de Bâle: 15 dn. <sup>61</sup>  
 1 plappart «ancien» (de Bâle): 16 dn. <sup>62</sup>
- 1454 B 1 ambresane de Berne: 12 dn. <sup>63</sup>  
 1 plappart de Bâle: 15 dn. <sup>64</sup>  
 1 plappart (*nouveau*) de Berne: 3 s. 4 dn. <sup>65</sup>  
 1 plappart «ancien» (de Bâle): 16 dn. <sup>66</sup>  
 1 gros de Bourgogne: 16 dn. <sup>67</sup>
- 1455 A 1 ambresane de Berne: 12 dn. <sup>68</sup>  
 1 «blanc» de Bourgogne: 12 dn. <sup>69</sup>
- 1455 B 1 plappart de Bâle: 15 dn. <sup>70</sup>  
 1 plappart (de Strasbourg): 18 dn. <sup>71</sup>  
 1 sol de Strasbourg: 3 s. 2 dn. <sup>72</sup>

<sup>60</sup> CT no. 102, p. 119: «Item a Thiebold Spirer pour sa censa chisua comme dessus, 18 £ Stras. vz 34 fl. 3 s. Stras., vz – 51 £ 9 s.» Même remarque qu'à propos de 1451 B, note 49.

<sup>61</sup> CT no. 103 bis, p. 29: dépenses lors d'un voyage à Strasbourg.

<sup>62</sup> Ibid., p. 101: dépenses effectuées à Bâle ou Strasbourg, soit «7 florins de Rin moins 3 alt-blappart, vz – 10 £ 6 s.» Sur la base du florin à 30 s.

<sup>63</sup> CT no. 104, p. 129: «... 4 florins et 6 ambrisanes de Berne – 6 £ 6 s.» (Le florin est à 30 s.).

<sup>64</sup> Ibid., p. 65: «4 florins mens 5 blappart de Bala, vz – 113 s. 9 dn.» (120 s. – 113 s. 9 dn. = 6 s. 3 dn.: 5, soit 15 dn. le plappart.)

<sup>65</sup> Ibid., p. 130: «Item ou messagier de Straborg qui aportast d'apart Katherine Leimerin le manen-brief, 2 florins et dimie et 5 *blappart de Berne* qui valliont, enclo la tara a la raison 2 groz per florin – 100 s.» Deux florins et demi à 33 s. 4 dn. (soit 30 s. + 2 x 20 dn.) font 83 s. 4 dn. Restent donc 16 s. 8 dn. pour 5 plapparts, soit 3 s. 4 dn. par plappart.

<sup>66</sup> Ibid., p. 32: Dépenses effectuées au cours d'une mission à Strasbourg, soit 3 florins et 13 «alt-plappart» = 107 s. 6 dn. Si le florin vaut 30 s., on a 17 1/2 s.: 13, soit 16 dn. le plappart.

<sup>67</sup> Ibid., p. 19: «Item a recehu de Ulschi Adam ... a cause de lancianna saul devant la guerre, dequel il avoit le commandement, 13 *francs moins 2 groz de Bourgogne* – 17 £ 2 s. 2 dn.» Soit 258 gros = 342 s. 2 dn. p. m. ou 16 dn. p. m. pour 1 gros de Bourgogne.

<sup>68</sup> CT no. 105, p. 17: 7 ambresanes dépensées à Berne, soit 7 sols p. m. Voir encore p. 69: «7 ambrisanes delivrées ou messenger de Berne ... somma 3 florins et 7 ambrisanes, vz – 4 £ 17 s.» (Le florin est compté à 30 s.).

<sup>69</sup> Ibid., p. 29: «Item a delivre a Jehan d'Ostal de Salins, le charroton, pour la witerre dez 50 chargez de sel que les officiers de Salins noz devoent, 27 florins de Rhin 2 blans meins, vz – 40 £ 8 s. Seul un cours du florin à 30 sols entrant ici en ligne de compte, le «blanc» de Bourgogne équivaut donc au sol de Fribourg.

<sup>70</sup> CT no. 106, p. 20: «Soma 8 florins de Rin et 4 blappart vz a 20 gros per florin – 13 £ 11 s. 8 dn.» Si le florin (à 20 gros) est à 33 s. 4 dn. p. m., la différence représente 5 s. pour 4 plapparts, soit 15 dn. le plappart.

<sup>71</sup> Ibid., p. 24: «... Item ou fursprech(er)n de Strabor, 1 florin et 8 blaphart. Somma, 5 florins 8 blaphart valent – 8 £ 18 s. 8 dn.» Pour une valeur du florin de 33 s. 4 dn., nous avons 12 s. pour 8 plapparts ou 18 dn. pour un plappart.

<sup>72</sup> Ibid., p. 116: «Item a Hans Walt pour sa cense chisue comment dessus, 18 £ Strasburger wallient 34 florins 3 s. Strasburger – 57 £ 4 s.» Soit 1 sol de Strasbourg = 1144 s.: 360 ou 3,177 ... s. p. m. ou 3 s. 2 dn.

- 1 sol «stebler»: 9<sup>1/2</sup> dn. <sup>73</sup>
- 1456 A 1 ambresane de Berne: 1 sol p. m. ou 12 dn. p. m. <sup>74</sup>
- 1456 B 1 sol «stebler» ou de «monnaie blanche»: 9<sup>1/2</sup> dn. p. m. <sup>75</sup>
- 1457 B 1 sol «stebler» ou de «monnaie blanche»: 9<sup>1/2</sup> dn. p. m. <sup>76</sup>  
 1 ambresane (ou plappart) de Bâle: 17<sup>1/2</sup> dn. p. m. <sup>77</sup>  
 1 «altblappart» de Bâle: 20 dn. p. m. <sup>78</sup>
- 1459 B 1 ambresane de Berne: 14 dn. p. m. <sup>79</sup>; 15 dn. p. m. <sup>80</sup>  
 1 ambresane (ou plappart) de Bâle: 16 dn. p. m. <sup>81</sup>
- 1460 A 1 ambresane: 15 dn. <sup>82</sup>  
 1 ambresane de Bâle: 18 dn. <sup>83</sup>

<sup>73</sup> Ibid., p. 6: «Item ensi comment Yost Kessli chastellain de Grasburg devoit pour la rate de la ville de Fribourg du compte quil rendist a Berne ou moix dost lan 54, ... en (petite) mon(naie) de Lausanne, 54 £ 3 dn. 1 obole et en monee de Berne 69 £ 9 s. 2 dn. 1 obole; lesquelx dues sommez reduitez a nostre monnee valliont 109 £ 11 s. 8 dn.» Or, 109 £ 11 s. 8 dn. diminuées de 54 £ 3<sup>1/2</sup> dn. donnent 55 £ 11 s. 4<sup>1/2</sup> dn. qui est l'équivalent en petits lausannois ou monnaie de Fribourg des 69 £ 9 s. 2 dn. de la monnaie de Berne (dite aussi «monnaie blanche» ou «stebler» – voir plus loin), soit 9<sup>1/2</sup> dn. «stebler» pour 1 sol fribourgeois. Inversement, 1 sol fribourgeois = 15 dn. «stebler».

<sup>74</sup> CT no. 107, p. 83: 5 florins du Rhin et 21 ambresanes dépensés à Berne = 187 s. 8 dn. Le florin étant coté alors à 33 s. 4 dn., on a donc 12 dn. p. m. pour 1 ambresane.

<sup>75</sup> CT no. 108 B, p. 7: «Item de Yost Kesli jadix chastellain de Grasemborg qui devoit a cause dudit son office en argent pour la recuelliete de lan 55 en monea de Lausanne 55 £ 6 s. 8 dn., et en monea blanchi, 77 £ 1 s. Lesquelx dues somes reduites toutes a lausanne font 116 £ 19 s. 6 dn.» Et encore, ibid.: «Item de Pierre Perrottet orendroit chastellain de Grasemborg, pour la recuelliete de lan 56, cestassavoir en argent, en losaney 42 £ 5 s., en blanche monee 77 £ 6 dn. Soma lesdites dues sommez a lausanne – 103 £ 17 s. 5 dn.» En l'occurrence, il s'agit de *petits lausannois*; par différence, on obtient donc 0,800 s. p. m. ou 9,6 dn. p. m. pour 1 sol de monnaie blanche, et inversement, 15 dn. de monnaie blanche pour 1 sol de *petits lausannois* ou *monnaie de Fribourg*.

<sup>76</sup> CT no. 110, fo. 2: «Item de Yost Kesli jadix chastellain de Grasemborg ... pour tout le bla et avene quil devoit ... tout stebler, somme 75 £ 19 s. stebler qui vault a nostre monee – 60 £ 15 s. ...» (1519 s. stebler = 1215 s. p. m. ou 1 stebler = 9,598 dn. p. m.).

<sup>77</sup> CT no. 110, fo. 9: Peterman Pavilliard, délégué à Bâle, a dépensé 12 «ambresanes de Bâle» pour couvrir des frais occasionnés à Liestal par les avoyers d'Aarau et Zofingue, soit 17 s. 6 dn. p. m.

<sup>78</sup> Ibid., fo. 14 v.: au messenger Kolly, «pour la na diz Bala jusque a Strassburg, 4 altblappart, vz – 6 s. 8 dn. A noter la parité de cet «altblappart» avec le gros de Savoie, également coté à Fribourg pour 20 dn. de «petits lausannois».

<sup>79</sup> CT no. 114, p. 14: 5 ambresanes délivrées «aux clers du secretaire de Berna pour labscheit ...»

<sup>80</sup> Ibid., pp. 17 et 85, pour ambresanes dépensées à Berne.

<sup>81</sup> 45 ambresanes dépensées au cours d'un voyage à Bâle, estimées à 59 s. 6 dn., soit 15,8666 ou 16 dn. p. m. (ibid., p. 12).

<sup>82</sup> CT no. 115, p. 43: Item a ung questan qui pourtoit lettre recommandatoire apart messrs. de Berna, ordonne per messrs. 10 embresannes – 12 s. 6 dn.

<sup>83</sup> La hausse est notoire. Il s'agit de 12 ambresanes dépensées par le messenger de la ville lors d'une mission à Bâle et à Strasbourg, «pour rollar et pour nef».

- 1460 B 1 ambresane ou plappart de Berne: 15 dn.<sup>84</sup>  
 1 ambresane «dépensée à Schaffhouse» (plappart de Bâle?)<sup>85</sup>; 19 dn.  
 1 sol de Strasbourg: 3 s. 4 dn.<sup>86</sup>
- 1461 A 1 ambresane: 15 dn.
- 1461 B 1 sol de Strasbourg: 3 s. 4 dn.<sup>87</sup>
- 1462 B 1 ambresane: 15 dn.<sup>88</sup>
- 1463 A 1 cart: 5 dn.<sup>89</sup>
- 1464 A Perte enregistrée dans le chapitre des «Mission communal» sur les *kreuzers* et les *stebler*: «Item pour la perda dez krutzers et dez stebler qui a este tant envers Peter Ruoz umbgueltarre sus le pays comme envers Jehan Chamblod recepveur du trehu de la saul» (CT no. 123, p. 29). – 17 s. 1 dn.»
- 1465 B 1 ambresane: 15 dn.<sup>90</sup>
- 1466 B 1 ambresane: 15 dn.<sup>91</sup>
- 1467 A 1 ambresane: 15 dn.<sup>92</sup>
- 1467 B 1 ambresane: 15 dn.<sup>93</sup>
- 1469 B 1 ambresane: 15 dn.<sup>94</sup>

<sup>84</sup> CT no. 116 bis (étalon): «Delivrance pour Thuring de Ringoltingen», «Item maix dudit Thuring ... 6 florins de Rhin et 10 plappart, valient 11 £ 2 s. 6 dn.» Le florin étant à 35 s., le plappart ou ambresane de Berne est à 15 dn.

<sup>85</sup> CT no. 116, p. 208, chapitre «Mission pour l'armee fette devant Wintertur et Diessenhoffen», «Item ou cher de Schaffhusen pour 11 jours, chescun jor 40 ambrisannes. Somma – 34 £ 10 s.» Soit 18,8 dn. ou 19 dn. p. m.

<sup>86</sup> CT no. 116, p. 218 (cens dus à Bâle et Strasbourg): «Item es cordalliers de Strabor a la exaltacion Sainte Croix, 34 florins (du) Rhin (et) 3 s. (de Strasbourg), valliont – 60 £.» Soit 1200 s. p. m. – (34 x 35 s.) = 10 s. p. m. ou 3 s. de Strasbourg ou 1 s. Stras. = 3<sup>1</sup>/<sub>3</sub> s. p. m.

<sup>87</sup> CT no. 118, p. 103: «18 £ monee de Strabor, vz en or 34 fl. Rh. (et) 10 s. que se asomma en en pittita monea de Fribourg – 60 £» (le florin à 35 s.).

<sup>88</sup> CT no. 120, p. 48: «Item a Wend le Nanchet de Bomberg qui portoit armez de certains srs., ordonne per messrs. 10 ambrisannes, vz – 12 s. 6 dn.

<sup>89</sup> CT no. 121, p. 131. C'est le quart du gros «bonne monnaie» (de Savoie) soit 3 dn. de Lausanne ou de Savoie, 5 dn. de la «petite monnaie» de Fribourg. C'est la première mention de cette pièce dans les comptes. Son emploi, comme celui du gros, sera de plus en plus fréquent.

<sup>90</sup> CT no. 126 b, p. 29: 21 «blappart» remis à des gens de Nidau, à 15 dn. la pièce. – CT no. 126, p. 27: 13 ambresanes, à 15 dn. la pièce, dépensées par des ambassadeurs fribourgeois lors d'un voyage à Soleure et Montbéliard. Voir encore HB 1465/1466, p. 102.

<sup>91</sup> CT no. 128, p. 65: «... pour 16 charrees de dalliez employez ... devant la porta du Bisemberg, la charroie deux ambresannes. Somma – 40 s. *Ibid.*, p. 21: Les vins d'honneur de la ville comptés à 3 ambresanes la channe. – CT no. 128 bis, p. 33: 6 ambresanes, soit 90 deniers, délivrées au clerc du secrétaire de Berne en guise de pourboire.

<sup>92</sup> CT no. 129, p. 27: «... pour tous les schenguemens que la ville a fait ... qui sont 280 chagnes, *compta la chagna 3 ambresanes*. Soma – 52 £ 10 s.»

<sup>93</sup> CT no. 130, p. 94: 24 ambresanes payées à 8 compagnons qui ont travaillé une journée pour la ville.

<sup>94</sup> CT no. 134, p. 229: «Item a deux compagnions qui gardarent sur le Durrenbûl per 2 jours et dimie, cinq ambresannes – 6 s. 3 dn.» Voir aussi p. 31: 10 ambresanes payées au bourreau de Berne.

- 1471 A 1 ambresane: 15 dn.  
 1472 A 1 ambresane: 15 dn.  
 1472 B 1 plappart ou ambresane de Bâle: 18 dn.<sup>95</sup>  
 1 ambresane: 15 dn.<sup>96</sup>  
 1473 A 1 ambresane (de Bâle?): 20 dn.<sup>97</sup>  
 1474 A 1 ambresane: 15 dn.<sup>98</sup>  
 1475 A 1 ambresane: 15 dn.<sup>99</sup>; 16<sup>1</sup>/<sub>4</sub> dn.<sup>100</sup>  
 1475 B 1 ambresane: 16<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn.<sup>101</sup>  
 1 behemschen: 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn.<sup>102</sup>  
 1476 A 1 ambresane: 15 dn.  
 1 ambresane de Bâle: 19 dn.<sup>103</sup>

<sup>95</sup> CT no. 140, p. 18: «Item a ung marchean de Totnow pour 4 quintaulx et 23 lb. de plon *stegkply*, 11 florins et dimie, vz a la raison de 23 *baselplapart* pour le florin – 19 £ 17 s.» Soit 18 deniers de petite monnaie lausannoise ou de Fribourg pour 1 plappart bâlois. *Ibid.*; fo. 21 v.: «Item a Hans Blumlyglantz, le char(o)ton qui servit messrs. de l'armee, quant la ville fist en l(')Aultzay (Alsace), ordonne per messrs. 14 *ambresannes de Bala* ... 21 s.» Soit 18 deniers pour le plappart ou «ambresane» de Bâle.

<sup>96</sup> CT no. 140, p. 9: «Et se sont assome lesdits schengnement, cestassavoir de vin veys a 110 channes a 3 embresannez la channa, et du vin novel a 55 channes, compte la channa 2 s. 3 dn. Somma tot – 26 £ 16 s. 3 dn.» Voir encore HB 1471/1472, p. 148.

<sup>97</sup> Voir HB 1472/1473, p. 53 (recettes de mai 1473).

<sup>98</sup> CT no. 143, p. 149: rachat d'un cens en faveur de créanciers de Berne et Rheinfelden; le florin du Rhin y étant compté pour 36 s. 3 dn. = 29 ambresanes, l'ambresane est donc prise pour 15 dn.

<sup>99</sup> CT no. 145, p. 30. Voir aussi *ibid.*, p. 7, de l'étalon.

<sup>100</sup> CT no. 145, p. 149: «Item a Hans von Elsass pour 7 quintaulx de plon moins une lb. a la raison de 3 florins le quintaul, vz a la raison de 29 ambrisannes pour le florin – 41 £ 4 s.» Ce qui met l'ambresane à 16<sup>1</sup>/<sub>4</sub> dn., très exactement.

<sup>101</sup> CT no. 146 bis (étalon), n. p., chapitre «Atillierie»: «... estre pesa (le salpeter) a *Berna* avec les bosses, qui a pese 27 quintaulx dimie, compte le quintal dimie florin. Somma 13 florins 3 quart de florin, qui valliont a raison de 30 *ambresanez per florin* – 28 £ 11 s. 10 dn.» D'après ce calcul, le florin porté à 41 s. <sup>59</sup>/<sub>100</sub>, permet d'attribuer à l'ambresane une valeur de 16<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn.

<sup>102</sup> CT no. 146, p. 216: «Item a Peter Mentler facteur de Hans Müller de Nûremberg, pour 25 quintal 85 lb. de pur salpeter ou poys de Nuremberg que ledit Hans avoit acheta pour la ville de Fribourg ... et a coste le quintal a Nuremberg 12 florins dor. Somma 310 florins et 8 *behemschen*. Et pour le charrey ... jusqua Stein ... 17 florins en or et 5 *behemschen*. Somma tot 327 *florins et* 13 *behemschen* qui valliont, compte le florin 24 groz et le *behemschen* 9 fort – 655 £ 4 s. 4 dn. Par le cours du florin à 24 gros de Savoie (soit 24x20 dn. p. m. ou 40 s. p. m.), on obtient une valeur approchée du *behemschen* de 22,46 dn. ou 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn. p. m. Or le fort, moitié du cart de Savoie, soit en petite monnaie de Lausanne ou monnaie de Fribourg, 2<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn., multiplié par 9, produit le résultat exact de 22<sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn.

<sup>103</sup> CT no. 147, p. 171: «Item a Hans Berer de Bala pour 40 quintaux 6 lb. de plon, compte le quintaul pour 65 s. monee de Bala qui valliont en somme 130 £ 4 s. de ladite monee, qui valliont estre lez reduites a florin dor et compte le florin 25 embrisannes de Bala. Soma 104 florins dor et 4 groz qui valliont a monee de Fribourg – 208 £ 6 s. 8 dn.» Le florin étant à 40 s. ou 24 gros, l'«ambresane» de Bâle vaut 19 dn. (exactement, 19<sup>2</sup>/<sub>10</sub> dn.).

- I behemschen: 2 s.<sup>104</sup>  
 1476 B I ambresane: 15 dn.<sup>105</sup>; 12 1/2 dn.<sup>106</sup>  
 1477 A I ambresane: 15 dn.  
 I behemschen: 2 s.  
 1486 I kreutzer: 8 dn.<sup>107</sup>

<sup>104</sup> CT no. 147, p. 179: 3 florins plus 5 *behemschen* sont donnés égaux à 130 s. Le florin étant à 40 s., le *behemschen* en vaut 2.

<sup>105</sup> CT no. 148, p. 178.

<sup>106</sup> CT no. 148, p. 179: «Item a Jacob Hagler la trompeta pour sez gaigez de 8 jours quil a este a Romont quant noz gens y furent et le prirent, compte 6 empresannes per jour a ch(eval) – 50 s.» Soit 12 1/2 dn. par ambresane.

<sup>107</sup> HB 1486/1487, p. 67: «Item de Peter Gotche et de Peter Leman et des autres qui on chargie la montagnie de Arnis de faye, la somma de 335 faye a ung kruchet la faye. Somma tout 11 £ 3 s. 4 dn.» Soit le *kreutzer* à 0,666 s. ou 8 dn. p. m.

## Appendice 4

### *Cours des écus de France, ducats et autres pièces d'or*

1420	A	Ecus: 30 s.; 32 s.
1420	B	Florin de Florence et de Gênes: 30 s. Ecus: 31 s. (30. 11.); 32 s. (10. 12.); 32 1/4 s. (65/marc); 32 1/2 s. (8. 10.); 33 s. (cs. é. 1. 6. <sup>1</sup> ; 31. 12.—1. 2. 1421)
1421	A	Ecus: 31 s. (16. 1.); 32 s.
1421	B	Ecu: 32 s. (cs. é. 1. 6.)
1422	A	Ecus: 32 s.; 33 s. (cs. é. février)
1422	B	Ecu: 33 s. Florin de Florence: 29 s. 8 dn. <sup>2</sup>
1423	A	Ecus: 33 s.; 33 1/2 s.; 34 s. Florin «da camera» <sup>3</sup> : 31 s. Ducat de Venise: 35 1/2 s.
1423	B	Ecu: 35 s.
1424	A	Ecus: 35 s. (23. 4.); 36 s. (23. 4.); 37 1/2 s. (23. 4.); 39 s.; 39 1/2 s. (24. 6.)
1424	B	Ecus: 37 s.; 39 s. Franc d'or: 37 1/2 s. (août)
1425	A	Ecus: 37 1/2 s. (66/marc, tm. 21. 2.; 8. 4.; mai) <sup>4</sup> ; 37 1/2 s. (= 22 gros de Savoie, juin); 38 s. (tm. 27. 5.)
1425	B	Ecus: 36 s. (octobre); 37 s.; 38 s. (cs. é. 29. 9.; tm. 31. 12.)
1426	A	Ecus: 35 s. 11 dn. (68/marc, 31. 3.); 36 s. (juin); 37 s. (66/marc, 31. 3.; mai; cs. é. 29. 9.); 38 s. (tm. 13. 2. et 19. 5.)
1426	B	Ecus: 36 s. (août); 38 s. (cs. é. 29. 9.; tm. 31. 12.); 40 s. (64/marc) <sup>5</sup>
1427	A	Ecus: 36 s. (février; 25. 3.)
1427	B	Ecus: 33 s. (septembre); 36 s. 1 1/2 dn. (66/marc); 36 1/2 s.; 37 s. (cs. é. 29. 9.); 38 s. (cs. é. 29. 9.)

<sup>1</sup> Cs. é.: «cens échu le ...»; il s'agit du cours d'une monnaie versée à titre d'intérêt ou de redevance due. Ces cours doivent être assortis d'une mention particulière, car ils peuvent être parfois en dessous du taux du marché. Sauf exception (voir notes 1 et 4), les cours sont ceux du marché, accompagnés de leur date, si possible.

<sup>2</sup> «Et 4 escut et 3 florentin por 11 £ 12 dn. ...» (CT no. 40, p. 10); le cours indiqué ici dépend de celui de l'écu, sans doute à 33 s.

<sup>3</sup> Florin de la Chambre Apostolique.

<sup>4</sup> Tm.: «terme de ...». Les *termes* de Carêmes, Pentecôte, Saint Michel et Challandes sont les chapitres des Comptes des Trésoriers relatifs aux honoraires versés à certains fonctionnaires municipaux et qui sont parfois libellés en florins ou en écus; or ces espèces sont souvent comptées à des tarifs officiels inférieurs à ceux du marché.

<sup>5</sup> CT no. 48, p. 31: «Item a la compagnie de Praroman et Bonvisin pour ung chanjoz fait dapart la ville, dix Gineve acord de Romme, pour certaines secretes bulles, 52 escut a raison de 64 per marc. Somma a argent — 103 £ 16 s.»

- 1428 A Florin de «Romanie»<sup>6</sup>: 20 s. (4. 4.)  
 Ecu de «Missaz»<sup>7</sup>: 31 s. 1 dn. (mai)  
 Ecus: 32 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> s.; 33 s.; 38 s. (tm. 29. 9. et 31. 12.)  
 Florin de Florence: 36 s. (cs. é. 2. 2.)  
 Ducat de Venise: 37 s. 2 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn. (mai)  
 Florin de Gênes: 37 s. 2 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn. (mai)
- 1428 B Ecus: 33 s. (cs. é. 29. 9.); 34 s. (cs. é. 29. 9.); 38 s. (cs. é. 29. 9. et 31. 12.)
- 1429 A Ecu: 32 s. (avril)  
 Florin de Florence: 33 s. (cs. é. 2. 2.)
- 1429 B Ecus: 33 s. (66/marc, cs. é. 29. 9.); 33 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (cs. é. 29. 9.)
- 1430 A —
- 1430 B Ecus: 33 s. (66/marc, cs. é. 29. 9.); 33 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (cs. é. 29. 9.)  
 Ducat de Venise: 33 s.
- 1431 A Ecu: 34 s.
- 1431 B Ecus: 30 s. (octobre); 33 s. (66/marc, cs. é. 29. 9.); 33 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (cs. é. 29. 9.)
- 1432 A Ecu: 34 s. 4 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> dn.<sup>8</sup>  
 Florin de Florence: 32 s. (cs. é. 1429/30/31)<sup>9</sup>
- 1432 B Ecus: 33 s. (66/marc, cs. é. 29. 9.); 33 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (cs. é. 29. 9.)
- 1433 A Florin de Florence: 32 s. (cs. é. 2. 2.)  
 Ducat: 33 s. (12. 4.)<sup>10</sup>
- 1433 B Florin de «Hollande» (Utrecht): 27 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (septembre)<sup>11</sup>  
 Florin de Florence: 34 s.<sup>12</sup>  
 Ecus: 34 s. (66/marc, 20. 7.); 35 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> s. (66/marc, 24. 8.)  
 Ducat: 34 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> s.
- 1434 A Florin de Florence: 32 s. (cs. é. 2. 2.)<sup>13</sup>  
 Ducat: 35 s. 1 <sup>1</sup>/<sub>4</sub> dn. (28. 3.)
- 1434 B —

<sup>6</sup> Florin papal?

<sup>7</sup> De Metz?

<sup>8</sup> Cours calculé d'après le taux de 5 florins à 27 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. pour 4 écus. (Voir HB 1431/1432, p. 78: paiement effectué à Genève, libellé en écus mais réglé en florins d'Allemagne à ce taux.)

<sup>9</sup> Trois annuités arriérées, de 100 fl. chacune, due à Othon de Salicetto.

<sup>10</sup> La mention plus fréquente de ducats à partir de cette date nous fait penser qu'il doit s'agir des ducats de Savoie émis dès 1430 et dont le poids et le degré de finesse en faisaient, à très peu de différence, les égaux de ceux de Venise.

<sup>11</sup> Première mention du florin d'Utrecht à Fribourg; pièce imitée du florin du Rhin, mais d'aloi très inférieur, elle était frappée par Rudolph de Diepholt, «postulant» à l'évêché d'Utrecht depuis 1426 puis évêque de ce lieu (1431–1455). Ce nom peut désigner aussi des pièces similaires frappées par les évêques de Liège et les archevêques de Cologne au XV<sup>e</sup> siècle. Voir P. Spufford, *Monetary Problems and Policies in the Burgundian Netherlands 1433–1496*, Leiden 1970, pp. 115–116.

<sup>12</sup> Cours appliqué à l'occasion d'un rachat de cens.

<sup>13</sup> La récurrence des deux cours de 32 et 34 s. s'explique par l'usage de florins de Florence de deux poids différents (voir p. 236).

- 1435 A Florin de Florence: 32 s. (cs. é. 2.2.); 34 s. (cs. é. 6. I.)  
 1435 B —  
 1436 A Florin de Florence: 32 s. (cs. é. 2. 2.); 34 s. (cs. é. 6. I.)  
 Ecu: 34 s. 8 dn. (juin)  
 1436 B Ecu: 37 s. 8 dn.  
 1437 B Ducats: 36 s.; 36<sup>1</sup>/<sub>4</sub> s.  
 Ducat: 36 s. (31. 3.)  
 Ecu: 38 s. (mai)  
 1437 B Ducats: 36 s.; 36<sup>1</sup>/<sub>4</sub> s.  
 1438 A Florin de Florence: 32 s. (cs. é. 2. 2.); 34 s. (cs. é. 6. I.)  
 Ducat: 35 s. (6. 3.)  
 1438 B Ducat: 36 s.  
 1439 A Florins de Florence: 32 s. (cs. é. 2.2.); 34 s. (cs. é. 6. I.)  
 Ducat de Venise: 36 s.  
 1439 B Ducat: 36 s. (25. 8.)  
 Franc «vieux»: 37 s.<sup>14</sup>  
 1440 A Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 6. I.)  
 Ducat: 36 s.  
 1440 B Florin dit «au lion»: 24 s.<sup>15</sup> (3. II.)  
 Florin (de Florence): 33<sup>1</sup>/<sub>2</sub> s.  
 Salut: 36 s.<sup>16</sup> (3. II.)  
 Ducat: 36 s.; 36<sup>1</sup>/<sub>4</sub> s. (3. II.)  
 Ecu de «poids»: 38 s. (3. II.)  
 1441 A Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 6. I.); 36 s.<sup>17</sup> (cs. é. 2.2.)  
 Ducat: 36<sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (16. 4.)  
 Ecus: 36 s.; 37<sup>1</sup>/<sub>4</sub> s. (janvier); 37<sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. 38<sup>1</sup>/<sub>2</sub> s. (64/marc, mai)  
 1441 B Ducat: 36 s.  
 Ecus: 36 s. (cs. é. 30. II.); 37 s. 4 dn. (66/marc, juillet, août); 37<sup>1</sup>/<sub>2</sub> s.  
 (cs. é. 30. II.)

<sup>14</sup> Le «franc à cheval» institué en 1360 par le roi de France Jean II le Bon, du poids de 3,885 g d'or fin. (E. Fournial, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris 1970, p. 119.)

<sup>15</sup> Il ne s'agit pas du florin de Bourgogne, dit «au lion», dont l'émission remonte à 1454 seulement (voir P. Spufford, op.cit., p. 119), mais bien plutôt d'un florin de l'évêque de Liège, dit aussi «au chat» ou «Katzengulden» ainsi que F. Borel l'avait bien vu (*Les foires de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève 1892, p. 233). La première émission de cette pièce d'or de mauvais aloi serait donc bien antérieure à 1453, et sa diffusion aurait été, en Suisse, plus précoce qu'en Bourgogne (P. Spufford, op. cit., p. 118).

<sup>16</sup> Le salut de la 2<sup>e</sup> émission, celle de Henri VI d'Angleterre, de 3,496 g d'or fin (E. Fournial, op. cit., p. 131).

<sup>17</sup> CT no. 77 bis, folio 36: «Primo a Antheno dou Salixeit, donzel, . . . a cause de laz pension que ly villa ley devoit per ung chascun an, vz C florins de Florence. Ensi pour dues annees ly villa ley havoit payer tant seulement 32 s. per florin et il en voloit havoit 36 s.»



- 1442 A Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 2. 2.)  
Ducats: 34<sup>3/4</sup> s. (I. 4.); 36<sup>1/4</sup> s. (I. 4.)
- 1442 B Ecu: 37<sup>1/2</sup> s. (cs. é. Fb.)<sup>18</sup>
- 1443 A Ecus: 36 s. 2<sup>1/2</sup> dn.<sup>19</sup> (cs. é. Hp.); 38 s. (cs. é. Hp.)<sup>19</sup>  
Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 6. I.)
- 1443 B Ducat: 36 s.  
Ecu: 37<sup>1/2</sup> s. (cs. é. Fb.)
- 1444 A Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 6. I.)  
Ducats: 36 s. 4 dn. (I2. 4.); 36 s. 10<sup>1/4</sup> dn. (I2. 4.)
- 1444 B Ecu: 37 s. (cs. é. Fb.)
- 1445 A Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 6. I.)  
Ducat: 36 s. 8 dn. (28. 3.)
- 1445 B Ecu «de France»: 37 s. (cs. é. Fb.)
- 1446 A Florin de Florence: 34 s. (cs. é. 6. I.)  
Ducat: 37 s. (I7. 4.)
- 1446 B Franc: 25 s. 10<sup>1/2</sup> dn.<sup>20</sup>  
Ecus: 36 s.; 37 s. (cs. é. Fb.); 39 s. 3<sup>1/2</sup> dn. (= 23 gros)<sup>20 bis</sup>
- 1447 A Ducat: 36 s. (9. 4.)
- 1447 B Florin de Hongrie: 36 s.  
Ecu: 36 s. 5 dn. (= 21 gros 4 dn.)
- 1448 A Florin «bisclach»: 24 s. (I6. 4.)<sup>21</sup>
- 1448 B Ecus: 37<sup>1/2</sup> s. (cs. é. Fb. 30. II.); 37<sup>3/4</sup> s.
- 1449 A «Ducat» de Gênes: 36 s. 10 dn. (= 21<sup>1/2</sup> gros)  
Ducat (de Venise): 37 s. 8<sup>1/2</sup> dn. (= 22 gros)
- 1449 B –
- 1450 A Ecu: 36 s. 10 dn. (= 21<sup>1/2</sup> gros)
- 1450 B Florin «byslag»: 24 s. (= 14 gros)  
Ecu: 37 s. 8<sup>1/2</sup> dn.  
Ecu de «Misa»: 37 s. 8<sup>1/2</sup> dn. (= 22 gros)<sup>22</sup>  
Ducat: 37 s. 8<sup>1/2</sup> dn. (= 22 gros)  
Ecu «de poids»: 41 s. 1<sup>3/4</sup> dn. (= 24 gros)
- 1451 A Ecu: 38 s. (cs. é. Fb., juin)

<sup>18</sup> Cens dus, payés à la fabrique de l'église Saint Nicolas, mais dont la date d'échéance n'est pas précisée.

<sup>19</sup> Comptes de l'hôpital des Bourgeois 1443/1444, p. 67: cens légués et encaissés à Bienne et à la Neuveville.

<sup>20</sup> CT no. 88, p. 9: «Item de Uelschi Adam en payement de cen que il peut devoir por le fait de la saul, 200 franc qui valliont – 258 £ 14 s.» Pièce de provenance indéterminée qui ne saurait être assimilée au franc à cheval émis par Charles VII en 1422 et 1423.

<sup>20 bis</sup> C'est l'équivalence souvent donnée par les trésoriers, en «gros» (sols) de Savoie (voir plus haut, p. 238).

<sup>21</sup> «Bisclach» ou «Byslag», synonyme de «Florin du chat» (voir CT no. 145, 1475 A, p. 7); voir plus haut, note 15).

<sup>22</sup> Voir note 7.

- 1451 B Ecus: 37<sup>3/4</sup> s.; 40 s. (cs. é. Fb.)  
Ducats: 38 s. 7 dn. (= 22<sup>1/2</sup> gros); 40 s.
- 1452 A Florin «byschlag»: 22<sup>1/4</sup> s. (= 13 gros)  
Ecus: 37<sup>1/2</sup> s.; 38 s.
- 1452 B Florin (d'Utrecht): 27 s.  
Ecus: 36 s. 10<sup>1/2</sup> dn.<sup>23</sup>; 37<sup>1/2</sup> s.<sup>24</sup>; 37<sup>3/4</sup> s.; 40 s. (cs. é. Fb.)
- 1453 A Florin «byslag»: 21 s. 8 dn. (= 13 gros)<sup>25</sup>  
Ecus «de Remay, d'Orliens»: 36 s. 7 dn.<sup>26</sup> (mai)  
Ecu «d'or»: 38 s. (janvier)  
Ducat: 38 s. 4 dn.  
Real: 40 s. (= 24 gros)<sup>27</sup>
- 1453 B Florin «byschlag»: 21 s. 8 dn. (= 13 gros)  
Ecus: 36 s. 8 dn. (= 22 gros); 40 s. (dit «vieux» = 24 gros)  
Ducat: 38 s. 4 dn. (= 23 gros)  
Real: 40 s. (= 24 gros)
- 1454 A Ecu «d'or»: 40 s. (mai)  
Ducat: 43 s. 4 dn. (= 26 gros)
- 1454 B Florin «bislag»: 21 s. 8 dn.; 22 s.  
Ecus: 38 s. 4 dn. (= 23 gros); 39 s. 2 dn. (= 23<sup>1/2</sup> gros); 40 s.<sup>28</sup>  
(= 24 gros)  
Ducats: 40 s.; 41 s. 8 dn.
- 1455 A Ecu: 40 s. (6. 4.)
- 1455 B Florin «bislag»: 23 s. 4 dn. (= 14 gros)  
Ecus: 40 s.; 41 s. 8 dn. (octobre, dits «de France»)  
Ducat: 41 s. 8 dn. (= 25 gros)
- 1456 A Ecu: 40 s.  
Ducat: 42 s. 4 dn.
- 1456 B Florin «bislag»: 21 s. 8 dn.

<sup>23</sup> CT no. 100, p. 2: reçu du trésorier du duc de Savoie «sus la foyre de la Saint Pierre intrant ost, en payement du principal des 44 000 florins que sa grace noz ha donne, 1600 escuz et 33 florins de Rin, lequel sont recehu pour 2000 florins de Rin qui valliont – 3000 £». (Le florin à 30 s.)

<sup>24</sup> Ibidem, p. 115; annuité versée aux chanoines de Neuchâtel: «... 100 florins de Rhin et 80 escuz auxi pour 100 florins. Somme 200 florins qui valliont – 300 £» (Le florin à 30 s.)

<sup>25</sup> A partir de l'année 1453, le gros de Savoie est reçu à Fribourg pour 20 deniers «petits lausannois» au lieu de 20<sup>1/2</sup> dn. (voir tableau, p. 225).

<sup>26</sup> Au chapitre des recettes de l'Hôpital, au mois de mai, cinq écus d'or «d'Orliens, de Remay et d'aulture part», taxés globalement 9 £ 3 s.

<sup>27</sup> Sans doute de la série des «Royals» émis par Charles VII, celui du 15 septembre 1431, de 3,496 g. (Voir E. Fournial, op. cit., p. 133.)

<sup>28</sup> Voir CT no. 104, p. 22, où ces écus sont échangés contre des florins du Rhin de 33 s. 4 dn., au taux de 4 écus pour 5 florins et 5 écus pour 6 florins.

- 1457 A Ecu de Savoie: 40 s. (août)<sup>29</sup>  
 Florin «bislag»: 22 1/2 s.  
 Ecu de Savoie: 40 s.  
 Ecu: 40 s. (17. 4.)  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.<sup>30</sup>
- 1457 B Ecu de Savoie: 40 s. (novembre)  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.
- 1458 A Florin «byschlag»: 22 1/2 s. (avril)  
 Florin d'Utrecht: 30 s.  
 Ecu de Savoie: 40 s.; 40 s. 10 dn. (3. 1.)<sup>31</sup>  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (2. 4.)  
 Ducat: 43 s. 4 dn. (mai)
- 1458 B Ecu de Savoie: 40 s.  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
 Ducat: 43 s. 4 dn. (= 26 gros)
- 1459 A Ecu de Savoie: 40 s.  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.
- 1459 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (septembre)
- 1460 A Florin «bischlag»: 22 1/2 s.  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (13. 4.)
- 1460 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.
- 1461 A Ecu de Savoie: 40 s. (5. 4.)  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (5. 4.)
- 1461 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
 Lion: 51 1/4 s. (= 30 3/4 gros)<sup>32</sup>
- 1462 A Ecu de Savoie: 40 s. (18. 4.)  
 Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (18. 4.)
- 1462 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.
- 1463 A Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (10. 4.)
- 1463 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
 Ducat: 45 s.  
 Lion: 51 s. 8 dn. (= 31 gros)<sup>33</sup>

<sup>29</sup> Première mention *sous ce nom* dans les comptes fribourgeois. Il est vrai qu'après une première émission en 1391, la frappe en avait été suspendue jusqu'en 1450 (3,257 g), abandonnée à nouveau puis reprise en 1457, 1467 et 1472 (3,280 g). Voir plus haut, tableau 4, p. 255.

<sup>30</sup> Ce sont les écus «neufs» de Charles VII, émis en plusieurs séries de 1436 à 1456 et dont le poids d'or fin, étant donné leurs cours intermédiaires entre celui de l'écu de Savoie et celui du ducat, devait se situer aux alentours de 3,4 g.

<sup>31</sup> Le cours du 3. 1. a été payé à Bâle.

<sup>32</sup> Cette pièce, d'après son cours, devait tenir un peu plus de 4 g d'or fin, dépassant ainsi tous les types frappés d'Europe continentale. Voir note suivante.

<sup>33</sup> Le *Lion d'or* (Gouden Leeuwe), pièce émise par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1454, à la taille de 57 1/2 au marc de Troyes (4,25 g), à 23 carats de fin (0,958), soit 4,078 g d'or pur. Voir P. Spufford, op. cit., p. 33.

- 1464 A Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (1. 4.)  
Florin de Florence: 45 s. (= 27 gros; cs. é. 6. 1.)
- 1464 B —
- 1465 A Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
Florin de Florence: 45 s. (cs. é. 6. 1.)
- 1465 B Ecu de Savoie: 40 s.  
Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.
- 1466 A Florin «bislag»: 22 1/2 s.  
Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
Ducat: 45 s.  
Florin de Florence: 45 s. (= 27 gros, cs. é. 6. 1.)
- 1466 B Ducat: 45 s.
- 1467 A Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
Ducat: 45 s.  
Florin de Florence: 45 s. (cs. é. 6. 1.)
- 1467 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
Ducat: 45 s.
- 1468 A Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (novembre)  
Ducat: 45 s.
- 1468 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn. (novembre)  
Ducat: 45 s. (octobre, novembre)
- 1469 A Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.; 45 s. (21. 3.)<sup>34</sup>
- 1469 B Ducat: 45 s.
- 1470 A Ducat: 45 s.
- 1470 B Florin d'Utrecht: 32 s.; 33 s.
- 1471 A —
- 1471 B Ecu («de roy»): 41 s. 8 dn.  
Ducat: 45 s.
- 1472 A Ducat: 45 s. (avril)
- 1472 B Ecu «de roy»: 41 s. 8 dn.  
Ducat: 45 s.
- 1473 A Ecu («de roy»): 41 s. 8 dn.  
Ducat: 45 s.
- 1473 B Ecu de Savoie: 40 s.  
Ducat: 45 s. (= 27 gros); 46 1/4 s. (= 27 3/4 gros)
- 1474 A Ecu «de roy»: 43 s. 4 dn. (= 26 gros, février)  
Ducat: 46 s. 8 dn. (= 28 gros, février)  
Salut: 48 s. 4 dn. (= 29 gros, mars)<sup>35</sup>
- 1474 B Ecu: 46 s. 8 dn.  
Ducat: 50 s.

<sup>34</sup> Cours figurant dans un acte notarié (AEF, RN no. 98, fo. 28 v.).

<sup>35</sup> Salut de Henri VI (2<sup>e</sup> émission), de 1423, du poids de 3,496 g.

- 1475 A Ecu de Savoie: 40 s.  
Ducat: 50 s. (= 30 gros)
- 1475 B Ducat: 50 s.
- 1476 A Florin d'Utrecht: 37 1/2 s.  
Ecu «de roy»: 46 s. 8 dn.  
Ducat: 50 s.
- 1476 B –
- 1477 A Florin «bisclag»: 25 s.  
Ecu «de roy»: 50 s.
- 1477 B Ecu «de roy»: 50 s.  
Ducat: 53 s. 4 dn.
- 1478 A Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn. (27 mai)  
Ecu «de roy»: 50 s.  
Ducat: 53 s. 4 dn.
- 1478 B Florin «bisclac»: 25 s. (août)  
Florin de l'Empereur: 35 s.<sup>36</sup> (août)  
Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn. (août)  
Ecu «de roy»: 50 s. (= 30 gros) (août)  
Ducat: 53 s. 4 dn. (août)  
Salut: 53 s. 4 dn. (août)  
Noble «sans rose»: 100 s.<sup>37</sup> (août)
- 1479 A Florin de l'Empereur: 32 1/2 s.  
Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn.
- 1479 B Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn. (août); 40 s.  
Ecu «de roy»: 50 s.  
Ducat: 53 s. 4 dn.
- 1480 A Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn. (mars)
- 1480 B Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn. (juillet)  
Ecu «de roy»: 51 s. 8 dn. (septembre)
- 1481 A Florin d'Utrecht: 39 s. 2 dn. (février, juin)  
Ecu de Bretagne: 22 1/2 s. (février)  
Ecu «de roy»: 50 s. (février)  
Ecu «vieux»: 60 s. (février)  
Ducat: 53 s. 4 dn. (février)  
Salut: 53 s. 4 dn. (février)
- 1481 B Florin d'Utrecht: 38 s. 4 dn. (novembre); 40 s.  
Ecu («de roy»): 45 s. 2 dn.

<sup>36</sup> Florins frappés dans les cités impériales telles que Bâle, Francfort, Hambourg, etc. inférieurs aux florins du Rhin de 2/10 au moins, dévalués en 1442. Voir P. Spufford, *op. cit.*, pp. 34 et 116.

<sup>37</sup> Depuis le règne d'Edouard III, la grosse pièce d'or anglaise, d'un poids de fin de 7,93 g. Le «noble à la rose» se distinguait par une teneur légèrement inférieure (7,73 g). (F. F. von Schrötter, *Wörterbuch der Münzkunde*).

## Appendice 5

### *Cours des florins du Rhin*

1420	A	24 s.
1420	B	24 s.; 23 <sup>1/2</sup> s.; 23 s. (10. 12.)
1421	A	23 s.; 24 s.
1421	B	24 s.
1422	A	25 s.
1422	B	25 s.; 25 <sup>1/4</sup> s.; 25 <sup>1/2</sup> s.
1423	A	25 s.; 25 <sup>1/2</sup> s.; 26 <sup>1/2</sup> s.; 26 s. 8 dn.
1423	B	27 <sup>1/4</sup> s.; 27 s. (tm. 29. 9. et 31. 12.) <sup>1</sup>
1424	A	27 s.; 27 <sup>1/4</sup> s.; 27 <sup>1/2</sup> s. (tm. 8. 3.); 30 s. (tm. 11. 6.)
1424	B	31 <sup>1/4</sup> s.; 31 s. (tm. 29. 9.); 30 s. (tm. 31. 12.)
1425	A	29 <sup>1/2</sup> s.; 30 s. (tm. 21. 2. et 27. 5.)
1425	B	30 s.
1426	A	30 s.
1426	B	30 s.
1427	A	30 s. (11. 4.); 30 <sup>1/2</sup> s. (10. 6.) <sup>2</sup>
1427	B	30 s.
1428	A	30 s.
1428	B	30 s.
1429	A	30 s. (4, 8 et 15. 1.); 29 s.; 28 s. (tm. 29. 2. et 22. 4.)
1429	B	28 s.; 27 <sup>1/2</sup> s. (ordonnance du 17. 7.)
1430	A	27 <sup>1/2</sup> s. (31. 1.) (tm. 1. 3.); 28 s. (15. 4.) <sup>3</sup>
1430	B	28 s.; 27 <sup>1/2</sup> s. (ordonnance du 7. 8.)
1431	A	27 <sup>1/2</sup> s.
1431	B	27 <sup>1/2</sup> s.
1432	A	27 <sup>1/2</sup> s.; 27 s. 2 <sup>1/2</sup> dn.
1432	B	27 <sup>1/2</sup> s.
1433	A	27 <sup>1/2</sup> s.
1433	B	27 <sup>1/2</sup> s.
1434	A	27 <sup>1/2</sup> s. (26. 1.); 28 s. (tm. 10. 2.) (21, 24. 4.); 28 <sup>1/2</sup> s. (tm. 16. 5.) (5, 7. 6.)
1434	B	28 <sup>3/4</sup> s. (juin); 28 <sup>1/2</sup> s. (9, 28. 8.; 12, 30. 9.); 28 s. (26. 11.)

<sup>1</sup> tm.: «terme(s) de ...» (Carême, Pentecôte, Saint-Michel, Challandes). Voir à ce sujet p. 275 n. 4. *Challandes*: pour calendes, en fait celles de janvier, soit le 1er de ce mois. La date du 31. 12. est donc fictive; il s'agit simplement de respecter le découpage annuel. (A = 1er sem.; B = 2e sem.)

<sup>2</sup> Cours donné à propos d'un achat fait à Bâle et sans doute consécutif à un change pratiqué dans cette ville.

<sup>3</sup> Date arbitraire, en fonction d'une dépense effectuée «devant Pasques» tombant alors le 16 avril.

1435	A	28 s. (cs. é. 2. 2.; tm. 2. 3.); 28 <sup>1/4</sup> (tm. 5. 6.); 28 <sup>1/2</sup> s. <sup>4</sup>
1435	B	28 <sup>1/4</sup> s. (I. II.) (tm. et cs. é. 29. 9.) (8, 3I. 12.)
1436	A	28 <sup>1/4</sup> s.
1436	B	28 <sup>1/4</sup> s.
1437	A	28 <sup>1/2</sup> s. (cs. é. 2. 2. et tm. 13. 2.); 28 <sup>3/4</sup> s. (tm. 19. 5.)
1437	B	28 <sup>1/2</sup> s.; 28 <sup>3/4</sup> s.; 29 s. (17. 9.) (cs. é. I. II.; tm. 3I. 12.); 29 <sup>3/4</sup> s.
1438	A	28 <sup>1/2</sup> s. (I. 4.) (tm. 26. 2.); 29 s. (tm. I. 6.)
1438	B	29 s.
1439	A	29 s.
1439	B	29 s.
1440	A	29 s.
1440	B	29 s.
1441	A	29 s.
1441	B	29 s.
1442	A	29 s.
1442	B	29 s.
1443	A	29 s.
1443	B	29 s.
1444	A	29 s.
1444	B	29 s.
1445	A	29 s.
1445	B	29 s.
1446	A	29 s.; 28 s. (ordonnance du 26. 3.)
1446	B	28 s. (tm. 29. 9. et cs. é. II. II.); 29 s. (tm. 3I. 12.)
1447	A	29 s.
1447	B	29 s.
1448	A	29 s.
1448	B	29 s. (14, 29. 7.) (tm. 29. 9.); 29 <sup>1/2</sup> s. (I. 8.) <sup>5</sup> (I. II.) (tm. 3I. 12.)
1449	A	29 <sup>1/2</sup> s. (tm. 26. 2.); 29 <sup>3/4</sup> s. (cs. é. 25. 5.; tm. I. 6.)
1449	B	29 <sup>3/4</sup> s. (30. 6., 17. 7.); 30 s. (28. 8., 29. II.)
1450	A	30 s.
1450	B	30 s.
1451	A	30 s.
1451	B	30 s.
1452	A	30 s.
1452	B	30 s.
1453	A	30 s.

<sup>4</sup> Cs. é.: échéance d'un cens dû chaque année ou d'une pension annuelle. Voir p. 275, n. 1.

<sup>5</sup> Cours enregistré à l'occasion d'une transaction passée sur la place de Genève, le jour de la «foire Saint Pierre»; un cours de 29 s. est encore observé à Fribourg les 11 août et 14 septembre. Le cours de 29<sup>1/2</sup> s. n'est pas encore admis dans la rubrique des «termes de la Saint-Michel» (29 septembre) et n'aura donc été ratifié officiellement qu'à partir du 1er novembre.

1453	B	30 s.; 31 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> s. (juillet)
1454	A	31 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> s. (cs. é. 3. 5.); 32 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> s.; 33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s. (mars) <sup>6</sup>
1454	B	32 s. 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> dn.; 32 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> s.; 33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.
1455	A	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.
1455	B	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.
1456	A	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.; 34 s. 2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> dn.
1456	B	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.
1457	A	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s.
1457	B	33 <sup>1</sup> / <sub>3</sub> s. (novembre); 33 s. 10 dn.; 35 s. <sup>7</sup>
1458	A	33 <sup>2</sup> / <sub>3</sub> s.; 34 s. 2 dn.; 35 s. (janvier)
1458	B	34 s.; 35 s.
1459	A	35 s.
1459	B	35 s.
1460	A	35 s.
1460	B	35 s.
1461	A	35 s.
1461	B	35 s.
1462	A	35 s.
1462	B	35 s.
1463	A	35 s.
1463	B	35 s.
1464	A	35 s.
1464	B	35 s.
1465	A	35 s.
1465	B	35 s.
1466	A	35 s.
1466	B	35 s.
1467	A	35 s.
1467	B	35 s.
1468	A	35 s.
1468	B	35 s.
1469	A	35 s.
1469	B	35 s.

<sup>6</sup> L'exercice 1454 fut marqué par une hausse brutale du florin excédant 10 0/0. Le cours officiel du florin demeura quelque temps au prix de 30 sols, comme en témoignent plusieurs articles des deux exercices semestriels. Mais le trésorier avait néanmoins à tenir compte des cours «libres» du marché; ainsi note-t-il (CT no. 103 bis, 1444 A, p. 44): «Item hay delivrei en pluseurs particules dix le compte derrierement rendu a Challandes pour achitar des florins a cause de ce quilz sont monte ...» Outre le temps d'adaptation inévitable, l'intérêt des autorités peut expliquer aussi une certaine persistance de l'écart: recettes comptées aux cours officiel (plus bas), dépenses soldées au cours libre (plus haut).

<sup>7</sup> Le nouveau cours de 35 s. est apparu à propos de florins dépensés principalement lors de voyages à Bâle, Strasbourg et Cologne.



1470	A	35 s.; 35 s. 10 dn.
1470	B	35 s.; 35 s. 5 dn.; 35 s. 10 dn.
1471	A	35 s. (février, avril, août); 35 s. 10 dn.
1471	B	35 s.; 35 s. 10 dn. (décembre)
1472	A	35 s. 10 dn. (mai)
1472	B	35 s.; 34 <sup>1/2</sup> s. <sup>8</sup>
1473	A	35 s. <sup>9</sup>
1473	B	35 s.; 35 s. 5 dn.; 35 s. 10 dn. (août); 36 s. 1 dn. (sept.); 36 <sup>1/4</sup> s.
1474	A	36 <sup>1/4</sup> s. <sup>10</sup> ; 36 <sup>2/3</sup> s. (février, mars)
1474	B	37 <sup>1/2</sup> s.
1475	A	38 <sup>1/3</sup> s. (janvier); 37 <sup>1/2</sup> s. (février); 39 <sup>1/4</sup> s. <sup>11</sup>
1475	B	39 s. 2 dn.; 40 s.; 41 s. 7 dn.
1476	A	40 s.
1476	B	40 s.
1477	A	40 s.
1477	B	40 s.
1478	A	40 s.; 41 <sup>2/3</sup> s. (26 mai)
1478	B	41 <sup>2/3</sup> s.
1479	A	41 <sup>2/3</sup> s.
1479	B	41 <sup>2/3</sup> s. (juillet); 42 s. 1 dn. (août) <sup>12</sup>
1480	A	41 <sup>2/3</sup> s.
1480	B	41 <sup>2/3</sup> s.; 40 s.
1481	A	41 <sup>2/3</sup> s.; 40 s. (avril)
1481	B	41 <sup>2/3</sup> s.

<sup>8</sup> Cours exprimé en *plapparts* de Bâle (1 = 18 dn.), soit 23 pour 1 florin.

<sup>9</sup> A propos de la récurrence du cours de 35 s., voir note 6.

<sup>10</sup> Cours donné en *ambresanes* de Berne (1 = 15 dn.), soit 29 pour 1 florin.

<sup>11</sup> Cours donnée en *ambresanes* de Berne (1 = 16<sup>1/4</sup> dn.), soit 29 pour 1 florin.

<sup>12</sup> Le premier cours se situe peu avant le 10 juillet, le second entre cette date et celle de la foire tenue à Fribourg au mois de septembre.

*Nota bene:* Les références aux documents originaux, de tous les cours enregistrés dans les appendices 4 et 5 sont contenues dans un répertoire établi par nos soins et déposé aux Archives de l'Etat.